

J63
390

УНИВ. БИБЛИОТЕКА

И. Бр. 12666

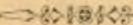
CHOIX

DE

DOCUMENTS ET LETTRES

TROUVÉS DANS DES PAPIERS DE FAMILLE,

DE JAÏN



MORGES

IMPRIMERIE L. CENTLIVRES & FILS.

—
1882

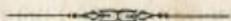


LETTRES

ECRITES PAR UN SUISSE

ETABLI A PARIS

en 1792 et 1793.



Paris, 15 août 1792.

Monsieur X. en Suisse,

Il y a eu cette année, de grandes révolutions dans les maisons de banque à Paris : la nôtre ne s'y est heureusement pas trouvée compromise, ou du moins pour très peu de chose, ayant depuis longtemps mis des bornes très reserrées dans nos opérations. Il en résulte des affaires languissantes et peu lucratives : mais l'on jouit au moins de la tranquillité ; il faut savoir sacrifier une partie de sa fortune présente ou future pour conserver l'honneur.

Tu me fais plusieurs autres questions sur la position politique de cet empire. Si je t'avais répondu plus tôt, je serais entré dans un grand nombre de détails et de réflexions qui seraient dans ce moment hors de saison. Tu aurais pu cependant t'apercevoir que je regardais comme inévitable une explosion quelconque. Elle a eu lieu le 10 de ce mois, d'une manière terrible : j'en ai donné le len-



demain les détails principaux à mon fils aîné à Genève, en le chargeant de t'en envoyer ou de te porter lui-même ma lettre immédiatement après l'avoir reçue : j'ignore si elle lui sera parvenue et s'il aura rempli mes intentions. Au reste je pense que de manière ou d'autre les événements du 10 seront parvenus à ta connaissance.

La révolution est complète : Le roi est suspendu de ses fonctions ; lui et sa famille ont été transférés avant-hier au palais du Temple, où ils seront étroitement gardés. On a renversé toutes les statues pédestres et équestres de la capitale, on n'a pas même épargné celle de Henri IV. On arrête beaucoup de monde, on ne laisse sortir personne ; un grand nombre de personnages suspects sont désignés, quelques-uns se tiennent cachés, d'autres sont arrêtés ; heureusement, aucune de mes connaissances particulières ne se trouve de ce nombre. On peut impliquer au roi le carnage du 10 courant, parce que en prenant le parti de se retirer avec sa famille auprès de l'Assemblée Nationale, il pensait donc qu'il courait un grand danger en restant dans son château : en conséquence il aurait dû donner en personne des ordres positifs à la garde de ne mettre aucune opposition à l'entrée du peuple dans le château. Cette démarche que prescrivait l'honneur et l'humanité aurait sauvé la vie à plus de 3000 âmes, et il ne se serait pas attiré la haine de tous les français qui ne le lui pardonneront jamais. On n'a pas encore reçu des nouvelles de l'armée, on les attend avec impatience : on espère cependant que les généraux se conformeront à la volonté publique, ainsi que les départements. Plusieurs de ces derniers ont déjà fait ce qu'ils devaient, et tout annonce que cet événement n'ébranlera point l'empire, et qu'il lui donnera au contraire beaucoup plus d'énergie pour combattre l'en-

nemi du dehors, qui n'a fait encore aucune tentative bien majeure ; les généraux Luckner et La Fayette ont au contraire remporté depuis peu des avantages réels.

On était réellement trahi par le pouvoir exécutif, et il y avait un plan de conjuration dont on découvre toutes les traces et qui dans peu sera mis au jour. Plusieurs complices ont déjà péri dans la journée du 10 courant ; les pauvres soldats aux gardes suisses ont été les malheureuses victimes de tous les complots ; ils se sont défendus en croyant faire leur devoir. Il y en a encore 150 environ et plusieurs officiers qui sont dans les prisons et attendent leur sort, qui doit être incessamment prononcé par une cour martiale : On croit que les officiers y perdront la vie, mais les soldats seront peut-être sauvés. Je suis singulièrement content que notre ami M. d'O., soit actuellement au pays : fais-lui agréer mes honneurs et amitiés ; toutes ses connaissances qui l'aiment comme il le mérite, sont enchantées qu'il se soit trouvé absent dans un moment aussi fâcheux. La Convention nationale doit être convoquée à la fin de ce mois pour être rendue ici le 20 septembre. Toutes les affaires de commerce ont été interrompues jusqu'à ce jour, on croit cependant qu'elles reprendront leur cours ordinaire vendredi prochain.

Paris, 16 août 1792 (jeudi).

Monsieur Z. à Genève.

Ton frère t'aura sans doute communiqué la lettre que je lui écrivis en réponse à celle qui m'annonçait son arrivée à Genève. J'espère que ton frère aura reçu la lettre que je lui ai adressée le 11 de ce mois pour lui faire part des événements extraordinaires de la veille, dont les premières nouvelles auront pu vous donner quelques inquiétudes sur

le sort de Paris et de ceux qui l'habitent ; j'ai pensé que j'aurai eu quelque part à ces alarmes, c'est pourquoi je m'empressai d'écrire le lendemain à ton frère, en le priant d'envoyer ou de porter de suite ma lettre à son oncle ; j'ignore si elle sera parvenue en son temps, car je sais qu'on a retardé des courriers et qu'on n'a pas laissé partir de diligences depuis plusieurs jours, on n'accorde aucun passeport à personne et toutes les barrières de Paris sont gardées avec un soin particulier. Le dimanche et le lundi on a abattu toutes les statues des rois Louis XIII, XIV et XV et même celle de Henri IV ; elles sont toutes renversées. Le lundi soir 13 courant on transféra Louis XVI avec sa famille au palais du Temple où il est sévèrement gardé : son voyage depuis le manège au temple doit avoir été pour cette famille un bien cruel supplice ; on les conduisait lentement dans une voiture dont on avait ôté les panneaux ; le peuple était très nombreux sur la route et comblait les voyageurs d'un genre de compliments auxquels les oreilles des souverains ne sont pas accoutumées. Depuis samedi on s'est occupé de l'arrestation d'un grand nombre de personnes suspectes, beaucoup d'autres se tiennent cachées. On lance tous les jours des décrets d'arrestation : plusieurs des ci-devant ministres d'Etat sont dans ce cas, MM. Bertrand, Duportail, Duport, Du Tertre, Tarbé, etc. ; je ne sais pas s'ils sont arrêtés, mais on s'est emparé de M. La Porte intendant de la liste civile ainsi que de tous ses papiers que renfermait le secrétaire du roi ; de nouvelles pièces probantes ont augmenté volumineusement les autres : on a commencé hier seulement à en faire la lecture, et il y en aura pour quatre jours à les examiner ; on les fait imprimer à mesure et on les envoie aux 83 départements.

On a découvert un projet certain de dissoudre l'assemblée nationale, d'exterminer les Jacobins et d'emmener le roi à Rouen. Tout se dévoile et sera dévoilé aux yeux de toute la nation et même de l'Europe entière. Cela justifiera les grandes mesures de rigueur qu'on a été obligé de prendre, et les complices passeront mal leur temps. MM. Alexandre Lameth et Barnave sont aussi décrétés d'accusation ; l'on ne connaît pas encore le nombre de toutes les personnes arrêtées ; on continue sans cesse les poursuites.

L'Assemblée Nationale a décrété la nuit dernière, que les femmes et les enfants des émigrés seraient consignés comme otages dans les Municipalités où ils se trouvent.

Leurs chevaux ainsi que ceux du roi seront employés au service public, à l'exception de ceux qui servent aux travaux de la campagne.

La cour martiale n'est formée que depuis hier ; elle doit commencer ses jugements dès aujourd'hui. Les officiers et soldats des gardes suisses seront les premiers jugés ; j'ignore le nombre des officiers ; on compte environ 160 soldats, détenus au palais Bourbon ; on espère que ces derniers ne seront pas condamnés à la mort, mais les autres auront de la peine à échapper.

DÉCRET DU 20 AOUT CONCERNANT LE LICENCIEMENT
DES TROUPES SUISSES

L'assemblée nationale considérant qu'il importe à la nation française de fixer promptement le sort des régiments suisses, considérant aussi que les capitulations avec les Suisses sont expirées, décrète ce qui suit :



- 1^o L'assemblée nationale fidèle au principe de la liberté française qui ne permet pas de confier la défense de la liberté à des troupes étrangères, sur un pied différent de celui des régiments Français, décrète que les régiments suisses et ceux des pays alliés de la Suisse qui sont en France, cessent d'être au service de France.
- 2^o Le pouvoir exécutif est chargé de témoigner aux Cantons suisses la reconnaissance de la France pour les services que lui ont rendus dans les armées les régiments suisses.
- 3^o L'assemblée nationale désirant donner aux Suisses une preuve d'estime, décrète que ceux d'entr'eux qui voudront prendre du service en France, et qui entreront dans les régiments français ou dans les légions y seront traités comme des citoyens français. Ils recevront pour leur engagement, savoir : les sergents, 300 livres ; les caporaux, 200 livres ; et les soldats, 150 livres. Ils prendront leur rang concurremment avec les Français aux premières vacances qui auront lieu : en attendant leur emploi conformément aux grades qu'ils ont, ils continueront d'en avoir la paye.
- 4^o Les retraites, pensions et indemnités dues seront fixées conformément aux capitulations et à la générosité française : elles leur seront payées en argent comme par le passé.
- 5^o Le pouvoir exécutif est chargé de veiller à la sûreté des officiers et soldats suisses qui se retireront de France ; mais ils ne pourront se retirer que par détachement de 20 hommes et sans armes ; leurs armes leur seront payées.

- 6° Le pouvoir exécutif est chargé d'envoyer des commissaires à tous les régiments suisses pour opérer l'exécution de cette loi. Les officiers municipaux des lieux recevront les enrôlements des Suisses.
- 7° Le pouvoir exécutif est chargé de faire déclarer aux cantons suisses, que la France désire continuer d'être en bonne intelligence et bon voisinage avec le corps helvétique.
- 8° Le ministre rendra compte des moyens de défense qu'il aura disposés dans le département du Jura et dans les départements voisins.

On a proposé le 21 courant deux articles additionnels en faveur des officiers. La manière dont ils ont été présentés n'ayant pas été adoptée, ils ont été renvoyés à un comité qui doit en faire un nouveau rapport.

Les ambassadeurs des cours étrangères se disposent à partir : Il n'y a que les étrangers qui puissent obtenir des passe-ports ; M. Grivel d'Aubonne est parti avant-hier au soir par la diligence pour Genève ; si tu as l'occasion de le voir, il pourra te dire bien des choses que je pourrais avoir omises avec ou sans intention. Plusieurs personnes blessées à la journée du 10 sont mortes ; tu peux dire à mon fils que M. Leval a été du nombre des blessés ; mais il est à peu près guéri, du moins il vint hier au club... Je ne puis pas seulement sortir hors des barrières de Paris, et d'ailleurs mes occupations sont de nature à ne pas pouvoir les laisser.

Paris, le 22 août 1792.

Je sais, mon cher frère que mon fils aîné doit être ou avoir été auprès de toi ; j'envie singulièrement son bon-

heur. Il t'aura sans doute communiqué ma lettre du 11 que je lui ai adressée à Genève ; tu auras ensuite reçu celle que je t'ai écrite le 15 ; mon cadet doit t'en avoir envoyé une 3^{me} ; au moyen de quoi tu seras passablement instruit des événements extraordinaires qui se sont passés ici : Je ne me rappelle pas, si par ma dernière, j'ai fait mention de ce qui concernait le général Lafayette ; le pouvoir exécutif provisoire a commencé par ôter à ce général le commandement de son armée qui a été donné à M. Dumouriez ex-ministre.

Le même jour on eut des avis indirects que les trois commissaires que l'Assemblée Nationale avait envoyés auprès de cette armée, se trouvaient arrêtés à Sedan par ordre de la Municipalité et du Département. M. Lafayette fut soupçonné d'être l'instigateur de cette arrestation et fut décrété d'accusation.

Le lendemain, on apprit que ce général était retranché près de Sedan avec une partie de son armée, qui refusait de prêter son nouveau serment. On envoya trois nouveaux commissaires avec des pouvoirs très étendus, et l'on rendit un décret par lequel on autorisait chaque citoyen à se saisir de M. Lafayette par tous les moyens possibles. Avant-hier on envoya encore trois nouveaux commissaires pour éclairer l'armée et les habitants du département. Cela prouve les grandes inquiétudes que l'on avait avec fondement sur les suites qui pouvaient résulter, si une partie de l'armée et des départements refusaient d'obéir aux décrets de l'Assemblée Nationale. On craignait que le général Lafayette se fit un parti considérable et qu'il ne vint à marcher sur Paris en laissant les frontières à découvert. Enfin le ministre annonça hier au soir à l'Assemblée que MM. Lafayette, La Tour Maubourg, Alexandre Lameth et

d'autres officiers d'Etat major étaient passés dans l'étranger ; on ne sait pas encore où ni comment. Cette nouvelle a beaucoup tranquilisé ; on ne croit pas cependant que ces militaires se réunissent aux ennemis ; je ne puis pas croire que M. Lafayette en soit capable ; je pense qu'il aura fait demander au général autrichien un libre passage par le Brabant pour se rendre en Hollande ou en Angleterre ; je présume qu'il s'embarquera un jour pour les Etats-Unis d'Amérique, où il a des propriétés ; je crois qu'il n'a pas d'autre parti à prendre et qu'il y sera bien reçu.

M. Montmorin ex-ministre fut arrêté hier dans une maison du faubourg Antoine où il se serait caché ; il fut conduit à la barre de l'Assemblée ; il y a subi un très long interrogatoire la nuit dernière. On m'a dit qu'il était très ferme dans ses réponses ; j'ignore ce qu'on en a fait, n'ayant pas encore pu me procurer le journal qui rend compte de ce qui s'est passé à la séance de hier soir.

Le nouveau tribunal érigé pour juger tout ce qui est relatif à la journée du 10 courant, est en activité depuis trois ou quatre jours. Ces jugements sont sans appel : le premier qu'il a rendu est contre un nommé d'Aigremont qui fut décapité hier à 9 heures du soir sur la place du Carrousel en face du château des Tuileries. Tous les condamnés subiront leur jugement à cette même place : on croit qu'il y en aura un certain nombre : on désigne déjà M. d'Affry, colonel des gardes suisses, M. de Poix (ci-devant prince) M. de la Porte intendant de la liste civile, et un nommé Durosoir, rédacteur d'une abominable gazette. On compte 130 à 140 personnes arrêtées et présumées coupables de haute trahison ; on s'attend conséquemment à des exécutions promptes et fréquentes.



Avant-hier l'Assemblée nationale a décrété le licenciement de tous les régiments suisses au service de France : je t'envoie le décret tel qu'il a été rendu.

Le roi et la reine sont assez étroitement resserrés ; M^{me} de Lamballe et M^{me} Tourzel étaient au Temple avec la Reine ; elles en ont été sorties depuis trois jours, et on les a conduites à la Force. On découvre journellement des preuves incontestables de la trahison du Roi ; la Nation entière en sera bientôt convaincue, et l'on reçoit à chaque instant des nouvelles satisfaisantes de tous les départements, districts, Municipalités et Tribunaux qui approuvent les décrets de l'Assemblée ; il en est de même des armées. Il en résultera sous peu de temps un parfait accord dans toute la France ; cela déconcertera les projets des ennemis qui ne pouvaient se hasarder d'entrer en France sans être assurés d'y trouver des partisans et des secours en vivres et provisions ; on a déjà acquis plusieurs preuves de ce genre de trahison , mais actuellement toutes ces dispositions sont bien changées ; il paraît évident que le même esprit régnait dans tout l'Empire et tous les citoyens vont être armés pour sa défense. On doit former incessamment un camp de 40000 hommes près de Paris ; il sera protégé par les batteries nombreuses qu'on établit sur les hauteurs qui nous avoisinent. La garde Nationale est entièrement désorganisée et réformée sous un nouveau régime qui embrasse indistinctement tous les individus ; on en forme des compagnies de 100 hommes qui se nommeront leurs officiers. Paris doit fournir par ce moyen près de 150,000 hommes et une artillerie très nombreuse.

On a arrêté hier un nommé Rousseau intendant du traître Bouillé ; on a trouvé sur lui de faux assi-

gnats. On a apposé hier les scellés sur les papiers de M. Amelot commissaire du Roi à la caisse de l'Extraordinaire.

J'aurais bien de la peine à te faire part de tout ce qui se passe ; à chaque instant on apprend quelque chose et je me borne aux objets les plus importants.

Paris, le 29 août.

Tu auras eu connaissance, mon cher frère des lettres que j'ai adressées à mes deux fils... Je t'ai écrit en date du 15 au 22 de ce mois ; j'espère que mes lettres te seront parvenues, j'en recevrai avec bien du plaisir un avis de ta part.

On découvre journellement de nouvelles preuves de la trahison manifeste du pouvoir exécutif ; elle est démontrée évidemment dans toutes les parties confiées à ses ordres. Il paraît même que le commandement de plusieurs places fortes a été confié à des militaires bien disposés à seconder les vues de la Cour des ennemis. La reddition de la place Longwy après une attaque de 15 heures en est une preuve assez évidente ; d'autant mieux que cette place était très bien pourvue de tout ce qui est nécessaire pour soutenir un siège de quelques semaines au moins. Il est arrivé hier des soldats de cette garnison qui ont confirmé cette trahison. On a reçu d'autres nouvelles des frontières qui ne sont pas satisfaisantes. Le Ministre de la guerre a témoigné cette nuit à l'Assemblée Nationale qu'il était urgent d'aviser à tous les moyens de défense possibles.

L'Assemblée a rendu quelques décrets en conséquence. Les députés envoyés comme commissaires à Sedan, où ils

ont été aux arrêts pendant six jours, sont de retour. Ils ont rendu compte de leur mission à l'assemblée : en passant à Charleville, ils ont trouvé la manufacture d'armes de cette ville comme paralysée, les ouvriers mal tenus et mal payés ; ils se sont convaincus que les fusils qui s'y fabriquaient sont passés aux ennemis. Ils ont remédié autant que possible à tous ces abus, en convenant qu'il serait très difficile de les réparer assez promptement dans les circonstances actuelles. Ce qui est cependant fort heureux, c'est que partout, les citoyens et les troupes sont dans les meilleures dispositions.

Depuis le 10 de ce mois, les habitants de Paris ont été enfermés dans l'enceinte de la ville ; on ouvre aujourd'hui les barrières pour faciliter les communications avec le voisinage ; mais on ne délivre qu'avec beaucoup de peine des passeports pour les voyageurs, même aux Etrangers. Cette précaution pénible a été nécessaire pour s'emparer des personnes suspectes et complices des conspirations dont on acquiert tous les jours de nouveaux indices.

La découverte d'un nouveau Livre Rouge dans le Département de la guerre, dont le ministre actuel n'avait eu aucune connaissance lors de sa première administration, a fourni des preuves contre MM. de Grave, de Narbonne et Lajard ex-ministre de la guerre. Ils ont levé des sommes assez majeures sur de simples bons du Roi sans que l'Assemblée Nationale eût rien statué sur ces sortes de dépenses.

En conséquence ces trois Ministres ont été décrétés hier d'accusation ; j'ignore s'ils auront pu s'y soustraire par la fuite ; on ne dit pas encore qu'ils soient arrêtés.

Les emprisonnements se continuent toutes les nuits avec beaucoup d'activité. Le nouveau Tribunal du jury

spécial poursuit aussi sans relâche ses jugements. Je t'ai marqué que le 21 courant le sieur d'Anglemont avait été décapité. Le 22 M. d'Affry fut interrogé ; le 23 courant il a été déchargé de son accusation, à ce qu'on m'a positivement assuré : j'ai vu cependant des personnes qui n'en conviennent pas.

Le 24 M. La Porte intendant de la liste civile fut exécuté. Le 25 M. Durosoir, Rédacteur de la *Gazette de Paris* a subi le même sort. Le 26 il y eut une fête civile aux Tuileries en l'honneur des citoyens morts le 10 pour la liberté. Les 27 et 28 un nommé d'Haussonville a été interrogé et déchargé d'accusation. J'ai ouï dire qu'on s'occupait aujourd'hui de la procédure de M. de Montmorin gouverneur de Fontainebleau. On ne saura son sort que ce soir. Ce tribunal est fort expéditif.

On forme un nouveau camp de 30,000 hommes à Meaux distant de 8 à 10 lieues de Paris. Cette levée d'hommes sera fournie par les quinze Départements qui avoisinent celui de Paris ; celui-ci en fournira aussi sa bonne part surtout en Artillerie. Il a été décrété que les canonniers d'ici recevront dès ce moment une somme de 30 sols, pour les encourager à s'exercer continuellement, ce qu'ils font avec beaucoup d'activité et de succès.

Je te prie de voir M. Martin des trois Rois ; tu lui diras que j'ai reçu la lettre qu'il m'a adressée ; fais-lui agréer mes honneurs en l'assurant que je ferai tout ce qui dépendra de moi en faveur de son fils.

Je ne puis assez te répéter à quel point je suis content que M. de Loys se trouve au Pays ; MM. les frères Pache partagent avec moi cette satisfaction.

Paris, le 3 septembre 1792.

J'ai écrit le 28 août, à ton frère, le 30 à toi, mon bon ami, et le premier de ce mois à ta chère maman.

Avant hier on reçut un courrier qui annonçait que l'ennemi assiégeait Verdun ; or, on sait que la ville ne peut pas résister plus de deux ou trois jours et la forteresse sept ou huit. Cette nouvelle a répandu l'alarme, parce que depuis Verdun ici, il n'y a que 55 lieues, et point de places fortes dans l'intervalle. Cette alarme loin d'abattre les esprits a ranimé le courage ; hier après-midi le tocsin fut sonné et le canon d'alarme fut tiré. En même temps la commune fit publier dans toute la ville une proclamation pour engager tous les citoyens à prendre les armes. Dans ce même moment l'Assemblée Nationale rendit plusieurs décrets de vigueur relatifs aux circonstances. Je pense qu'ils produiront un grand effet. On croit qu'il partira d'ici près de 60,000 hommes dans 48 heures. On a expédié des courriers et des ordres dans tous les Départements, pour animer les citoyens à prendre les armes et à se porter contre l'ennemi, qui par ce moyen pourra se trouver enveloppé, si la marche des troupes françaises est bien dirigée : On a reçu des avis de nos généraux qui font de leur côté des dispositions en conséquence. Les Français ne calculent pas assez d'avance les dangers ; mais quand ils se présentent, ils sont prompts à les braver : tel est le cas actuel ; le moment est critique, mais il n'est pas sans remède pour une nation vive et nombreuse comme celle-ci.

La fermentation des esprits occasionnée par la crise actuelle a porté hier le peuple à des excès terribles. Depuis 15 jours ou 3 semaines, on avait relégué dans l'Eglise des Carmes deux cents seize prêtres insermentés. Il y

avait dans le nombre plusieurs ci-devant Evêques ou Archevêques ; et on m'a assuré hier au soir qu'ils ont été tous égorgés dans cette Eglise, entre 5 et 6 heures. Le peuple se porta aussi à l'Abbaye qui renferme un très grand nombre de prisonniers ; il a fait un choix, à ce que l'on dit, des plus coupables, au nombre de 17, qu'il a massacrés. Ces scènes de sang sont affreuses, et quoique plusieurs personnes m'aient confirmé ces détails, j'aime à croire qu'ils sont au moins exagérés. . . . J'apprends à l'instant que ce que je te marque est très vrai. Le peuple s'est porté cette nuit dans les autres prisons, tous les criminels ont été mis à mort ; on a par contre relâché tous les prisonniers pour dettes et autres objets de peu de conséquence. On a trouvé dans les prisons des fabriques de faux assignats ; on assure même qu'on a découvert dans d'autres des armes cachées.

Sur la fin de la semaine dernière un homme fut mis au carcan, l'ayant sans doute bien mérité ; en subissant sa peine, il vomissait mille horreurs contre la nation et contre l'Assemblée Nationale. Le peuple indigné voulut en faire justice ; mais un magistrat le contint en déclarant qu'on lui ferait son procès pour ce nouveau crime.

Il fut guillotiné hier matin à la place du Carrouzel où l'on exécute tous les criminels de lèse-Nation. On assure que M. Bachmann Major des Gardes-Suisses sera exécuté aujourd'hui.

On enlève tous les chevaux de luxe pour le service de l'armée : chaque citoyen fournit ses armes à ceux qui partent. Il a été décrété que la cavalerie et les dragons qui font très rarement usage de leurs fusils et mousquetons, les remettront aux nouvelles troupes légères qui se

forment de tous côtés : les préparatifs de défense se font avec une ardeur étonnante.

On a découvert un projet de conspiration très étendu dans le ci-devant Dauphiné ; les principaux chefs et un grand nombre de conjurés ont été arrêtés. On a fait une découverte pareille dans le Département du Morbihan (ci-devant Bretagne). Tout cela prouve évidemment que la Nation a été cruellement trahie et qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour la sauver ; les Prussiens et Autrichiens ne seraient pas entrés aussi hardiment en France, s'ils n'avaient pas compté sur la trahison ; actuellement ils pourront bien se trouver enveloppés de tous côtés. Nous ne tarderons pas d'en avoir des nouvelles ; il y aura sous peu un engagement des plus sérieux. La France entière va se trouver en même temps sous les armes ; tous les Départements qui nous avoisinent sont en marche ; il y aura bientôt 5 à 600,000 hommes sur pied qui se porteront sous peu de jours au-devant de l'ennemi : il en part d'ici à chaque instant.

Tous les citoyens se disposent à aller travailler au camp qui se forme près de Paris : l'Assemblée Nationale a décrété hier que 12 de ses membres iraient y travailler aussi et se relèveraient jusqu'à ce que les travaux soient finis : Ce zèle se communiquera facilement à tous les individus et l'ouvrage se fera rapidement.

Paris, le 5 septembre 1792.

Je t'ai écrit, mon cher frère, les 15, 22 et 29 août : je ne sais si mes lettres te sont parvenues ; il me serait bien agréable et même nécessaire d'avoir de tes nouvelles. Ma position dans des moments aussi critiques est fort in-

quiétante. Eloigné de toute ma famille, sans parents, ni amis, car on ne sait pas ce que c'est dans ce Pays, jamais je n'ai éprouvé un plus grand besoin d'entretenir des relations suivies avec ceux que j'aime. Tu n'ignores pas que tu es de ce nombre : ne m'abandonne donc pas tout à fait, marque-moi, je te prie, ce que l'on pense, ce que l'on dit, ce que l'on veut faire dans le pays que tu habites, concernant les circonstances actuelles qui deviennent ici journellement plus tristes et alarmantes.

Depuis la prise de Longvy, les ennemis se sont avancés jusqu'à Verdun dont ils se sont emparés, suivant les avis qu'on a reçus. On savait déjà samedi dernier que les Prussiens se portaient sur cette place. Cette nouvelle répandit l'alarme et occasionna une fermentation terrible dans l'esprit du peuple qui s'est livré dimanche au soir à des excès effrayants, mais jugés nécessaires. Entre 5 et 6 heures on se transporta dans l'Eglise des Carmes, où se trouvaient plus de 200 prêtres insermentés qui y étaient détenus prisonniers depuis une quinzaine de jours ; ils furent tous égorgés. Après cette expédition, on se transporta dans les prisons de l'Abbaye, La Force, Le Châtelet, La Conciergerie, Bicêtre, etc. etc. : tous les prisonniers détenus pour crimes comme voleurs, assassins, traîtres envers la Nation, ont tous été mis à mort : on a par contre élargi ceux qui y étaient pour dettes, rixes ou autres objets. On est encore occupé de la destruction de quelques prisonniers de la Force qui se sont réfugiés dans les souterrains avec des armes ; on cherche à les noyer. On a trouvé des armes dans certaines prisons, et des fabriques d'assignats dans d'autres. Les prisons sont maintenant vides ; le nombre des gens qui ont péri est évalué de 4 à 5000.

M. d'Affry colonel des gardes suisses était à l'Abbaye ;

il a été épargné et reconduit chez lui. M. Bachmann le Major a été condamné par le jury spécial ; il fut exécuté lundi matin.

Les autres officiers et sergents qui étaient à l'Abbaye ont tous été mis à mort par le peuple : on a par contre épargné les 300 soldats Suisses environ, qui étaient enfermés au Palais Bourbon depuis le 10 août ; on croit qu'ils seront tous enrôlés dans les différents corps de troupes Nationales qui se forment avec une ardeur et une activité inconcevables pour voler au devant de l'ennemi.

Il est parti depuis dimanche, ou il partira très prochainement, près de 60,000 hommes de Paris seulement. La même ardeur se manifeste dans tous les départements qui sont à même de porter de prompts secours. Je ne crois pas exagérer en évaluant à 4 ou 500,000 hommes l'augmentation de l'armée dans le courant de cette semaine. On a reçu avis de la jonction des armées du Nord et du Centre qui doivent en ce moment être aux trousses de l'ennemi. On avait d'abord pensé à tirer au sort pour lever les 60,000 hommes qui doivent partir d'ici : mais ceux qui se présentent volontairement sont en si grand nombre qu'on a renoncé au tirage. Les citoyens de tout rang, de tout état, sont sur pied ; les uns partent pour les frontières, les autres vont former un camp pour couvrir Paris.

J'oubliais de te marquer que ce qui a excité le peuple à expédier les prisonniers, c'est la découverte d'un complot qui s'est formé, pour les relâcher au moment où la capitale se serait trouvée sans force armée ; un criminel exécuté l'autre jour en a fait l'aveu avant sa mort.

On a eu quelques inquiétudes que l'asile du Roi ne fût violé dans ce moment de fermentation ; mais les magistrats du peuple sont parvenus à le contenir jusqu'à ce mo-

ment : on continue à resserrer très étroitement le Roi et la Reine ; on dit même qu'ils sont séparés et au secret.

Le 30 août on fit des visites domiciliaires dans toute la ville pour connaître la quantité d'armes qui se trouvait chez les particuliers : on s'est emparé de celles qui paraissaient surnuméraires ou suspectes dans certaines mains. Tu ne saurais t'imaginer avec quelle promptitude cette visite générale a été faite ; elle a servi à remplir plus d'un objet.

On peut dire en ce moment que toute la France se lève au même instant, les Départements Méridionaux sont en marche, les hommes armés sortent de sous terre et tous partent en chantant ; le danger ne les occupe pas du tout, ils y courent comme à noce.

Je ne me serais jamais imaginé de voir une ardeur aussi générale ; ceux qui ne peuvent pas partir, donnent des habits, des armes et de l'argent ; les femmes même en font autant.

Que ne peut-on pas attendre d'une Nation aussi nombreuse et si bien disposée : il se passera dans ce mois-ci de grands événements qui décideront peut-être, du sort de la France.

Paris, le 6 septembre 1792.

..... Tu auras vu par ma précédente lettre ce qui se passait ici dans les prisons de cette grande ville ; ces massacres n'étaient pas encore finis hier au soir. A la Force, où un certain nombre de prisonniers s'étaient réfugiés dans les souterrains, même avec des armes, on prétend qu'ils ont tué quelques personnes en se défendant ; on a employé toutes sortes de moyens pour les faire sortir ; on a

répandu une quantité considérable d'eau pour les inonder. J'ignore même si cela est fini ; on compte qu'il a péri 4 à 5000 âmes depuis dimanche au soir. La majeure partie des prisonniers pour dettes ont été sauvés et élargis ; ceux-là ont un double avantage, celui de payer lestement leurs créanciers, et celui de sauver leur vie si c'en est un dans un temps comme celui-ci.

L'empressement des citoyens à partir pour l'armée est tel qu'on est obligé d'en suspendre le départ afin de donner le temps de pourvoir aux subsistances et aux objets nécessaires pour le campement ; les femmes se rendent dans les Sections pour travailler aux tentes, havre-sacs, guêtres, etc. : ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas marcher fournissent des armes, des uniformes et de l'argent, Tout est en mouvement et l'ennemi sera bientôt obligé de retourner sur ses pas et de se voir poursuivi peut-être un peu loin.

Tous les officiers et sergents des gardes suisses qui étaient à l'Abbaye ont été immolés, à l'exception de M. d'Affry le colonel qui a été sauvé et reconduit chez lui par le peuple ; le Major du Régiment M. Bachmann a été condamné dimanche par le jury spécial et exécuté le lendemain matin au Carrouzel. Comme les prisons sont vides, on espère qu'il n'y aura pas de nouvelles exécutions de quelque temps. On est encore inquiet sur le sort des prisonniers d'Etat détenus à Orléans ; on croit qu'ils ont subi ou subiront le même traitement que ceux d'ici. Les 300 soldats Suisses qui étaient détenus dans le Palais Bourbon sont libérés, ils n'ont point été maltraités. On dit qu'ils se sont presque tous engagés dans les volontaires Nationaux.

Tous les spectacles sont fermés, les comédiens volent

presque tous aux frontières ; il n'y a point de Bourse, toutes les affaires sont suspendues ; on ne voit plus de voitures ni de cabriolets dans les rues ; Paris a complètement changé de face ; les femmes restent chez elles, et vous ne rencontrez dans les rues que des gens armés ou qui demandent à l'être. Ceux qui peuvent obtenir des passeports s'en vont et il y en a beaucoup. Tu diras à ton frère que M. de La Roche partira bientôt avec sa famille pour se rendre en Angleterre. Tu dois penser, mon cher ami, à quel point le séjour de Paris devient triste et affligeant pour ceux qui comme moi sont obligés d'y rester et se trouvent éloignés de tout ce qu'ils ont de plus cher au monde.

On a eu beaucoup d'inquiétude ces jours-ci pour la sûreté des propriétés et des individus ; on a craint que le peuple en fureur ne bornât pas ses vengeances sur les prisonniers. L'Assemblée Nationale et la Municipalité ont agi de concert pour arrêter le désordre. Nous touchons au moment décisif pour le sort de la France et des Français.

Paris, le 17 septembre 1792.

Je ne t'ai pas écrit, mon cher frère, depuis le 5 de ce mois parce que je ne recevais aucune réponse de ta part à mes précédentes. Enfin depuis 3 jours seulement j'ai reçu ta lettre du 2, que m'a fait passer mon fils cadet auquel j'écrivais avant-hier en l'invitant à te communiquer les nouvelles dont je lui faisais part. Ma précédente l'annonçait ce qui s'était passé ici dans les prisons : la même cruauté a été exercée le 9 du courant sur les prisonniers que l'on avait amenés d'Orléans à Versailles, au nombre de 53, qui furent massacrés à leur arrivée dans

cette dernière ville ; M. Delessart ex-ministre et M. de Brissac étaient du nombre. On n'a fait aucune démarche ni perquisition contre les auteurs et les exécuteurs de ces nombreux massacres ; ils ont été sans doute envisagés comme utiles à la chose publique ; et pourtant les conséquences en sont épouvantables.

Depuis l'époque où les prisons de Paris ont été vidées de cette nouvelle manière ; elles ont été de nouveau occupées par 4 ou 500 personnes qui s'y trouvent actuellement, suivant le rapport qui en fut fait hier à l'Assemblée Nationale par le Ministre de l'Intérieur ; celui-ci annonça qu'il n'y avait point de registre d'écrou dans ces prisons pour constater les motifs de tous les emprisonnements faits par ordre de la Municipalité, des Sections et même par des individus sans caractère officiel.

Tu dois bien t'imaginer que de pareilles arrestations sont bien faites pour alarmer tous les habitants d'une ville.

Les dernières nouvelles reçues des Cantons Helvétiques paraissent très pacifiques. Le Ministre des affaires étrangères a annoncé qu'il leur avait envoyé les détails de la journée du 10 août. On y verra que rien ne pouvait engager le Régiment des gardes suisses à faire feu sur le peuple ; il est d'ailleurs bien reconnu que le premier coup de fusil est parti de l'intérieur du château où se trouvaient des gens avec l'uniforme suisse et qui n'étaient pas du Régiment. On a eu d'ailleurs des indices et même des preuves d'une véritable conjuration contre l'Assemblée Nationale ; c'est à la suite de ces découvertes que plusieurs personnages que je t'ai désignés ont péri sur l'échafaud. Le 9 août M. Péthion fut tenu en chartre privée au château des Tuileries pendant plusieurs heures ; on commençait à

en être en peine et il fallut un décret de l'Assemblée Nationale qui le manda à sa barre pour lui faire part de la situation de la capitale : on le chercha pendant un certain temps, et on sut enfin qu'il était au château où le décret lui fut porté ; il ne put en sortir que par ce moyen.

Quant à M. Rœderer, sans donner des ordres positifs de défense, il avait lu au château les lois concernant les émeutes et les cas où il fallait repousser la force par la force ; ce cas-ci paraissait bien être dans l'espèce ; mais Louis XVI ayant pris la résolution de se retirer auprès du corps Législatif avec toute sa famille , aurait dû donner lui-même à ses troupes l'ordre positif de ne faire aucune résistance. Il a été blâmé à cet égard par tous les partis ; au reste on a découvert toute sa perfidie et celle de ses confidants. On a fait hier un rapport assez étendu sur cette matière, il ne reste plus de doute à cet égard. On a décrété l'envoi de ce rapport aux Armées, aux Départements et à toutes les Municipalités ; il est fondé sur des pièces authentiques, trouvées dans le secrétaire du Roi et dans les papiers de l'intendant de la liste civile.

L'ardeur pour les enrôlements volontaires se soutient ici d'une manière admirable : il en est de même pour tous les Départements Il part tous les jours de cette ville 2400 hommes bien armés, et équipés ; tous les grands ateliers sont presque vides ; l'armée doit s'accroître à vue d'œil. Les Autrichiens et les Prussiens ont été sans doute prévenus de cette augmentation prochaine ; en conséquence ils ont attaqué avec 60,000 hommes divisés en 3 colonnes l'armée du général Dumouriez, qui n'avait le 13 courant jour de l'attaque, que 26,000 hommes, avec lesquels il a repoussé l'ennemi des 3 côtés. Le général Chazot qui commandait un poste de 5000 hommes, repoussa deux fois l'ennemi qui avait des

forces supérieures. Le 15 courant ils firent avec 12,000 hommes une 3^{me} attaque, qui obligea le général Chazot à se replier avec une perte de 5 hommes tués et une vingtaine de blessés : le Prince Charles de Ligne a été tué à cette affaire. Aujourd'hui le général Dumouriez doit être joint par le général Kellermann et les troupes qui étaient au camp de Maulde : il aura conséquemment à ses ordres près de 80,000 hommes, dont il saura faire un bon usage, ayant pris une position très avantageuse.

Tu auras peut-être appris que l'ennemi avait assiégé Thionville ; son feu commença du 6 au 7 de ce mois dans le milieu de la nuit. Celui de la place fut si bien dirigé, qu'il balaya les assiégeants qui s'étaient déjà avancés près des fortifications.

Le général Prince Waldeck qui commandait l'attaque fut tué ainsi que deux autres officiers de marque ; l'ennemi fut obligé de se retirer et d'abandonner le siège en laissant beaucoup d'objets qui furent de suite enlevés par les assiégés ; ceux-ci avaient fait deux sorties très heureuses. La place a très peu souffert, il y a eu 2 ou 3 hommes tués ou blessés ; tandis que l'ennemi a perdu au moins 450 hommes à cette attaque. C'est M. Wimpfen ex-député constituant qui commande à Thionville.

Depuis la levée du camp de Maulde, les Autrichiens se sont avancés dans le Département du Nord ; ils ont investi Maubeuge, où il n'y a qu'une faible garnison ; on s'attend que cette place ne pourra pas résister. Le Département du Nord a annoncé qu'il avait mis 20,000 hommes sur pied pour sa propre défense ; de manière que les Autrichiens ne pourront pas faire de grands progrès de ce côté-là, d'autant plus qu'ils ne sont pas très nombreux.

Une nouvelle très sûre et plus intéressante pour le pays

que tu habites, c'est que le pouvoir exécutif a envoyé le 8 de ce mois au général Montesquiou l'ordre positif d'entrer en Savoie ; il s'y attendait et avait fait les préparatifs nécessaires, de manière qu'il doit y être actuellement : son armée est de 80,000 hommes et très bien composée à ce que l'on dit : Ces troupes s'approcheront sans doute de Genève.

On croit que l'Espagne va se déclarer aussi contre la France, mais on ne craint pas cette puissance. Les Départements Méridionaux peuvent par leurs propres forces s'opposer à une invasion.

Nous commençons à jouir ici d'une espèce de tranquillité ; mais depuis quelques jours, il s'est commis des désordres de plus d'un genre : on a volé cette nuit le Garde-Meuble ci-devant de la couronne. On est sous les armes en ce moment pour découvrir et poursuivre les auteurs de ce vol ; on assure que deux personnes sont déjà arrêtées. Il y a aussi des craintes pour le Mont de Piété, où il y a un rassemblement à ce qu'on prétend.

Les membres de la Convention Nationale arrivent à force ; on croit cependant qu'elle n'entrera en fonction que du 25 au 30 de ce mois.

Tu vois, mon cher frère, que je t'informe de tout ce qui se passe ; j'espère que cela me vaudra une réponse de ta part, car j'ai besoin de ces sortes de consolations.

Paris, 22 23 et 24 septembre 1792.

Du 22

La nouvelle la plus importante que je te donnais était la jonction de l'armée du Général Kellermann avec celle du Général Dumouriez opérée le 19 sans avoir éprouvé

d'obstacles. M. de Bournonville doit avoir joint aussi le lendemain avec 12,000 hommes, non compris les nombreux corps de volontaires qui arrivent à chaque instant à Châlons, où ils sont organisés et envoyés à l'armée. Cette armée doit devenir journellement plus formidable, et l'ennemi doit avoir perdu l'espoir de pouvoir la pénétrer pour se rendre ici. On commence à se persuader que cela est impossible ; on travaille néanmoins au camp près de Paris, qui sera très étendu et défendu par 600 pièces de canon. On a trouvé moyen d'introduire à Thionville un renfort de troupes, de munitions et de provisions, de manière que cette place peut résister très longtemps. On a aussi mis en sûreté la ville de Metz qui est une place importante ; on doit en avoir fait de même à l'égard de Sedan. Les Autrichiens se sont approchés de Lille, Maubeuge et Valenciennes, mais on ne croit pas qu'ils soient assez nombreux de ce côté-là pour qu'on doive les craindre. Ils ne font du mal qu'aux habitants de la campagne qui en souffrent beaucoup ; mais on doit avoir pris des mesures pour y remédier.

Hier à midi, l'Assemblée législative s'est rendue en corps auprès de la Convention Nationale qui s'est constituée au nombre de 371 membres. Elle a pris séance sur le champ ; elle a déclaré : 1^o que les personnes et les propriétés sont sous la sauvegarde du peuple Français ; 2^o que les pouvoirs non suspendus sont provisoirement maintenus ; 3^o que les contributions publiques actuellement existantes seront perçues comme par le passé ; 4^o l'abolition de la Royauté. L'assemblée a été unanime ; cette déclaration fut proclamée hier au soir dans toute la ville et envoyée aux 83 Départements, ainsi qu'aux armées. L'assemblée a encore déclaré pour principe,

qu'il ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le peuple.

Aujourd'hui la Convention Nationale a décrété que le procès-verbal de la séance de hier serait daté de l'an premier de la République Française ; elle a aussi décrété la suppression de tous les attributs de la Royauté. Le sceau de l'Etat sera changé ; il portera un faisceau surmonté du bonnet de la liberté et pour exergue *La République Française*.

Une lettre de M. Dumouriez annonce que le 20 les Prussiens ont attaqué le poste de M. Kellermann ; et quoiqu'ils aient perdu beaucoup de monde , il paraît qu'ils se sont ouvert un passage et qu'ils ont cheminé du côté de Reims ; M. Dumouriez ajoute qu'il les serrera de près. Cette nouvelle a causé quelque inquiétude.

Du 23. Le Ministre vient de communiquer à la Convention Nationale une lettre du général Kellermann en date du 21 ; il annonce que le 20 les ennemis en très grand nombre ont attaqué sur plusieurs colonnes ; M. de Valence à la tête des carabiniers et des grenadiers les a contenus longtems sur une hauteur ; les Prussiens ont alors prolongé leurs troupes sur la droite de notre armée, sous la protection d'une immense artillerie. Alors M. Kellermann s'est rangé en bataille dès les 7 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir, sans que l'ennemi ait voulu engager le combat. Les deux armées se sont simplement et réciproquement canonnées. Kellermann croit que la cavalerie et l'artillerie Prussiennes ont beaucoup souffert ; il annonce la perte de son côté de 250 hommes tués ou blessés. Le Général et un Maréchal de camp qui étaient près de lui ont eu leurs chevaux fortement blessés d'un coup de canon.

Il se loue beaucoup de la fermeté et du courage de toute sa troupe ; elle a vu tomber des files entières sans perdre son alignement. Il résulte cependant que les Prussiens ont pénétré en avant du côté de Reims, comme on le craignait hier : on doit donc s'attendre à un combat des plus sérieux, ce qu'on apprendra peut-être demain.

Le Général Luckner est ici depuis hier au soir ; il paraît qu'on n'est pas content de lui et on croit qu'on lui ôtera toute espèce de commandement ; il semble avoir perdu décidément la confiance.

Le Général Montesquiou est dans le même cas : il n'a point exécuté les ordres, qu'on lui avait donnés le 8 de ce mois relativement à la Savoie ; il est violemment suspecté d'avoir donné de faux avis, et il a été dénoncé aujourd'hui comme suspect à la Convention Nationale, qui a prononcé sa destitution ; on ne sait pas encore par qui il sera remplacé.

Le Ministre a annoncé à l'Assemblée qu'il avait des craintes sur les dispositions de la cour d'Espagne. Il a proposé de diviser le commandement de l'armée du Midi ; on l'a autorisé d'établir un Etat-Major à Toulouse ; et l'Assemblée a nommé 6 commissaires, dont 3 se rendront à Perpignan et 3 à Bayonne, pour hâter dans les Départements du Midi les mesures convenables pour résister à l'Espagne.

Du 24. Il parut hier dans la Chronique une lettre signée J. Desonnat sous-lieutenant de la Légion des Allobroges : il accuse les Genevois de recéler beaucoup d'émigrés et d'avoir l'intention de laisser entrer dans la ville les troupes du Roi de Sardaigne, tandis que eux, Aristocrates Genevois, passeront dans le canton de Berne. Je ne crois

pas un mot de tout cela, mais les Parisiens sont plus crédules que moi.

Thionville a été encore attaqué et bombardé dans la nuit du 14 au 15 courant : on a si bien répondu au feu de l'ennemi, qu'à 3 heures et demie toutes ses batteries furent démontées : La garnison fit une sortie et trouva plusieurs effets abandonnés par l'ennemi retiré avec précipitation.

On devait guillotiner hier deux des voleurs du garde-meuble. Au moment où ils allaient subir leur supplice, ils assurèrent que si on voulait leur accorder la grâce, ils indiqueraient le dépôt de plusieurs effets précieux et notamment du gros diamant nommé le Régent.

Le peuple appuya fortement la motion des deux criminels : la grâce fut accordée, du moins pour le moment, et on assure qu'ils ont effectivement indiqué l'entrepôt de plusieurs bijoux d'un grand prix, et que le Régent a été retrouvé aux Champs-Elisées. J'ignore ce que l'on fera de ces deux originaux ; en attendant, le cas mérite d'être cité.

La Convention Nationale s'est déclarée permanente. Elle a nommé M. Péthion pour son Président. MM. Condorcet, Vergniaux, Brissot, Camus, Rabaud de St-Etienne et La Source pour secrétaires ; ces deux derniers sont Ministres Protestants. Cette nomination a été généralement approuvée, étant une preuve que le parti de Robespierre, que l'on craignait infiniment, ne dominera pas et qu'il n'aura même aucune influence. Les sections ont aussi pris en majeure partie un très bon esprit et des mesures très sages pour maintenir la tranquillité et la sûreté publiques.

On est heureusement rassuré sur ce point, depuis 2 ou 3 jours seulement ; il en était temps.....

Le Ministre de l'Intérieur a fait part à l'Assemblée, qu'il

y a des troubles assez sérieux dans la ville d'Orléans et dans celle de Lyon. On a nommé des commissaires qui sont partis incontinent pour rétablir l'ordre et la paix, s'il est possible.

On chante depuis quelque temps une chanson, qui est fort en vogue et analogue aux circonstances. Elle est assez bien faite : l'air en est beau, le refrain est : « aux armes citoyens, formez vos bataillons, marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons ». Elle fut chantée vendredi dernier à l'Opéra avec tous les chœurs et accompagnements : lorsqu'on chanta le dernier couplet qui est une invocation à la Liberté, acteurs, spectateurs, hommes et femmes, tous se mirent à genoux ; on dit que ce moment fut très beau. Tu vois qu'on a fait bien des progrès en ce genre.

Les bataillons de volontaires armés pleuvent de toute part ; on mande de La Rochelle qu'il y reste très peu de garçons ; la force armée de Paris vient d'être réorganisée, chaque rue forme une ou plusieurs compagnies de 120 à 150 hommes suivant l'étendue de la rue ; tous les hommes indistinctement sont inscrits, et formeront une armée de 120,000 hommes au moins, quoiqu'il en soit déjà beaucoup parti.

Paris, 25 septembre 1792 et l'an premier de la République.

Je t'écrivis hier, mon cher fils, en t'envoyant une lettre ouverte, avec prière de la faire passer promptement à ton oncle ; je pense que ce moyen est le plus convenable pour vous faire parvenir à tous des nouvelles ; d'autant plus que ton oncle craint avec raison, que si je lui adressais directement mes lettres, elles ne lui parviendraient peut-être

pas. Tu voudras donc bien me permettre de continuer ce même moyen. Tu auras vu ce que je lui marquais au sujet des deux voleurs du garde-meuble ; je n'étais pas exactement instruit du fait. Il n'a pas été question de leur accorder grâce, mais seulement un sursis à l'exécution. Lorsqu'on leur eut prononcé l'arrêt de mort, ils s'offrirent de faire des dépositions importantes ; l'un d'eux, Italien nommé Poulini, avoua que le vol du garde-meuble était un complot et qu'il y avait des chefs d'importance ; il dénonça un homme qui a été forcé de convenir du fait et qui découvrit des dépôts et des complices. Après ces instructions, les juges se transportèrent aux Champs-Élisées, où ils trouvèrent effectivement plusieurs effets précieux. Le tribunal fit hier son rapport de cette affaire à la Convention Nationale, en annonçant qu'on était à la recherche des grands coupables. Le Président du Tribunal criminel assura même qu'il y en aura d'arrêtés ; il a demandé un décret pour différer de quelques jours l'exécution de ces deux criminels, jusqu'à la révélation complète de l'horrible complot dans lequel ils ont trempé. L'Assemblée a prononcé ce décret. Il résulte que l'on saura dans peu toute la trame de ce fameux vol estimé à 37,000,000 dont on a déjà retrouvé une grande partie. Je te ferai part de la suite de cet événement.

On reçut hier une dépêche de M. Dumouriez, qui assure que sa position est toujours très bonne et que son armée est dans les meilleures dispositions. Il ajoute que l'armée ennemie est dépourvue de toutes provisions, et il espère que dans 3 ou 4 jours, il en rendra bon compte. Je souhaite que ce ne soit pas une fanfaronade.

Le Ministre de la guerre a annoncé que Montesquiou est entré en Savoie le 19 de ce mois : les papiers n'indiquent

pas de quel côté les troupes sont entrées. Cette nouvelle a été embarrassante à cause du décret rendu avant-hier contre M. Montesquiou. Après quelques débats, l'Assemblée a décrété l'envoi de 3 commissaires à l'Armée des Alpes, avec le pouvoir de destituer les officiers suspects et de les remplacer. Ces députés sont MM. La Combe de St-Michel, Gasparin et Dubois de Crancé, tous les 3 militaires. On fit lecture à l'Assemblée d'une lettre venant de Bienne en Suisse : elle annonce que le canton de Berne paraît vouloir se concerter avec l'Empereur pour chasser les Français des gorges de Porrentruy et entrer en France. Le même canton aurait proposé à la diète les 3 questions suivantes : 1^o Ne serait-il pas convenable de déclarer à l'Ambassadeur de France que sa présence cesse d'être agréable ? 2^o Ne doit-on pas demander à la France satisfaction des outrages faits aux Suisses ? 3^o Quel est le moyen de se la faire rendre ? Cette lettre a été renvoyée au pouvoir exécutif. Si son contenu est bien vrai, il paraîtrait que le canton de Berne voudrait engager tous les cantons à déclarer la guerre à la France : tu me feras plaisir de me marquer ce que l'on en pense en Suisse et à Genève.

Le général Luckner doit paraître aujourd'hui à la barre de l'Assemblée : Comme il ne sait pas bien s'expliquer en français, on a décidé qu'il communiquerait ses raisons par écrit et en langue allemande. Il n'est pas encore certain qu'on lui ôte le commandement, quoique plusieurs personnes le suspectent fortement.

M. Buzot membre de la Convention Nationale fit hier un superbe discours contre les agitateurs du peuple : il en désigna plusieurs qui étaient présents, sans les nommer, mais il le fit de manière que personne ne put s'y tromper. Ce discours a fait une vive sensation ; il contribuera à ter-

rasser cette espèce de gens plus dangereux que les ennemis du dehors : il a fait rendre le décret suivant : Il sera créé une commission composée de 6 membres qui sera chargée : 1^o de présenter à la Convention la situation actuelle de la République Française et particulièrement de Paris ; 2^o de proposer une loi contre ceux qui provoquent au meurtre et à l'assassinat ; 3^o de présenter les moyens de mettre à la disposition de la Convention une force publique prise dans les 83 Départements.

Paris, le 27 septembre 1792.

..... Le Ministre fit part à l'Assemblée d'une lettre du général Montesquiou en date du 23. Il annonce l'entrée des troupes Françaises en Savoie par le fort de Montmilian presque sans éprouver de résistance, les troupes Sardes s'étant retirées à l'approche des Français, en abandonnant 3 redoutes qu'ils avaient construites pour défendre l'entrée du pays. Le lendemain il doit s'être avancé sur Chambéry et delà dans toute la Savoie jusqu'à Genève, ce qui sera peut-être effectué avant que tu aies reçu cette lettre. Le Général annonce qu'il est très bien accueilli par les habitants du pays ; il a donné les ordres les plus sévères pour faire respecter les propriétés, protéger les personnes désarmées et se montrer généreux envers ceux qui rendront leurs armes. Il ajoute que les Français marchent plutôt en libérateurs qu'en conquérants. Il finit sa lettre en disant : je suis bien aise que l'ordre que vous m'avez donné me fournisse l'occasion de répondre par des victoires aux calomnies qu'on ne cesse de répandre contre moi. Cette lettre a été vivement applaudie, et la Convention a décrété que la destitution qu'elle avait prononcée

contre M. Montesquiou serait suspendue jusqu'à la confirmation des nouvelles ci-dessus par les commissaires qui sont partis. Les Etats du Roi de Sardaigne doivent avoir été aussi attaqués du côté de Nice par le général Anselme qui a obtenu, par cette expédition, de la ville seule de Marseille, 6000 hommes avec des provisions pour 2 mois, 1,000,000 de numéraire effectif, 1 vaisseau et 2 frégates qui escortent ce convoi. La Convention a décrété, que la ville de Marseille a bien mérité de la patrie et que ses avances lui seront remboursées. Le Ministre des affaires étrangères annonce, que le Roi de Prusse a proposé aux généraux de l'armée du Nord et du Centre d'entrer en accommodement. Le Conseil Exécutif consulté par les généraux, a répondu que la République ne voulait entendre aucune proposition, avant que les troupes ennemies n'eussent préalablement évacué son territoire. Le même Ministre a donné à l'Assemblée l'Etat général de notre situation actuelle envers toutes les puissances de l'Europe; cette situation n'est pas aussi mauvaise qu'on pourrait s'imaginer.

On a dit aussi hier, que les Français sont entrés de nouveau dans la Flandre Autrichienne, et qu'ils se sont emparés des villes de Ypres, Menin et Courtray. Cette nouvelle n'est pas encore officielle.

Le canton de Berne a demandé aux généraux Français l'évacuation des gorges du Porrentruy; mais on n'est pas disposé à lui accorder cette demande. Le général Biron y a au contraire envoyé de nouvelles forces, avec ordre de maintenir ce passage et de le défendre contre toute attaque, en usant cependant de tous les ménagements possibles à l'égard des Suisses avec lesquels on désire de vivre en bonne intelligence. Il part continuellement des volon-

taires pour l'armée qui grossit prodigieusement et pourra bientôt prendre l'offensive avec avantage, l'armée ennemie se trouvant dans le plus grand embarras pour se procurer des vivres.

Il est actuellement bien prouvé, que sans la révolution du 10 août, la France serait maintenant sous le joug des étrangers par les trahisons manifestes de la cour. On a exécuté encore avant-hier un M. Cazot, qui se trouvait complice des conspirations. Il y en a encore quelques-uns dans les prisons, qui seront jugés par les tribunaux ordinaires. La Haute Cour Nationale établie à Orléans a été supprimée, elle coûtait immensément à la Nation et ne lui a rendu aucun service.

Les gens connus ou suspects pour être les agitateurs du peuple ont été dénoncés avant-hier en pleine assemblée, eux présents. La séance fut très vive, Robespierre et Marat cherchèrent à se disculper; mais ils furent interrompus à chaque instant, ce dernier surtout fut cruellement humilié. La séance fut terminée par cette déclaration: La Convention Nationale déclare « que la République Française est une et indivisible ». Boniface Mirabeau-Tonneau est mort à Fribourg en Brisgau.

Paris, le 30 septembre 1792.

Les nouvelles ne sont pas aussi avantageuses, mais il faut les annoncer telles qu'elles se trouvent.

Une députation de la commune de Pont, Département des Ardennes, fait part à la Convention des dégâts dont elle a été victime. M. Broglie général des émigrés somma cette commune de lui délivrer une forte provision de pain, de foin et d'avoine; elle refusa d'obéir. Une seconde som-

mation lui fut faite sous peine d'exécution militaire ; même refus. Le lendemain les émigrés vinrent en force, investir le village et y mirent le feu ; 200 maisons ont été brûlées. Ils commirent les plus grandes horreurs, égorgèrent les femmes et les enfants, et emmenèrent 18 habitants liés et garrottés à la queue de leurs chevaux. On a accordé un secours provisoire de 50,000 livres à ces pauvres malheureux et l'on s'occupe de rendre un décret fulminant contre les émigrés. Il a été déjà décrété, que toutes personnes seront tenues de déclarer, sous peine de mort, à la Municipalité de leur domicile, et de verser dans la caisse du district, les sommes ou effets appartenant aux émigrés, dont elles seraient dépositaires. Un officier général a écrit au Ministre, qu'après avoir attaqué et pris la ville de St-Amand, les troupes se sont livrées à des excès ; l'indiscipline a été telle qu'on a été obligé de les retirer de cette ville, qui est retombée au pouvoir des Autrichiens. Une lettre du conseil général de la commune de Lille en date du 29, annonce que le général Albert de Saxe a cerné cette place avec 22,000 hommes. Il a fait une sommation de se rendre : le conseil général a répondu : Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèle à la Nation, de maintenir la Liberté et l'Egalité ou de mourir à notre poste ; nous ne sommes pas des parjures : Cette réponse héroïque et laconique a été applaudie avec transport par l'Assemblée : on a nommé 6 commissaires pour se rendre dans le Département du Nord avec des pouvoirs illimités.

Paris, le 1^{er} octobre 1792.

Dans ton intéressante lettre du 25 septembre, tu me témoignes l'inquiétude que cause à Genève l'approche de

L'armée Française, et tu me fais part de la précaution que l'on a prise pour se défendre au besoin : La meilleure et la plus sage serait l'invitation faite aux Etrangers de sortir promptement de la ville : les moyens de défense seront à ce que j'espère inutiles, à moins d'une déclaration de guerre entre la France et la Suisse ; dans ce cas seulement, je crois que l'armée Française s'emparerait de Genève : alors, il vaudrait mieux se réunir de bonne amitié avec les Français, plutôt que de soutenir un siège qui durerait peut-être 8 à 10 jours ; l'on finirait par se rendre après avoir perdu beaucoup de monde et avoir souffert de grands dommages. Ce qu'il y aurait de plus fâcheux, c'est qu'on serait obligé de recevoir la loi du vainqueur. J'ai eu hier une conversation sur ce sujet avec un député influent et qui est parfaitement instruit de tout : il m'a assuré qu'on n'avait aucune intention hostile contre la République de Genève.

C'est effectivement par erreur que je t'ai fait mention de Verdun dans une de mes précédentes ; je voulais parler de Metz.

Tu as ouï dire que les Suisses veulent lever une armée de 60.000 hommes ; on n'en sait rien ici, je n'ai pas voulu en parler et même je t'avoue que je ne le crois pas.

Séance du 29 septembre.

Le Maréchal Luckner écrit à l'Assemblée pour se disculper des reproches qu'on lui a faits ; sa lettre est renvoyée au Comité de surveillance. On lit une lettre particulière d'un officier qui annonce que nos troupes ont repris St-Amand et qu'on rétablit le camp de Maulde. Après une longue discussion sur le remplacement des deux Ministres qui ont donné leur démission, on a passé à l'ordre du

jour. On nommera un Comité de Constitution composé de 9 membres.

Une lettre particulière écrite le 25 par un officier de l'armée de Kellermann annonce qu'il y a une trêve de 48 heures ; le Prince Hohenlohe est arrivé le même jour avec un trompette au camp de Kellermann. Ils ont eu une conférence dont on ne connaît pas le résultat. Pendant cette trêve, plusieurs officiers Prussiens ont mangé à la table des généraux Français et *vice-versâ*. Le Roi de Prusse a fait inviter M. de Chartres qui a refusé l'invitation. L'armée Prussienne est campée dans les plaines de Champagne ; elle manque de vivres et de provisions, et elle diminue journellement par la mort et la désertion sans pouvoir réparer ses pertes. L'armée Française au contraire s'augmente à chaque instant ; M. Dumouriez a maintenant cent mille hommes au moins, sans compter ceux qui arrivent à tout moment.

On sait à n'en pas douter, que les ennemis sont dans une position critique, et que le Roi de Prusse cherche à faire un arrangement pour sortir honorablement de sa folle entreprise. Il y a beaucoup de désunion entre les Prussiens, les Autrichiens et les émigrés Français. On débite aussi que le général Custine s'est mis en marche du côté du Rhin avec 24 ou 30,000 hommes, pour entrer dans le Palatinat et s'avancer, s'il est possible, jusqu'à Coblenz ; cette nouvelle mérite confirmation, quoique plusieurs personnes la donnent comme certaine.

Du 30 septembre.

Point de nouvelles officielles des armées, mais quelques officiers, qui viennent du camp de MM. Dumouriez et Kellermann, confirment la position très critique de l'armée Prussienne.

M. Rolland Ministre de l'Intérieur écrit à l'Assemblée et lui annonce, que forcé de choisir entre les fonctions de Ministre et celles de Député, il se décide pour l'emploi le plus périlleux, pour celui que lui a indiqué le vœu des représentants des 83 Départemens. Il reste donc au Ministère, ce qui a été généralement bien accueilli.

Du 1^{er} octobre.

Les membres du Comité de surveillance et de la Commune sont admis à la barre ; l'un d'eux dit : Nous nous sommes engagés à démasquer les traitres ; depuis ce temps la calomnie nous a poursuivis, et nous venons répondre à nos détracteurs, en vous présentant le compte de nos opérations. Ils produisent un grand nombre de pièces authentiques, trouvées dans les papiers de différentes personnes qui ont été arrêtées ou exécutées depuis le 10 août ; toutes attestent la lâcheté et la perfidie de ceux qui trahissaient la patrie. Plusieurs de ces papiers formant une liasse prouvent que la cour faisait accaparer les cafés, le sucre et le blé. Une autre liasse contenait entr'autres une lettre écrite et signée par M. la Porte, intendant de la liste civile, adressée au trésorier de la même liste ; il le prévenait en date du 3 février 1792, qu'on devait rendre un décret le même jour, pour que les pensions de la maison militaire du Roi fussent à la charge de la Nation ; il ajoutait : Ce décret coûtera cher, le Roi a dû vous en parler, il faudra pour demain une somme de 1,500,000 livres. L'orateur du comité continue et dit :

Nous vous donnerons incessamment la liste de la distribution de cette somme de 1,500,000 livres ; plusieurs membres demandent que cette liste soit communiquée à l'instant. L'orateur répond qu'il ne peut pas encore faire paraître cette liste ; mais que le comité a pris des mesures

nécessaires pour que ceux qui sont compromis n'échappent pas à la loi :

Dans une autre liasse, l'orateur produit un reçu de 900,000 livres signé Bouillet ; il en fournit plusieurs autres de ce genre et un bon de 60,000 livres signé par Marie Antoinette. L'orateur annonce qu'il a découvert les grands conspirateurs, et que dans peu il fera connaître les subalternes.

Comme ces dénonciations sont appuyées de pièces probantes et qu'elles inculpent plusieurs membres de l'Assemblée Législative, cela a occasionné une longue et vive discussion.

Il en résulte un décret, savoir : On doit nommer un comité de 24 membres qui ne seront pris ni parmi les anciens membres des assemblées constituantes et législatives, ni dans la députation de Paris : Cette commission de concert avec le comité de surveillance et deux officiers Municipaux, s'empareront de tous les papiers, qui seront apportés dans des cartons scellés, à la Convention Nationale : Ces commissaires sont autorisés à s'assurer des personnes prévenues, et à décerner des mandats d'arrêt contre tous les complices.

Les commissaires de l'Assemblée envoyés auprès des armées pour annoncer l'abolition de la royauté, écrivent de Châlons en date du 30 septembre, que les décrets de la Convention ont été lus et communiqués à toute l'armée ; ils ont été répétés de rang en rang et reçus avec les plus vifs applaudissements : tous les soldats auxquels on montrait en ce moment le camp du Roi de Prusse ont juré de combattre les tyrans. Les dits commissaires confirment que l'armée ennemie est dans la plus grande détresse : on vient de lui enlever un convoi considérable de vivres et

munitions , en lui faisant 60 prisonniers parmi lesquels 4 émigrés. Ils annoncent que les généraux sont patriotes et qu'ils ont la confiance des soldats. En finissant leur lettre, ils disent :

Nous apprenons que les Prussiens lèvent leur camp; on leur a fait encore 50 prisonniers; nos généraux vont suivre et surveiller l'ennemi; la position de nos armées et l'augmentation qu'elles reçoivent tous les jours, nous font concevoir les plus grandes espérances.

Le Ministre des Affaires Etrangères fait passer à la Convention une copie de la réponse de l'empereur à la lettre par laquelle les Suisses lui ont déclaré leur intention de garder la neutralité la plus entière.

Le même Ministre annonce qu'il a fait part à la Convention, des ouvertures faites au général Dumouriez au nom du Roi de Prusse, ainsi que de la réponse qui a été faite par le Conseil exécutif. Le Ministre observe à l'Assemblée, que les paroles dont s'était servi le Roi de Prusse sont remarquables, en ce qu'il reconnaît l'autorité de l'Assemblée Nationale et la souveraineté du peuple; il avouerait aussi que l'ancien ordre de choses était absolument contraire au bien du peuple. Le Ministre dit que ses propositions ont donné lieu à une suspension d'armes, dont le général Dumouriez a profité pour prendre une position avantageuse, et qu'on a fait un échange de prisonniers, dans lequel les émigrés n'ont point été compris malgré leurs réclamations auprès du Roi de Prusse. Il y a eu aussi une entrevue où le duc de Brunswick dit : nos Nations ne sont pas faites pour être ennemies, n'y aurait-il pas moyen de s'arranger? Nous sommes dans votre pays, il est désolé par les malheurs de la guerre : nous savons que nous n'avons pas le droit d'empêcher une Nation de se donner des lois : le sort

du Roi seul nous occupe : que deviendra-t-il, etc., il finit en disant : qu'on lui donne une place quelconque dans le nouvel ordre de choses , l'Empereur et le Roi de Prusse rentreront dans leurs Etats. Un officier Français a répondu que la France Républicaine ne peut se plier aux vues des Etrangers. La conférence fut terminée par l'annonce d'un nouveau manifeste. Dumouriez l'a reçu avec indignation et a déclaré la trêve rompue : il a écrit une lettre qui a déterminé une réponse, où l'aide de camp du Roi de Prusse demande une autre entrevue. Ce même aide de camp a déclaré que les Prussiens ne seraient pas les premiers à rompre la trêve : Le général Dumouriez a rejeté toute proposition, à moins qu'on ne commence par annuler le manifeste. On en fit la lecture à la fin de la séance , lecture qui a été interrompue souvent par des éclats de rire de l'Assemblée ; celle-ci a passé à l'ordre du jour. Je ne connais pas encore le Manifeste en question.

Malgré le mauvais temps , les citoyens vont journellement travailler avec ardeur au camp de Paris ; il s'avancé et les bataillons de volontaires Nationaux arrivent en abondance avec armes, bagages, artillerie, vivres et munitions : il y en a dans le nombre qui sont superbes.

On n'a point reçu de lettres de Lille, il paraît que la place est complètement investie. Il y a deux courriers d'Amsterdam en retard ; comme ils passent ordinairement par Lille , il faudra leur faire prendre un grand détour. Il est décidé qu'il y aura 8 armées en France, celles du Nord, des Ardennes, de la Mozelle et du Rhin, depuis Dunkerque jusqu'à Bezançon ; celles des Vosges, des Alpes et des Pyrénées, depuis Bezançon jusqu'à Bayonne. La 8^{me} armée sera celle de l'intérieur.

Paris, le 3 octobre 1792, l'an 1^{er} de la République.

Je te confirme mes lettres précédentes et je continue en t'annonçant que les commissaires de la Convention Nationale envoyés au camp de Châlons, ont écrit une seconde lettre pour confirmer à l'Assemblée que les Prussiens ont levé leur camp et sont en marche rétrograde. Leur armée est beaucoup réduite par la famine, les maladies et la désertion. 8000 malades sont dans les hôpitaux à la suite de l'armée, ce qui rend leur marche lente et pénible; leur artillerie ajoute encore aux embarras de leur retraite. Le général Bournonville, l'Ajax de l'armée Française, au dire de Dumouriez, est à leur poursuite avec 20,000 hommes; il leur a déjà pris plusieurs convois considérables, 200 prisonniers et 400 chevaux; dans le nombre des prisonniers il se trouve 5 Emigrés de la Maison du ci-devant Roi. Tous ces détails sont confirmés par une lettre du général Dumouriez, qui écrit en date du 1^{er} octobre au Ministre de la guerre, et lui annonce qu'il arrive journellement des déserteurs Prussiens dans son camp, qui confirment la détresse dans laquelle se trouve l'armée Prussienne; l'humidité, la famine et le flux de sang la désolent. Ils décampent la nuit et ne font qu'une ou deux lieues, afin de couvrir leur marche et conserver leur nombreuse et pesante artillerie. Le général Dumouriez dit: Je joins aujourd'hui ma personne à Bournonville, pour lui aider à exterminer l'armée ennemie dans sa retraite. Dumouriez envoie au Ministre un exemplaire de sa négociation avec le Roi de Prusse. Chez un peuple libre, dit-il, un général doit mettre dans le plus grand jour toutes ses relations avec l'ennemi. Il ajoute: j'espère que, si l'on a confiance

en moi, j'irai comme j'ai toujours pensé, prendre mes quartiers d'hiver à Bruxelles. Assurez l'auguste Assemblée du peuple souverain, que je ne demanderai à me reposer, qu'après avoir mis les tyrans hors d'état de nous faire du mal.

On fit lecture hier à l'Assemblée de la négociation susmentionnée ; Dumouriez prévient le Roi de Prusse, que les manifestes insolents du duc de Brunswick ont été couverts du plus profond mépris par tous les Français, et il lui déclare que ce n'est pas avec des phrases qu'on peut combattre un peuple libre. Il rabaisse beaucoup la Maison d'Autriche et flatte adroitement le Roi de Prusse, en lui faisant bien sentir, combien il compromet sa gloire en défendant une aussi mauvaise cause. Il lui dit : Ne sait-on pas que depuis un siècle, nous n'avons en France que des Rois faibles ou orgueilleux gouvernés par des maîtresses ou des confesseurs ; et c'est pour nous les rendre, que des armées Prussiennes se sont ébranlées. Mais qu'il considère que le peuple qu'il vient attaquer est le plus belliqueux de l'Univers, armé pour sa liberté, résolu de périr tout entier pour la défendre, ayant en sa puissance des ressources immenses, de nombreux combattants toujours prêts à marcher à l'ennemi et toujours remplacés par des vengeurs. Le général fait ensuite entrevoir tous les avantages qui résulteraient pour les deux peuples d'une alliance dont ils sont dignes l'un et l'autre. Il avertit le Roi de Prusse que, s'il a pris deux villes, il doit ce succès à la lâcheté et à la trahison, mais que la conquête de la France qu'on lui a représentée comme si facile est une chimère.

Il le presse au nom de sa gloire, de son intérêt et de celui de son armée, d'abandonner la cour impériale, les Autrichiens et les Emigrés. Il aurait pu ajouter que feu

Frédéric II disait : Il est facile d'entrer en France, mais il serait difficile d'en sortir.

Tu dois penser, mon cher frère, que la lecture du général Dumouriez et sa négociation ont été vivement applaudies par la Convention Nationale et par le public.

Après cette campagne, les troupes Françaises seront divisées en 8 armées : 1^o celle du Nord, 2^o des Ardennes, 3^o de la Moselle, 4^o du Rhin, 5^o des Vosges, 6^o des Alpes, 7^o des Pyrénées, 8^o celle de l'intérieur. Elles pourront être facilement composées de 50,000 hommes chacune ; on ne peut pas se faire une idée du nombre des bataillons, qui passent journellement ici pour se rendre à l'armée. Je suis persuadé qu'on finira par en être embarrassé : il est vrai qu'il faudra 54,000 hommes pour le camp de Paris seulement, auquel on continue à travailler à force, et auquel chaque citoyen est obligé d'aller travailler à son tour, indépendamment d'un grand nombre d'ouvriers qui sont soldés et qui font moins de besogne que des citoyens de bonne volonté.

Tu sais déjà, sans doute, que les cantons suisses ont déclaré formellement à l'Empereur leur intention de conserver une complète neutralité. L'Ambassadeur de France a envoyé au Ministre la réponse de l'Empereur aux cantons. On en fit lecture avant-hier à l'Assemblée ; elle fut souvent interrompue par des éclats de rire et renvoyée au Comité diplomatique. La neutralité des Suisses doit rassurer entièrement les Genevois, le Ministre ayant fait prévenir cette République, que la France n'a aucune intention de troubler son repos, ce qui lui sera confirmé par le général Montesquiou ; je crois que les Genevois feront bien de se mettre en mesure pour défendre leurs libertés et leur indépendance ; mais ils ne doivent point témoigner

trop de défiance envers la Nation Française, dont l'amitié et la protection lui sont nécessaires.

Un membre de la Municipalité de Lille en est sorti le 29 septembre ; il a su échapper à l'ennemi qui a formé le siège de cette place forte ; il a assuré que cette ville ne se rendra que lorsqu'elle sera réduite en cendres ou manquera de vivres. La garnison en a pour 4 mois, mais les habitants au nombre de 60,000 ont besoin d'un prompt secours en ce genre. On a décrété que le Ministre ferait parvenir aux habitants de Lille une somme de 400,000 livres pour se procurer des vivres. La Municipalité devra rendre compte de l'emploi de cette somme. Depuis samedi, Louis XVI, Marie Antoinette et M^{me} Elisabeth sont séparés sans avoir aucune communication ; Louis XVI a été transporté dans un petit appartement élevé, dans la tour du Temple. On leur a ôté plumes, papier, encre, crayons, cartes, et toute espèce d'armes offensives et défensives. On a retranché la vaisselle plate et diminué la somptuosité de la table ; on a collé du papier gris sur les fenêtres pour éviter toute communication avec l'extérieur. Le valet de chambre du jeune Prince a été mis en état d'arrestation. Toutes ces précautions et tous ces changements ont été faits par délibération de la Commune de Paris, depuis qu'on a mis au jour des preuves évidentes et accumulées des trahisons manifestes de cette famille malheureuse, mais réellement coupable.

Tu apprendras sans doute avec plaisir que la tranquillité est parfaitement rétablie dans cette ville ; il y rentre beaucoup de monde, tout reprend une face plus riante et plus agréable ; on ne s'aperçoit pas, s'il existe une diversité d'opinions en politique ; le patriotisme se généralise ; c'est une nouvelle religion pour le français, elle acquiert

un nombre infini de prosélytes ; la Convention Nationale a pris un ton ferme et imposant, c'est ce qu'il faut.

Paris, le 4 octobre 1792.

Le Ministre de la Marine informe la Convention, que le capitaine La Touche est sorti du port de Toulon avec 4 vaisseaux de ligne ; il y en a maintenant 9 en mer dans la Méditerranée et plusieurs frégates.

Une lettre de Lille datée de hier à 3 heures du matin, écrite par les administrateurs à la Convention, annonce que l'ennemi attaque cette place de la manière la plus atroce, les bombes et les boulets rouges tombent sans cesse sur la ville ; plusieurs bâtimens publics et 200 maisons sont réduites en cendres ; un grand nombre d'autres maisons sont endommagées ; la maison de commune est consumée par les flammes ; les administrateurs disent qu'ils iront siéger sur la place publique et que le peuple montre une constance admirable. Ils demandent du secours promptement ; mais ils doivent en avoir déjà reçu ; car un bataillon de garde Nationale se rendant à une autre destination du côté du Nord, ayant appris que Lille était en danger, s'est mis en marche sans ordres supérieurs et est entré dans cette ville : voilà des braves gens qui ne craignent pas le feu.

On lit une lettre du général Custine datée du camp de Spire le 30 septembre. Il écrit, que les mauvais chemins ont beaucoup retardé sa marche, il n'a pu arriver devant Spire que le 29 septembre à 3 heures après-midi. Il a trouvé des Autrichiens au nombre de 4000 rangés en bataille ; il les attaqua et les força de rentrer dans la ville, dont ils fermèrent les portes. Le général Français fit atta-

quer les portes ; une résista pendant un certain temps, l'autre fut bientôt enfoncée et les Français entrèrent dans la ville ; le combat s'engagea dans les rues , et les Autrichiens, après avoir perdu entr'autres 400 prisonniers, furent obligés de sortir de la ville. Le général Français les fit poursuivre et les ayant acculés près du Rhin , il les força de mettre bas les armes. Il y a eu dans cette affaire plus de 3000 prisonniers et un grand nombre de tués. Les Français se sont emparés de toutes les armes, canons, étendards, etc., ainsi que des magasins qui sont immenses ; le général ne put pas en donner le détail, tant abîmé de fatigue après avoir été 22 heures sous les armes et continuellement en action ; il se loue beaucoup du courage et de la discipline de ses soldats qui n'ont pas commis un seul acte de violence contre les habitants, malgré une fusillade qui eut lieu dans les rues. Cette prise est très importante, car elle gêne beaucoup la communication des armées ennemies.

Une nouvelle lettre de Lille annonce que 8 bataillons y sont entrés sous les ordres du général Lamorière. Le général en chef annonce qu'il a pris des mesures pour forcer les ennemis à se retirer et à abandonner le siège.

Le général Dumouriez écrit en date du 2 octobre , qu'il continue à harceler l'ennemi dans sa retraite ; il annonce que les Prussiens ont pris leur quartier général à Autruy près de Grandpré et qu'il se propose de les en chasser le lendemain. Le général Dillon marche contre les Hessois et a obtenu un avantage sur eux. Dumouriez a placé 10 bataillons dans Clermont et 1500 hommes à Varennes. Il envoie au Ministre 2 pièces assez curieuses : l'une est une quittance du Roi de Prusse au village de Hanse , de 117 moutons , contenant promesse que le prix en sera payé

par Louis XVI, quand il sera mis en liberté ; l'autre est un registre appelé *le livre d'Or* ; contenant les noms de tous les émigrés , ce livre pourra être utile. La Convention a rendu deux décrets d'accusation, l'un contre le général Lanoue qui a refusé de marcher, l'autre contre le général Duhoux soupçonné d'intelligence avec les ennemis. Le Ministre de la guerre vient d'annoncer , que de tous côtés on vole au secours de Lille ; il espère que les assiégeants seront dans peu battus et forcés de se retirer. On a commencé hier la nomination du Maire de Paris : on croit que M. Péthion sera réélu ; on ne sait cependant pas s'il préférera cette place à celle de membre de la Convention Nationale.

Paris, 8 octobre 1792.

Tes réflexions sur la conduite du général Dumouriez, lorsque les Prussiens sont entrés dans la Champagne , se trouvaient assez justes dans le moment où tu les a faites ; j'ai été même de ton avis, ainsi que bien d'autres, jusqu'à l'époque où j'ai été convaincu, que le général Dumouriez a attiré par des manœuvres habiles, les Prussiens dans les plaines de la Champagne Pouilleuse, sachant bien qu'ils ne pouvaient pas pénétrer plus avant et qu'ils y manqueraient de vivres ; il a su pendant ce temps-là prendre des dispositions avantageuses qui rendent la retraite des Prussiens très difficile et périlleuse, comme il l'a annoncé d'avance. Les grands connaisseurs en ce genre ont été trompés eux-mêmes au premier moment ; ils conviennent actuellement que ce général a montré dans cette circonstance la plus grande habileté. Dumouriez a été bien secondé par Kellermann, qui, avec 16,000 hommes, a fait face pendant plus



de 12 heures à une armée de 45 à 50,000 hommes , sans que ces derniers aient osé lui livrer bataille.

Les changements de Ministres et les soupçons contre les généraux sont inséparables des grands événements qui s'opèrent en France. Tu verras par le bulletin que je t'envoie aujourd'hui ce que le général Montesquiou a écrit à la Convention. On est bien convaincu, que le décret qui l'a destitué, sera rapporté et l'on désire beaucoup que Montesquiou ne persiste pas à donner sa démission.

L'entrée de 1600 Suisses à Genève a été fort brillante : je crains bien, que l'espèce de satisfaction que cela a pu procurer un instant à une partie des habitants de Genève, n'occasionne de grands chagrins à cette Républiquelette. Il paraît, que les magistrats n'ont pas assez consulté le traité de garantie de 1782. On a beau citer des traités plus anciens ; on doit toujours respecter les plus récents. Je m'aperçois ici, que l'entrée de ces troupes à Genève donne beaucoup d'humeur aux membres de la Convention ; je suis persuadé que si les magistrats de Genève ne s'empressent pas à engager le canton de Berne à retirer ses troupes, la République Française employera tous les moyens qui sont en son pouvoir pour les faire sortir. Je frémis des conséquences qui peuvent en résulter, et je désire ardemment que les Bernois et Genevois évitent une rupture, qu'ils ont cru peut-être pouvoir provoquer dans un moment où l'on supposait que rien n'arrêterait l'arrivée des Prussiens à Paris, et que la Nation Française serait bientôt forcée de recevoir la loi des tyrans coalisés. Il en est autrement : tout annonce en ce moment, que les Français seront libres et victorieux ; ils peuvent éprouver quelques revers ; il faut s'y attendre, tel est le sort de la guerre ; mais ces revers ne serviront qu'à augmenter leur

courage et le nombre de leurs combattants qui, je te le répète, sortent tout armés de dessous terre. On a supposé que ces hommes nouvellement levés ne pourraient pas résister à des moustaches Prussiennes et Autrichiennes ; ils ont donné des preuves signalées du contraire ; plus la guerre durera , plus les Français deviendront invincibles ; les ressources en tout genre de cette nation sont immenses. J'ai vu plusieurs lettres de Genève, qui annoncent comme la tienne qu'on arme 15 à 20,000 hommes dans le canton de Berne ; cela redouble mes inquiétudes pour Genève et pour le Pays de Vaud. Je ne puis cependant pas me persuader, que la République Française ait la moindre intention d'inquiéter les heureux habitants de cette superbe contrée ; elle n'a rien fait jusqu'à ce moment, qui puisse le faire croire, et pas même craindre : car dans ce cas on aurait envoyé une petite armée dans le Pays de Gex, on y aurait formé un camp un peu considérable ; tandis qu'on y a fait passer 5 à 600 hommes seulement, précaution nécessaire dans la circonstance et notamment pour l'expédition projetée et exécutée dans la Savoie.

Je languis bien d'apprendre que des réflexions semblables à celles que je te fais, occupent la majorité des cerveaux Bernois et Genevois, et que loin de provoquer les Français, on cherche à se maintenir avec eux dans un état de paix, d'union et de bon voisinage ; tous les Genevois et les Suisses qui sont ici le désirent aussi ardemment que moi. J'espère toujours, que les nouvelles qu'on aura reçues depuis le commencement de ce mois auront changé les dispositions hostiles des Bernois : ces nouvelles tempéreront leur ardeur guerrière ; et j'espère que les Genevois en profiteront aussi, en évitant tout ce qui pourra donner

humeur aux Français. Ces derniers sont parvenus à un point, où ils ne comptent plus le nombre de leurs ennemis, ni les frais de la guerre ; ils n'épargneront rien et combattront vigoureusement tous les ennemis qui pourront se présenter. Suivant l'estimation faite des biens des émigrés, il y en a pour 4,500,000,000 au moins, donc amplement pour soutenir une longue guerre, quoi qu'elle puisse coûter.

Bulletin des 5, 6 et 7 octobre 1792.

Du 5. Les commissaires de la Convention écrivent de Châlons, que s'étant transportés dans les divers endroits qui ont été occupés par l'ennemi, ils y ont trouvé les habitants dans la plus grande misère et leur ont procuré tous les soulagemens qui étaient en leur pouvoir : il ont appris surtout, que c'était l'armée des émigrés qui avait commis les plus grandes dévastations, ils empoisonnaient les eaux en jetant les cadavres dans les ruisseaux et les fontaines.

M. Lacroix a été nommé Président. On a renouvelé la demande de former une garde de 24,000 hommes pris dans les 83 Départemens ; cette proposition a fourni matière à quelques discussions terminées par le renvoi aux comités.

Un colonel de l'armée du général Dumouriez arrivé ce matin, a confirmé au Ministre de la guerre toutes les nouvelles de l'armée reçues les jours précédents, concernant la retraite des Prussiens et les prises qu'on leur a faites en hommes et convois de vivres, équipages, etc.

Du 6. La convention décrète que 20,000,000 de livres seront mis à la disposition du Ministre de la guerre, pour

être employés à l'habillement des troupes. On établira sur le champ divers ateliers ; pour y travailler, les ouvriers de tout sexe y seront admis ; l'ouvrage sera donné à la tâche et non à la journée. On fait lecture d'une lettre du général Montesquiou en date du 30 septembre : il prouve sans peine qu'il a rempli scrupuleusement son devoir et les ordres qui lui ont été donnés. Il dit que, ayant appris par la voie des journaux la destitution prononcée contre lui, sans savoir ce qui peut la lui faire mériter, il respecte les décisions des représentants du peuple. Il ajoute qu'un général soupçonné ne pourrait plus être utile et il prie l'Assemblée d'accepter sa démission. Un membre a proposé de rapporter sur le champ le décret rendu contre ce général et de refuser sa démission. M. Vergniaux a supérieurement parlé sur ce sujet. La Convention a voté l'ajournement sur le tout, jusqu'à ce qu'on ait reçu des nouvelles des trois commissaires envoyés à l'armée du Midi.

Le Ministre de la guerre a communiqué plusieurs lettres du général Custine. La dernière est du 2 octobre : il annonce qu'après avoir eu la satisfaction au premier moment de sa conquête, d'empêcher que ses soldats ne se livrassent au pillage de la ville de Spire, il a eu la douleur de ne pouvoir contenir une partie de sa troupe ; elle commit quelques excès qui furent réprimés et le désordre cessa jusqu'au lendemain à 8 heures. Alors 2 ou 3 bataillons qui composaient la garnison portèrent aux plus grands excès ; Un capitaine et deux autres officiers excitaient au pillage ; Custine fit battre la générale ; ce capitaine et ses officiers furent arrêtés avec leurs poches garnies d'effets qu'ils avaient enlevés chez les particuliers : leur sentence fut prononcée et ils furent fusillés à l'instant : la troupe est rentrée dans l'ordre et les effets volés ont été rendus

aux propriétaires. On a beaucoup applaudi à la fermeté et à la conduite du général. Il envoie à la Convention par un de ses officiers 5 drapeaux pris sur les ennemis ; il annonce que 2 guidons des dragons de Toscane sont tombés dans le Rhin, ainsi que 3 canons, et un grand nombre de ces dragons, près de 400, ont été noyés. Les Autrichiens ont eu 800 hommes tués dans cette affaire. Les prisonniers ont été conduits à Landau, ainsi que 400 voitures chargées des effets tirés des magasins qui sont encore bien garnis, il paraît que cette prise est importante. Le général annonce que nous n'avons eu que 60 hommes tués ou blessés.

Le général Custine a mis une imposition de 450,000 livres sur l'Évêque et les Chanoins de Spire, qui se sont constamment montrés les plus acharnés ennemis de la liberté Française. Il n'a par contre rien exigé des habitants de cette ville, pour lesquels il a les plus grands égards ; tout ces détails ont été reçus avec des transports de joie.

La Convention a décrété, que les sceaux de l'Etat, le sceptre et la couronne du ci-devant Roi seront brisés dans la salle de la Convention et portés ensuite à la Monnaie.

Il n'y a pas eu de nouvelles officielles de Lille ; mais on a reçu des lettres particulières, qui tranquillisent sur le sort de cette ville et de ses courageux habitants. Il doit y être arrivé, du 3 au 5 courant, un grand nombre de secours ; Le général Dumouriez a écrit en date du 5, qu'il faisait passer dans les Départements du Nord des forces suffisantes pour en chasser l'ennemi.

J'oubliais de dire que le général Custine, après les formes usitées, a renvoyé les officiers ennemis chez eux, afin qu'ils racontent à leurs compatriotes, avec quelle bra-

vourent les Français combattre leurs ennemis, et leur générosité en faveur des vaincus.

Il y a encore 1000 émigrés environ, qui se sont réfugiés dans une petite île du Rhin ; on les y tient bloqués et ils auront beaucoup de peine à s'échapper.

Du 7. Les commissaires envoyés à l'armée de Montesquiou confirment toutes les bonnes nouvelles que ce général a données ; ils se louent infiniment de l'accueil qu'on leur a fait à Chambéry. Ils annoncent, que les Savoisiens témoignent du plus ardent désir de former un 84^{me} Département. Ils font les plus grands éloges du général Montesquiou, invitent la Convention à laisser ce général à son poste. La Convention, après avoir entendu le rapport de ces commissaires sur l'expédition en Savoie et sur la conduite du général Montesquiou, rapporte le décret du 23 septembre qui destitue ce général ; on espère et on se flatte qu'il ne persistera pas à demander sa démission.

Le Ministre de la guerre communique à la Convention une lettre du général Anselme datée de Nice du 22 septembre. Il annonce que dès qu'il s'est présenté, les Piémontais ont pris la fuite, et il est entré à Nice sans résistance. La garnison s'étant retirée à Montalban, il a fait sommer le fort de se rendre, en le menaçant de l'escalade en cas de résistance ; le gouverneur s'est rendu avec toute la garnison, composée de Suisses et de Piémontais ; on y a trouvé une artillerie en très bon état : le lendemain on s'est emparé de Villefranche. Les Piémontais ont abandonné à Nice, un grand nombre de canons, dont plusieurs sont encloués, mais assez mal pour qu'on puisse facilement les remettre en état de servir. Il a trouvé beaucoup de munitions, une quantité de fusils et autres armes, des provisions de bouche en abondance ; enfin il paraît très satis-

fait. Les ennemis étaient au nombre de 7 à 8000, il les fait poursuivre; mais, ainsi que les troupes qui étaient en Savoie, ils gravissent les montagnes avec une rapidité peu commune. Ils se proposaient de planter le 30 septembre à Nice, l'arbre de la liberté et le lendemain à Villefranche.

Il annonce qu'il y a une forteresse dans cette dernière ville, dont il s'emparera d'une manière ou d'autre. Il ne conçoit pas comment les ennemis ont pu fuir aussi lâchement, avec autant de moyens de défense, et abandonner des postes de cette importance; il paraît fâché de n'avoir pas éprouvé plus de résistance.

Les commissaires envoyés à l'armée du Nord écrivent de Douay, en date du 5, que le siège de Lille continue avec une férocité peu commune; mais le courage des citoyens est au-dessus de tout éloge. Un lâche a proposé de se rendre, il a été pendu sur le champ par le peuple. Les espions et les agitateurs sont très répandus dans le Département du Nord; plusieurs sont déjà arrêtés et l'on en poursuit beaucoup d'autres.

Bulletin des 8, 9 et 10 octobre 1792.

Du 8. Les commissaires envoyés à Lille, écrivent en date du 6, que le feu de l'ennemi a discontinué. Ils ont appris, que la gouvernante des Pays-Bas était venue en personne pour battre les assiégeants; elle a mis de sa main le feu à un mortier pour encourager les artilleurs. Ils confirment que la ville a extrêmement souffert; 500 maisons sont réduites en cendres et plus de 2000 sont très endommagées; mais la constance des habitants et le courage de la garnison sont sans exemple. Ils marquent en date du 7, que l'ennemi a retiré sa grosse artillerie et paraît se

disposer à la retraite, Par une 3^{me} lettre en date du 8, ils annoncent que le siège est levé; on ne sait pas encore si les Autrichiens se seront retirés tout-à-fait.

Les commissaires envoyés à l'armée du Nord et à celle du centre réunies, annoncent que Bournonville est toujours à la poursuite des Prussiens; il continue à leur faire beaucoup de prisonniers; il a même relâché une 30^e de chariots remplis de soldats malades. Kellermann est à St-Menéhould avec son armée. Dumouriez est à Grand-Pré avec 45,000 hommes; son avant-garde est à 2 lieues de Verdun.

Cette ville doit être attaquée incessamment; il est parti le 4 de ce mois, pour cet effet, 26 pièces de siège, de la ville de Metz.

Du 9. Le Ministre de l'Intérieur prévient la Convention, qu'on a arrêté un nouveau complice du vol du garde-meuble; il a donné plusieurs renseignements importants, et l'on a découvert pour 300,000 fr. de bijoux sur la déclaration d'un joaillier, chez lequel on les avait offerts.

On a décrété, que les émigrés qui sont ou seront pris les armes à la main, seront exécutés dans les 24 heures: il sera préalablement constaté par une commission de 5 personnes nommée par l'Etat-major, que les prisonniers sont Français, émigrés, et pris les armes à la main; il s'en trouve déjà un grand nombre qui sont dans ce cas. Les procès-verbaux des exécutions des émigrés seront envoyés au Ministre de la guerre, qui les communiquera à la Convention Nationale.

Le général Custine écrit de Spire en date du 5, qu'il a envoyé un officier général à la tête de 4600 hommes pour s'emparer de Worms, ce qui a été exécuté promptement et sans résistance. On y a levé une contribution de 1 mil-

lion 200,000 livres savoir 200,000 du Noble Chapitre, 400,000 de l'Evêque et 600,000 du magistrat.

On y a trouvé 1500 tentes, 3200 sacs de blé ou d'avoine ; tout a été emporté. Custine ayant été avisé, que les Autrichiens faisaient avancer 12,000 hommes de ce côté, se proposait de se retirer après avoir emporté son butin de Worms et de Spire.

On a décrété une adresse qui sera envoyée en langue allemande et française aux cantons helvétiques ; on leur fait entendre, qu'ils sont mal instruits des événements qui se sont passés en France, à l'époque du 10 août ; on les invite à ne pas se laisser abuser par les insinuations perfides de la Maison d'Autriche, à l'égard de la République Française.

En voici le texte :

Adresse de la Convention Nationale de la République Française aux treize cantons helvétiques...

Frères et Alliés,

Depuis longtemps la Maison d'Autriche travaille à vous entraîner dans la ligue qu'elle a formée contre la liberté Française ; votre déclaration de Neutralité ne l'a pas déconcertée ; elle cherche de nouveaux prétextes dans les événements du 10 août ; elle ose encore espérer de vous séduire par le langage de la calomnie et de l'intrigue. Nous allons vous parler celui de la franchise et de la raison.

Louis XVI ne régnait que par une Constitution qu'il avait juré de maintenir. Le pouvoir qu'il tenait d'elle, il s'en servait pour la renverser. Déjà s'avançaient des armées nombreuses, guidées par ses frères ; c'était en son nom qu'elles venaient conquérir la France. Partout il

avait organisé la trahison. Le trône du despotisme allait être relevé.

Le peuple craint pour sa liberté; il se plaint, et pour réponse, le signal de son massacre est donné dans le palais même de son premier fonctionnaire. A la tête de ses assassins, il voit ses gardes Suisses, dont le licenciement était commandé par la Constitution, et auxquels cependant nous avons conservé leur état et leur solde, par l'effet de la bienveillance qui unit la nation française à la nation helvétique. Il fallait vaincre, il fallait briser ces instruments d'un pareil attentat, ou reprendre des fers; et vous, qui connaissez le prix de la liberté, nous vous le demandons; des citoyens libres devaient-ils balancer? Tels sont, frères et alliés, les événements que nos ennemis vous présentent sous des couleurs si perfides. Nous avons secoué la tyrannie des Bourbons, comme vous secouâtes autrefois celle des Autrichiens; et c'est à vous que les Autrichiens proposent de devenir les complices de la haine qu'ils portent à la liberté?

Les Français ne redoutent pas un ennemi de plus, ils sauront résister aux efforts de tous les despotes et à ceux de tout peuple qui aura la lâcheté de servir leurs féroces passions; mais c'est avec douleur, qu'ils verraient figurer parmi leurs ennemis, une nation qu'ils aiment, qu'ils estiment; une nation que la nature semble avoir destinée à être notre éternel allié. Nous ne..... pas ce qu'ils ont fait pour vous, ce qu'ils firent..... dans le dernier siècle, pour forcer la maison d'Autriche à reconnaître votre indépendance Nationale. C'est votre intérêt actuel, et votre gloire, c'est votre existence politique que nous vous invitons à considérer. Votre sol n'a-t-il pas un besoin indispensable d'être vivifié par un commerce non interrompu

avec la France? Qu'ont à vous offrir nos ennemis, qui puisse vous dédommager de la perte de notre amitié? et ne voyez-vous pas que nos ennemis sont les vôtres? Avez-vous oublié les dispositions que Joseph II laissa percer malgré lui? elles sont héréditaires dans sa maison, qui, fidèle aux principes des tyrans regarde toujours la Suisse comme sa propriété. Votre longue défiance sur sa conduite politique vous abandonnerait-elle, dans un instant où la grande lutte qui vient de s'engager entre le despotisme et la liberté va peut-être décider à jamais le sort des Nations? A quel opprobre, à quel danger même ne vous exposerez-vous pas, si après avoir appris par votre exemple aux peuples modernes, qu'ils sont imprescriptiblement souverains, vous épousiez contre la France libre, la cause d'une race de tyrans, qui s'est constamment montrée l'ennemie de toute souveraineté populaire? Ah! si jamais vous aviez dû vous déclarer contre la France, c'était lorsqu'un de ses coupables chefs avait formé avec l'Autriche la plus monstrueuse des alliances. Aujourd'hui que cette alliance est rompue, leur cause est redevenue la vôtre; elle l'est surtout depuis qu'ils se sont constitués en République.

Que signifient donc ces méfiances qu'on s'efforce de vous inspirer sur la marche de nos armées? Ce n'est pas contre elles, c'est contre les Français réfugiés parmi vous, c'est contre quelques-uns de vos membres seulement, vendus au despotisme, c'est contre des hommes pervers qui séparent leur cause de celle du peuple, et qui voudraient vous pousser à sacrifier l'intérêt général à leur ambition personnelle, que vous devez vous tenir en garde. Nos armées n'ont d'autre destination que celle de chasser les tyrans du sol de la République Française, et d'aller en

même temps attaquer leur coalition jusque dans ses divers foyers! elles respecteront toujours le territoire des puissances neutres ou alliées, elles respecteront les propriétés sur le sol même que foulent les tyrans, qui les ont provoqués, et ne se vengeront d'eux qu'en offrant la liberté au peuple qu'il tiennent sous leur pression.

Il sied bien à la maison d'Autriche, de nous peindre comme des infracteurs des traités et du droit des gens! Connaissez-vous les nouveaux crimes, dont elle vient de se souiller sur la terre Française? Il lui était réservé de faire voir jusqu'à quels excès, jusqu'à quel oubli des lois de la nature et de l'humanité, peut se porter la haine réfléchie des despotes contre des hommes libres.

Non, elle ne recueillera pas les fruits des trahisons de Louis XVI; elle n'a que trop longtemps menacé, agité, opprimé l'Europe; il faut qu'elle éclate, la majestueuse vengeance du peuple; il faut que le despotisme apprenne à respecter les droits des nations; il faut que les mains de la liberté fondent et affermissent enfin l'empire de la Paix. Les Français l'ont juré, et un grand peuple libre ne jure pas en vain.

Et toi, Nation franche et généreuse, si tu ne veux point partager avec nous les périls d'une aussi belle entreprise; sache du moins mériter d'en partager le succès, et ne t'expose pas, en cédant aux perfides insinuations de nos ennemis communs, à perdre le fruit de tes 4 siècles de liberté, de sagesse et de gloire.

Le Ministre de la guerre annonce, que l'armée aux ordres de Custine vient de prendre aux Autrichiens un grand nombre de bateaux qui se trouvaient sur le Rhin, 3 ou

400 fusils , des équipements, 30 hommes et plusieurs chevaux.

Du 10. Le lieutenant général Duhoux , qui avait été mandé à la barre, s'y est présenté. Il a été interrogé sur divers objets qu'on avait à lui reprocher ; ses réponses ont été satisfaisantes : la Convention n'a rien prononcé ; le comité a été chargé d'examiner préalablement les réponses justificatives de cet officier. On se plaint à la Convention, que plusieurs citoyens apportent des dépôts précieux à la Commune provisoire de Paris, dont elle n'a fourni aucun récépissé et dont elle n'a point rendu compte : la Convention a décrété qu'il serait nommé 10 commissaires pour faire rendre les comptes à la Commune, de tous les dépôts qui lui ont été confiés depuis le 10 août ; il paraît qu'il y a beaucoup de charges contre cette Commune.

Le Ministre des affaires étrangères fait part à la Convention Nationale de ce qui se passe à Genève , il lui communique les ordres que le conseil exécutif a donnés au général Montesquiou, pour faire quitter Genève aux troupes de Zurich et de Berne , sans rompre avec ces deux cantons ; il ajoute que le résident de France a déclaré les magistrats de Genève auteurs de l'agression qui causera une rupture ; et qu'ils seront responsables des suites de cet événement.

Le Ministre de la guerre envoie à la Convention une lettre du général Dumouriez en date du 9. Le général se plaint de deux bataillons de volontaires de Paris , de la section de Mauconseil : ils ont égorgé 4 déserteurs Prussiens et menacé de pendre le général Chazot qui s'opposait à cette horrible expédition. Le général Dumouriez a désarmé ces 2 bataillons et demande qu'ils soient punis

sévèrement : Le Comité militaire fera incessamment son rapport sur cette affaire.

Dumouriez annonce, dans une autre lettre, que la maladie et la consternation règnent parmi les Prussiens ; le Roi de Prusse est parti pour Berlin , et le restant de son armée le suit. Dans une conversation que le Roi de Prusse a eue avec les 2 Princes frères de Louis XVI, il leur a reproché vivement de l'avoir trompé et de l'avoir exposé à être mal reçu dans son royaume ; il a ajouté qu'il s'en souviendra toute sa vie. Le duc de Brunswick a fait des reproches semblables à *Monsieur*, l'aîné des frères de Louis, et au comte de Clairfait, général Autrichien ; tout cela annonce une mésintelligence qui pourra bien finir par une rupture entre le Roi de Prusse et l'Empereur.

Le général Dumouriez finit sa lettre en disant : je réponds, vu la diversion de Custine, que jamais les Autrichiens ni les Prussiens ne rentreront en France. On croit que le général viendra incessamment ici pour communiquer son plan d'invasion dans les Pays-Bas Autrichiens et le Palatinat. Il est fortement question de former l'armée des Pyrénées qui doit être de 70 à 80,000 hommes, sous les ordres de M. Servan , ex-ministre de la guerre ; on croit qu'elle sera destinée à attaquer l'Espagne, qui fait aussi des préparatifs hostiles contre la France ; il est vraisemblable qu'on la prévendra.

Post-script. Le siège de Lille levé, Verdun repris, les Piémontais complètement hors de Savoie.

Paris, le 11 octobre 1792.

Je vois par ta chère lettre du 5, que vous avez encore quelques inquiétudes sur le sort de Paris et de ses habi-

tants. J'espère que mes dernières vous auront complètement rassurés ; nos soucis et nos inquiétudes sont toutes tournées du côté de Genève ; on ne conçoit pas ici, comment vos magistrats ont pu laisser sortir le Résident de France, plutôt que d'engager les cantons de Zurich et de Berne à retirer leurs troupes. J'aime à croire qu'on fera entendre raison à ces derniers en rappelant le traité de 1782, auquel on doit se tenir, plutôt qu'à ceux des XVI^me et XVII^me siècles ; le traité le plus récent étant toujours celui qui règle la conduite des parties contractantes.

M. Martin se porte fort bien ; il a écrit plusieurs lettres à ses parents et il espère qu'ils les auront reçues ; fais-en part à ton oncle, quand tu lui écriras, afin qu'il tranquillise sa famille.

J'avais connaissance de la lettre que M. Clavière a écrite à Flurnoy, ainsi que des ordres que le conseil exécutif avait donnés au Résident et au général Montesquiou, au sujet de l'entrée des Suisses à Genève ; je t'ai déjà témoigné que cela me donnait de l'inquiétude qui augmente beaucoup depuis que j'ai connaissance de la retraite du Résident. Tu crois que parce qu'il y a à Genève quelques fossés et des bastions, 120 pièces de canon, 1600 Suisses et 3 ou 4000 citoyens pour la défendre, on ne doit pas craindre d'offenser une grande nation qui est à même de faire la guerre aux premières puissances de l'Europe. Si M. de Montesquiou n'a autour de lui que quelques 1000 hommes et de la petite artillerie, il peut avoir en moins de 8 jours des forces suffisantes pour écraser la petite Genève et ses habitants qui se sont laissé égarer par leurs magistrats. Je suis bien sûr, que ces derniers en seront punis de quelle manière que les choses tournent ; ce sont eux qui ont voulu, qui ont fait le traité de 1782, ainsi que

la constitution de la même année ; celle-ci était si abominable, qu'ils n'ont pas pu la supporter eux-mêmes ; on l'a changée une fois, deux fois d'un commun accord. Tout cela est fort bien ; mais le traité entre les 3 puissances garantes, n'a pas été annulé ; cela n'était pas au pouvoir de la République, qui doit respecter ce traité. Plus je réfléchis, plus je crois voir que la conduite des cantons et des magistrats de Genève tient beaucoup plus qu'on ne pense au plan général des puissances coalisées contre la France. Ces petits Etats ainsi que ceux de force médiocre se sont tenus derrière le rideau, ils ont machiné en secret tandis que les Empereurs, les Rois et tous les Princes Allemands se réunissaient et employaient la force ouverte pour forger des fers aux Français, de concert avec un Roi traître et perfide.

Le 10 août est arrivé, les grands complots ont été déconcertés et découverts ; les Français ont été convaincus des trames ourdies contre leur liberté, tant au dehors qu'au dedans ; ils se sont soulevés tous à la fois et après avoir mis en lieu de sûreté leurs ennemis intérieurs, ils ont formé de nombreux bataillons pour combattre les armées Prussiennes et Autrichiennes.

Tu sais ce qu'il en est résulté : les Prussiens se retirent, les Autrichiens finiront par être battus, ainsi que bien d'autres qui se sont montrés les ennemis des Français. Les Bernois ne s'attendaient pas à ce résultat, ils ont cru jusqu'à la fin de septembre, que les Français seraient vaincus ; ils ont animé les autres cantons contre la France ; mais en ce moment peut-être ils se repentent, et je suis bien convaincu que, consultant leurs convenances, en politiques adroits, ils rechercheront l'alliance de la République Française. J'espère que celle de Genève remettra

l'épée dans le fourreau ; il ne faut pas qu'un petit chien venille mordre les jambes d'un dogue qui pourrait l'avaler d'un seul coup...

Bulletins des 11, 12, 13 et 14 octobre 1792.

Du 11. La Convention a nommé les membres qui doivent composer le comité de Constitution : ce sont les citoyens Péthion, Brissot, Condorcet, Danton, Barrère, Gensonnet, Vergniaux. Sieyès et Thomas Payne. On est généralement content de cette nomination.

Les commissaires envoyés à l'armée du centre écrivent du camp de Domballes le 10 octobre. Ils annoncent que le général Dillon doit attaquer les postes avancés ennemis, campés au nombre de 30,000 sur le mont St-Michel qui domine Verdun. Le général Valence a rejoint Kellermann après avoir poursuivi l'ennemi jusqu'à Buzancy, qu'il a pris de force ; il a fait beaucoup de prisonniers Prussiens, Autrichiens et émigrés ; il s'est emparé de plusieurs voitures chargées d'argent ; il a enlevé aux émigrés un étendard qu'il a remis au général Dumouriez. Les commissaires annoncent aussi que plusieurs déserteurs Prussiens et Autrichiens ont déclaré que le décret relatif aux déserteurs se répandait dans leurs armées ; mais que les officiers s'efforçaient d'en arrêter l'effet, en disant que les Français font pendre les déserteurs qui arrivent à leur camp.

On communique une lettre du général Dillon écrite le 4 octobre au Landgrave de Hesse-Cassel, en lui renvoyant le lieutenant-général Lindau resté seul d'un poste de 30 hommes ; il invite le Prince de Hesse à abandonner la mauvaise cause qu'il soutient ; il l'engage à retirer ses

troupes du territoire Français, en lui donnant à entendre, qu'il lui facilitera sa retraite. Le Prince lui a répondu qu'il était très reconnaissant de ses procédés en faveur du lieutenant-général de Lindau, mais qu'il ne pouvait faire aucune réponse à ses propositions. La Convention a blâmé la lettre du général Dillon; plusieurs membres ont demandé un décret contre ce général; l'affaire a été renvoyée à un plus ample examen et on a demandé des éclaircissements à ce sujet au Conseil Exécutif.

Du 12. Les commissaires envoyés à l'armée des Alpes écrivent que l'entrée des Suisses à Genève fixe en ce moment leur attention. Ils disent: si cette ville est libre, elle respectera le droit des gens; si elle n'est pas libre, nous lui donnerons la liberté. Le général Montesquiou fait à cet égard de puissantes dispositions.

Le comité des finances a rendu compte des dépenses du mois de septembre; elles s'élèvent à plus de 145 millions; rien ne coûte à la nation Française pour assurer sa liberté. Le Ministre des affaires étrangères communique à la Convention une lettre interceptée, écrite de Berlin à un Ministre qui est auprès du Roi de Prusse. On lui marque que les transports d'argent, que le Roi vient d'ordonner, ont produit à Berlin une grande sensation; on désire que le gouvernement soit plus circonspect, et ses employés plus discrets. Les sommes transportées hors de Berlin s'élèvent déjà à 24,000,000 d'écus; les bourgeois gémissent de voir ainsi épuiser les épargnes du Grand Frédéric: On y blâme hautement le manifeste de Brunswick. Un professeur allemand a fait sur la part que le Roi de Prusse prend à la guerre, une épigramme qui court partout; la voici: Un jour Dieu voulut épargner une ville pour un juste qui s'y trouvait; aujourd'hui un Prince allemand veut

faire périr toute la France pour un imbécile couronné qui s'y trouve ; l'écrivain ajoute qu'on savait d'avance que Longvy et Verdun devaient se rendre , et que malgré cela on n'a pas une haute idée de l'événement de cette guerre.

Le Ministre annonce aussi, que les lettres qu'il reçoit de l'Allemagne, lui confirment que la bravoure de nos troupes et leurs succès y disposent l'opinion publique en notre faveur.

Le général Dumouriez écrit à la Convention pour lui annoncer son arrivée à Paris, et qu'il attend ses ordres pour paraître à sa barre avec 3 officiers de son Etat-major. Ils furent admis et présentés sur le champ.

Le général Dumouriez a prononcé un très beau discours , dans lequel il fait les plus grands éloges de son ami et collègue le général Kellermann ; il se loue beaucoup des pourvoyeurs et régisseurs des vivres , il confirme tout ce qu'il a écrit sur la réduction de l'armée Prussienne qu'il évalue à peu près à la moitié : il dit que Kellermann la poursuit avec 40,000 hommes, tandis que lui-même, avec une force égale, se dispose à entrer en Belgique. Il déclare venir passer 4 jours à Paris, pour concerter avec le Conseil exécutif les opérations de la guerre et d'une campagne d'hiver.

Il fait présenter par un de ses officiers l'étendard pris sur les Emigrés. Après lui avoir accordé de nombreux applaudissements et les honneurs de la séance, l'Assemblée a décrété, sur la motion de M. Vergniaux, que cet étendard sera brûlé par l'exécuteur de la haute justice.

Du 13. Le général Custine envoie un détail de ses prises à Worms et Spire consistant en 3600 tonneaux de farine, 12,000 sacs de blé et d'avoine, plusieurs milliers de quintaux de foin, une grande quantité de guêtres, souliers,

gibernes, etc., avec un grand nombre d'effets de campement, des armes, etc., etc.

Le Ministre de la guerre communique à la Convention une lettre du général Dillon en date du 12 octobre, il envoie copie de la sommation faite au commandant de Verdun après avoir exécuté les dispositions d'un siège ; le général Prussien y a répondu en demandant une entrevue, qui a eu lieu. Il a été convenu que l'armée Française prendrait de suite possession de la porte de la citadelle, ce qui a été exécuté ; la ville doit être totalement évacuée le 14, suivant la capitulation ; les malades, qui sont en très grand nombre, seront transportés sur des voitures du pays que les Prussiens payeront : on présume que les troupes prussiennes regagneront le plus promptement possible les frontières. Quoique Verdun se trouve rendu à la France par cette capitulation, les conditions n'ont pas été approuvées par la Convention ; on a demandé que la conduite du général Dillon soit examinée.

Le Ministre des affaires étrangères annonce qu'il vient de recevoir des lettres qui font espérer que le général Custine obtiendra de nouveaux succès en Allemagne : les peuples sont tranquilles à l'approche des troupes Françaises.

15,000 Français étant arrivés à Darmstadt, 3000 Autrichiens qui y étaient, se sont repliés à Francfort, d'où ils se sont retirés à Giessen ; le magistrat de Francfort a envoyé au devant de l'armée Française, pour l'assurer qu'il ne trouvera à Francfort que des amis. A Coblenz l'électeur informé que l'ennemi était à 12 lieues de cette ville, a voulu fuir ; des citoyens ont coupé les traits de ses chevaux ; ils lui ont permis de se retirer dans une maison de plaisance, d'où il a pris la fuite dans la nuit : les no-

bles et les prêtres ont voulu fuir ; mais les citoyens se sont emparés des portes de la ville, et n'ont laissé sortir personne de la ville. A Neuwied , il en est arrivé à peu près de même. Sur les bords du Rhin on arbora partout la cocarde tricolore.

On commence à n'être plus dupe des calomnies répandues contre l'armée Française, quand on voit cette armée combattre avec valeur la force qui résiste, traiter avec générosité la force qui succombe , et protéger avec fraternité la faiblesse respectable. Ainsi finit la lettre du Ministre qui a été vivement applaudie.

Du 14. Un courrier extraordinaire arrivé hier au soir de Bruxelles, annonce que cette ville est en pleine insurrection. On a voulu employer les bayonnettes contre le peuple ; celui-ci s'est emparé des canons, il a repoussé la troupe, et, au moment du départ du courrier, le feu était mis au château de la gouvernante qui avait été obligée de prendre la fuite. Le général Dumouriez part demain pour rejoindre son armée et entrer de suite dans les Pays-Bas ; tout annonce, qu'il y sera bien reçu et qu'il y prendra ses quartiers d'hiver comme il l'a promis. Cette nouvelle, quoique annoncée comme vraie, n'est pas officielle ; elle mérite donc confirmation.

On a donné aujourd'hui une fête civique sur la place de la Révolution, ci-devant de Louis XV, en l'honneur des succès des armées Françaises. Il y avait une brillante musique composée de tous les artistes de la capitale ; on y a chanté des hymnes de la liberté ; une nombreuse artillerie s'est fait entendre à plusieurs reprises.

La séance de la Convention n'a pas été fort intéressante : les commissaires envoyés à l'armée du Nord annoncent par une lettre du 12 octobre, que deux bataillons de gen-

darmerie récemment arrivés à Cambray y ont commis des excès abominables ; ils ont coupé la tête au commandant de la citadelle et à d'autres officiers suspects d'aristocratie. L'Assemblée a renvoyé ces plaintes au pouvoir exécutif.

Paris, le 15 octobre 1792.

Mon cher frère, j'ai reçu de ta part une lettre sans date ; cette formalité est nécessaire dans les circonstances actuelles, ainsi qu'une mention exacte de mes lettres qui te parviennent. Je sais que tu as des raisons pour être circonspect : mais tu as bien des moyens de satisfaire à mes désirs sans te compromettre ; je t'invite beaucoup à en faire usage et surtout à me donner des détails vrais de ce qui se passe au pays ; on est assez mal instruit ici à cet égard, les Genevois exagérant leurs rapports

J'ai bon espoir que les tracasseries de Genève s'arrangeront à l'amiable ; mais il faudra toujours que les troupes suisses évacuent cette ville à laquelle le gouvernement Français ne refusera pas de donner des assurances positives, qu'elle ne sera point inquiétée par les troupes Françaises qui l'environnent. On m'a écrit de Berne que les cantons helvétiques étaient bien décidés à garder la plus exacte neutralité, ce parti est fort sage. Je sais aussi, que la République Française a la meilleure envie de conserver l'alliance et bon voisinage des Suisses ; l'adresse que je joins à ce pli t'en donnera l'assurance et je pense qu'elle te fera plaisir.

Tu seras sans doute surpris des progrès rapides des armées Françaises : le général Custine va grand train et doit être actuellement à Coblentz ; l'Espagne aura son

tour, ainsi que toutes les puissances qui nous ont fait des menaces hostiles. La République Française a en ce moment 600,000 hommes sous les armes ; elle peut en avoir le double, s'il le faut.

Je te prie de donner à M. Martin de bonnes nouvelles de son fils ; il se porte et se comporte bien.

Bulletin des 15 et 16 octobre 1792.

Du 15. La Convention a supprimé la décoration de la croix de St-Louis. Les commissaires envoyés à l'armée des Alpes, écrivent que les Piémontais ont totalement évacué la Savoie et qu'on leur a pris dernièrement 4 pièces de canon. Le général Anselme écrit en date du 2 octobre, que le 30 septembre, il s'était emparé de Villefranche et qu'il avait sommé le commandant de la forteresse de se rendre. Ce commandant a été aussi docile que celui de Montalban ; il n'était resté que 200 hommes de garnison, dont une partie avait déjà pris la fuite. Le général Anselme a trouvé une belle et nombreuse artillerie, composée de 100 pièces de canon, une quantité considérable de munitions en tout genre, une frégate, une corvette et tout les magasins de la marine ; il s'est emparé de tout, ainsi que de quelques drapeaux qu'il envoie à la Convention Nationale.

On a décrété la suspension immédiate des travaux du camp sous Paris. Le Ministre des affaires étrangères communique à l'Assemblée une lettre du Conseil de la République de Genève, qui déclare que jamais il n'a existé aucun concert entre les magistrats de cette République et les puissances coalisées contre la France, et que Genève a toujours observé et observe encore la neutralité la plus

parfaite ; le conseil Genevois rappelle les anciens traités qui l'autorisent à demander au besoin un secours aux Suisses à l'approche d'une armée étrangère près de leur ville ; les Genevois déclarent persister au prix de leur vie dans leur alliance avec les Suisses et il se flattent que la République Française ne se souillera pas en opprimant une autre République faible , mais unie ; le Ministre a joint à cette lettre la réponse du Conseil exécutif, qui persiste à exiger que les 1600 Suisses évacuent la ville de Genève ; il garantit à la République de Genève l'indépendance, la conservation des personnes et des propriétés ; il déclare que les troupes françaises n'entreront pas sur le territoire de cette République, pourvu que les Suisses l'aient évacuée. L'Assemblée applaudit à cette réponse qui terminera toutes ces tracasseries, et l'on espère que Genève se conformera aux vœux de la République Française,

Du 16. Les commissaires envoyés à l'armée du centre, écrivent de Verdun en date du 14. Ils confirment la capitulation faite entre le général Prussien et ceux de la République. Les troupes françaises sont entrées dans Verdun le 14 à 12 heures ; les Prussiens y ont laissé 29,000 pains, 2000 sacs de farine, 3000 sacs d'avoine et 2000 livres de biscuits ; ils ont préféré laisser ces provisions aux Français, plutôt que de les donner aux Autrichiens. Les commissaires ajoutent que l'armée Française s'est portée contre Longvy et que Kellermann continue à faire beaucoup de prisonniers sur les ennemis.

On a ouvert la discussion sur le jugement de Louis XVI ; les principales motions faites à cet égard sont : 1^o de s'occuper dès à présent du procès de Louis XVI, 2^o de constituer la Convention en un corps judiciaire, 3^o de déclarer à l'instant que Louis XVI sera jugé, 4^o de renvoyer toutes

ces propositions au comité de législation. Ce dernier parti a été adopté.

Un membre a proposé au nom du comité diplomatique diverses mesures à prendre concernant la République de Genève : 1^o approuver les ordres donnés par le conseil exécutif pour faire sortir de Genève les troupes de Zurich et de Berne, 2^o témoigner aux deux cantons que s'ils persistaient à faire rester leurs troupes à Genève, la France ne pourrait s'empêcher de regarder leur conduite comme une infraction aux traités et comme un acte d'hostilité, 3^o déclarer que la France renonce pour sa part au traité de 1782 en ce qui est relatif à la garantie de la Constitution genevoise, mais que son intention est de maintenir la partie de ce traité qui s'oppose à l'entrée des troupes Suisses dans Genève. Ces propositions ont occasionné de très longs débats, et finalement l'Assemblée a renvoyé la discussion au lendemain.

Bulletins des 17, 18, 19, 20 et 21 octobre 1792.

Du 17. Le comité des finances a proposé une nouvelle création de 400,000,000 en assignats de 10 livres et de 25 livres, ainsi que de 10 sous et 15 sous. M. Cambon a appuyé la motion en présentant un extrait des ressources immenses de la Nation qui permettent cette nouvelle création. On a décrété l'impression et l'ajournement de ce projet. Le Ministre de la guerre communique à l'Assemblée une lettre du général Montesquiou qui lui fait espérer que l'arrêté du conseil exécutif, approuvé par la Convention, aplanira toutes les difficultés, qui s'opposaient à ce que les troupes suisses évacuassent la ville de Genève. La Convention a décrété que la République Française renonce à

l'acte de garantie passé à Genève en 1782 pour ce qui concerne la constitution Genevoise ; elle considère cet édit comme un acte tyrannique influencé par la force ; mais elle ne se désiste pas du traité avec les autres puissances co-garantes pour ce qui concerne l'entrée des troupes suisses à Genève.

Les administrateurs du district d'Ustasitz annoncent à l'Assemblée, que les Espagnols ont des intentions hostiles et qu'il est instant de prendre des mesures pour prévenir les incursions qu'ils paraissent vouloir tenter dans le Département des Basses-Pyrénées. Ils ajoutent qu'ils ont déjà fait quelques dispositions à cet égard. La lettre est renvoyée au comité militaire pour en faire un prompt rapport.

Du 18. Point de nouvelles importantes. Un membre annonce, que l'électeur de Mayence s'est enfoncé à 80 lieues dans les terres de l'empire. Le Margrave de Baden s'est aussi enfui avec toute sa petite cour. Il a été décidé, que les ouvrages du camp cesseront définitivement dès le samedi 20 courant ; les ouvriers seront renvoyés dans leurs départements ; on leur donnera 3 sous par lieue et une gratification de 3 journées de travail, dès qu'ils seront arrivés dans leurs Municipalités.

Du 19. Le citoyen Guadet a été nommé Président de la Convention.

L'arrivée d'un bataillon de garde Nationale venant de Marseille, donne occasion de renouveler la discussion sur la force armée que désirent plusieurs membres, pour former une garde à la Convention, prise dans les 83 Départements ; on n'a cependant rien décidé. On a décrété une adresse à l'armée pour engager les volontaires Nationaux à rester sous leurs drapeaux ; elle est très bien faite, et l'on espère que les Français armés pour la défense de la

liberté y auront égard. Sur la proposition du comité de législation, la Convention invite tous les amis de la liberté et de l'égalité à lui présenter les plans, vues et moyens qui leur sembleront les plus propres à donner une bonne Constitution à la République Française ; les ouvrages qui seront envoyés en langues étrangères seront traduits et imprimés.

Le général Valence écrit du 18, qu'il a chassé l'ennemi de Magienne et de Pillon après une canonnade qui a fait taire celle des Prussiens. C'est dans la boue et dans l'eau jusqu'au ventre, que les grenadiers Français sont parvenus jusqu'à Magnienne en criant « vive la République ». Il annonce la reddition prochaine de Longvy et l'évacuation entière du territoire de la République.

13 émigrés pris les armes à la main, dont 9 maîtres et 4 domestiques, ont été conduits à Paris ; ils doivent être exécutés incessamment. Il y a dans ce nombre un conseiller au ci-devant parlement de Bordeaux nommé Gauthier la Tour âgé de 45 ans.

Du 20. Il a été décidé que l'Etat-Major de la division commandée par le général Berrayer nommera 5 commissaires, savoir 3 officiers, un sergent et un fusilier, pour juger les émigrés conduits à Paris.

La Convention a décrété plusieurs articles concernant la libre circulation des blés transportés sur le canal du Languedoc. Les commissaires envoyés aux armées réunies écrivent en date du 18 à 6 heures du soir, que la division commandée par Kellermann était à Baudroncourt. L'avant-garde commandée par le général Valence, après avoir vivement poussé l'ennemi à coups de canon, lui a pris quelques bagages et des prisonniers. Le duc de Brunswick et Clairfait ont envoyé un trompette avec un

aide de camp , pour demander une entrevue au général Kellermann. Celui-ci a répondu, qu'il n'entendrait aucune proposition, que préalablement l'armée ennemie n'eût évacué le territoire de la République. Le duc de Brunswick a écrit à Kellermann qu'il évacuerait Longvyle 26 de ce mois ; le général Français a demandé que la place lui fût rendue le 22 à 10 heures du matin, ce qui a été convenu par une capitulation faite entre le général Valence et le général prussien Kalkreuth ; les magasins et l'artillerie seront remis dans l'état où ils étaient lors de la reddition de cette place. Le général Custine écrit du camp de Heidelberg, en date du 16, et dit : j'apprends par une lettre d'un de mes amis, à qui je dois ajouter toute croyance que 19,000 Russes entrent en Allemagne pour venir protéger la cause des souverains et des émigrés. Une armée doit s'emparer de la Silésie pour servir d'indemnité à l'Empereur François. Le général Custine ajoute qu'il devait partir le 16, à 6 heures du soir, et se porter sur Mayence , il marchera toute la nuit.

On lit une adresse de 1200 citoyens de Chambéry, qui protestent de leur amour pour la liberté et jurent qu'ils n'auront plus de Roi. Ils annoncent que dans peu, des députés de toutes les parties de la Savoie vont se réunir à Chambéry pour faire connaître le vœu du peuple ; ils assurent que telles sont la confiance et l'attachement des Savoyens pour la République Française, qu'il n'y aura qu'une voix pour demander la réunion à la France. L'Assemblée décrète l'impression de cette adresse , l'insertion au procès-verbal et sa traduction en italien et en espagnol, l'envoi dans les 83 départements et dans toute la Savoie. On a proposé une adresse aux armées de la République, pour leur témoigner qu'elles ont bien mérité de la patrie et

leur déclarer qu'elles ont sauvé la République, enfin que la patrie n'est plus en danger, etc. On a proposé que ce témoignage de la reconnaissance publique soit inscrit sur des enseignes à la Romaine et que ces enseignes soient envoyées par le pouvoir exécutif aux armées. Il y a plusieurs autres articles à ce projet; celui-ci a été applaudi et renvoyé à un comité pour en faire un prompt rapport. Le jeune d'Angoulême fils de M. d'Artois a été tué par le colonel de hussards du ci-devant Chamboran.

Du 21. Les commissaires envoient à la Convention le portefeuille de *Monsieur*, frère du ci-devant Roi, trouvé à Verdun dans une maison où il avait logé. Il contient des pièces qui feront connaître le nom des principaux traîtres, et les espérances des ennemis et rebelles, à l'instant où les armées combinées sont entrées en France. Ils envoient un sac rempli de diverses correspondances prises sur des émigrés faits prisonniers. Elles prouvent que les émigrés commençaient à désespérer de leur cause. Ils invitent la Convention à faire imprimer toutes ces pièces qui sont renvoyées aux comités de sûreté générale et diplomatique. Des députés d'un bataillon nouvellement arrivé de Marseille viennent offrir leurs services à la Convention pour combattre les dictateurs, tribuns et agitateurs.

Le commandant d'un bataillon de la Corèze vient demander à la Convention une prompte instruction juridique sur les accusations d'indiscipline faites sur son bataillon; il ajoute que c'est impossible de punir l'indiscipline et les excès de tout genre, si la Convention garde dans son sein l'homme qui prêche le meurtre et l'assassinat, Marat, le sanguinaire Marat, dont la nomination fait l'opprobre du corps électoral de Paris. Le commandant demande que Marat soit jugé par la Convention ou par un tribunal quel-

conque. Le pétitionnaire a été applaudi et invité aux honneurs de la séance. La Convention a décrété, que le comité de législation serait chargé de présenter une loi contre les provocateurs au meurtre.

Il y a dans les prisons de Châlons 51 émigrés en uniforme, qui ont été faits prisonniers ; ils finiront mal.

Bulletins des 22, 23 et 24 octobre 1792.

Du 22. Le Ministre des affaires étrangères écrit à la Convention que M. Semonville envoyé en ambassade à la Porte Ottomane pour remplacer M. Choiseuil, n'a pu y être reçu comme ambassadeur de la République Française, par l'effet des manœuvres des ambassadeurs de Vienne, de Berlin, de Naples, auprès de cette même cour. Il ajoute que Choiseuil a été le principal agent de cette trame perfide ; elle ne sera pas de longue durée : le Conseil exécutif s'occupe des moyens de dissiper les préventions de la cour Ottomane.

On fait lecture des pièces trouvées dans le portefeuille de *Monsieur*. On y trouve des preuves authentiques des trahisons de la cour et de plusieurs traîtres qui ont signé des lettres, que l'on fera imprimer pour éclairer tous les peuples de l'Univers sur les intrigues des cabinets européens. On dénonce une protestation faite par Louis XVI, du 20 juin 1792, envoyée à Bruxelles pour la faire passer à toutes les autres cours de l'Europe ; le Roi y protestait contre tous les décrets sanctionnés, ou qu'il pourrait sanctionner ; il y autorisait ses frères à faire des emprunts hypothéqués sur les domaines.

Le Département des Basses-Pyrénées fait passer à la Convention une lettre du Ministre Bourgoin ; celui-ci ne

croit pas , que le Roi d'Espagne se décide à entamer des hostilités contre la France ; les préparatifs de guerre ne sont pas aussi considérables qu'on le débite ; il assure que la totalité des troupes répandues sur les frontières ne va pas à 40,000 hommes, et qu'il n'y a pas en Espagne 200 émigrés en état de prendre les armes ; il invite ses compatriotes à ne point provoquer l'Espagne, qui n'a rien de menaçant et dans tous les cas rien de redoutable. Il paraît que la cour d'Espagne est dans une grande indécision sur le parti qu'elle doit prendre dans les circonstances actuelles.

Du 23. Après une longue discussion et plusieurs projets de décrets proposés contre les émigrés ; la Convention a décrété pour principe : que tous les Français émigrés sont bannis à perpétuité du territoire de la République Française , et ceux qui y rentreraient seraient punis de mort. Ce décret décide le sort malheureux d'un grand nombre de personnes. On plaint beaucoup les femmes et les enfants qui sont restés en France ; leurs biens sont confisqués et seront vendus.

Neuf émigrés pris les armes à la main et conduits ici, ont été exécutés aujourd'hui sur la place de Grève : On a fait grâce aux 4 domestiques qui les accompagnaient. Un grand nombre d'autres émigrés faits prisonniers subiront le même sort.

M. Péthion est chargé d'offrir à la République , de la part d'un négociant anglais nommé Jones, 6 pièces de canon avec leurs affûts, 100 boulets et une barrique contenant 100 livres de mitraille.

L'anglais dit : je ne fais que prêter ces canons jusqu'au moment où l'indépendance de la République sera bien reconnue, parce qu'alors peut-être la Liberté en aura besoin.

dans ma patrie. La Convention a accepté le prêt ; mention dans le procès-verbal qui sera envoyé à M. Jones.

Du 24. La Convention a décrété une création de 400 millions en assignats, proposée par le comité des finances. Le général Custine écrit en date du 18, que ses troupes ont fait une marche forcée avec une rapidité étonnante ; il continue à s'avancer sur Mayence, où il s'est procuré des intelligences qui le mettent à même de connaître toutes les forces qu'on peut lui opposer : il espère toujours de réussir ; en cas contraire, il a assuré sa retraite ; il annonce que la mésintelligence qui règne entre les Prussiens et les Autrichiens ne lui sera pas médiocrement favorable ; il paraissait compter de pouvoir intercepter un corps de 800 hommes, qu'il devait rencontrer le 20 de ce mois.

Les commissaires auprès de Kellermann écrivent de Longvy en date du 22, que son armée a pris possession de cette place ; elle a été rendue dans le même état où elle se trouvait, lorsqu'elle a été prise ; il y manque quelques pièces de canon qui ont été conduites à Luxembourg et qu'on doit rendre sous peu de jours. Le général Kellermann a ordonné qu'on fasse le 23, 3 salves d'artillerie dans toutes les places de son commandement, pour annoncer, qu'il n'y a plus d'ennemis sur le territoire de la République. Plusieurs lettres interceptées écrites ou adressées à des émigrés, annoncent que leur armée doit être licenciée et qu'ils sont dans la plus fâcheuse position ; ils vendent leurs chevaux et leurs armes pour subsister et ne savent pas où donner de la tête ; leur sort est vraiment affreux ; ils sont sans patrie, sans fortune et bientôt sans asile ; ils ne peuvent plus rentrer en France ; le décret de hier leur en ferme la porte à la grosse clef.

Barbaroux député fait une nouvelle dénonciation contre Marat ; elle est appuyée d'un procès-verbal bien en règle, et renvoyée au comité de législation, qui a déjà plusieurs dénonciations contre ce même personnage, dont il doit rendre compte. Ce même comité est chargé de rédiger une loi contre les agitateurs, les provocateurs au crime, lors même que le crime n'aura pas été commis par l'effet de leur provocation. On a grand besoin de cette loi.

Un membre du comité diplomatique fait un rapport très étendu sur les moyens de faire connaître à toutes les Nations, que la République Française respecte leur indépendance, qu'elle veut assurer partout la sûreté des personnes, des propriétés, et la liberté des opinions ; elle donnera les ordres nécessaires à ses généraux, pour qu'ils se conforment à ces bases, dans tous les pays où ils pourront pénétrer avec leurs armées. Ils pourront déclarer aux habitants de ces pays, qu'ils sont délivrés de leurs tyrans et qu'ils peuvent se donner quelque forme de gouvernement qu'ils voudront. La discussion de ce projet a été renvoyée.

Du 25. Les commissaires envoyés à l'armée du Nord, écrivent de Douay en date du 22, que les Autrichiens ont totalement évacué le territoire de la République, après avoir commis les plus horribles dévastations dans tous les endroits qu'ils ont occupés.

Les généraux Dumouriez, Labourdonnaie et Bournonville se sont réunis le 22 à Valenciennes, pour se concerter sur leur très prochaine entrée dans les Pays-Bas, avec 60 à 70,000 hommes qui se trouvent maintenant sur les frontières depuis Lille à Maubeuge.

Un courrier extraordinaire vient d'apporter une lettre du général Custine qui annonce, que le 21 courant, il est

entré à Mayence, n'ayant éprouvé qu'une faible résistance ; la garnison composée de 4000 hommes environ, s'est rendue prisonnière de guerre. Il a trouvé dans cette ville de nombreux magasins abondamment pourvus de tout, et 100 pièces de canon en bon état.

La Convention a décrété une somme de 28,000,000 de livres, qui sera remise au Ministre de la marine, pour les dépenses de son département, ordonnées en 1792.

Les lettres de Londres annoncent, que les émigrés Français y arrivent en foule ; plusieurs s'embarquent pour les colonies et d'autres pour le Portugal.

On croit, que le général Byron ne tardera pas à traverser le Rhin avec son armée. . . . Du 26. On m'assura hier au soir, que les troupes suisses s'étaient retirées de Genève ; je le désire ardemment et j'espère que nous en recevrons aujourd'hui la confirmation officielle.

Je ne puis pas croire que les cantons veuillent rompre avec la France victorieuse de tous côtés. On est parfaitement sûr de la mésintelligence qui règne entre les Prussiens et les Autrichiens, même entre le Roi de Prusse et le duc de Brunswick. Les émigrés sont licenciés ; ils vendent leurs chevaux, leurs armes pour avoir du pain ; ils vont être aussi malheureux que possible. Les généraux Français profitent avec succès de ces mésintelligences et ils marchent en avant de tous côtés.

7 novembre 1792.

..... On fait mention du traité du général Montesquiou avec Genève ; on blâme avec raison plusieurs articles qui ont été désapprouvés par le conseil exécutif, qui doit les avoir modifiés ; ce traité ne sera ratifié, qu'après

que cette modification aura été acceptée par les Genevois. Je sais, qu'on a commencé à mettre à exécution ce traité ; une partie des troupes suisses doit s'être retirée , et par contre le Résident de France est rentré provisoirement à Genève ; je désire que tout se termine à l'amiable entre la grande et la petite République. Il serait à souhaiter en même temps , qu'il se fasse un bon traité entre la France et les cantons suisses ; je languis surtout de voir poser les armes aux habitants du Pays de Vaud ; car je ne peux pas croire, qu'ils soient obligés d'en faire usage , à moins que ceux qui les gouvernent ne veuillent absolument courir de grands événements , qui tourneraient infailliblement contre eux.

M. Pache Ministre de la guerre n'est point parent de ceux que nous connaissons ; ils ignorent, ainsi que moi, d'où il est ; il était depuis longtemps dans le Département des vivres de la marine et il a toujours joui d'une bonne réputation, qu'il soutient fort bien dans son nouvel emploi ; il se comporte en bon citoyen.

Puisque la voie que j'ai choisie pour te faire parvenir mes lettres, est bonne, je continuerai à en faire usage et je m'empresse de t'envoyer sous ce pli la copie exacte d'une lettre interceptée, écrite le 17 septembre dernier par Mallet-Dupand au Maréchal de Castries. Si tu ne la connais pas, je pense que tu seras charmé de l'avoir ; si tu l'as déjà lue, tiens-moi compte de l'intention ; cette lettre mérite d'être bien connue et répandue. La collection de toutes les lettres et pièces interceptées depuis quelques temps, serait vraiment très intéressante, et donnerait beaucoup de lumière à ceux qui en ont besoin pour se convaincre des perfidies et des trahisons, que la Cour tramait de concert avec les étrangers contre les patriotes. On a fait hier un

premier rapport sur les délits du ci-devant Roi ; ils sont nombreux et appuyés de preuves évidentes. On doit commencer aujourd'hui la discussion sur ce fameux procès.

Le général Dumouriez a attaqué à Boussu un corps de 8000 Autrichiens, 6000 d'infanterie et 2000 de cavalerie ; il leur a tué 150 hommes et fait 200 prisonniers ; il a emporté le poste, ayant perdu de 20 à 25 hommes de son côté ; il se loue beaucoup de son artillerie et des dragons ; je suis trop occupé pour te donner d'autres détails.

Tu sauras sans doute, que l'amiral Truguet avait envoyé une chaloupe parlementaire devant Onelle ; les Piémontais, traitres comme de coutume, ont laissé mettre pied à terre l'équipage et ont fait feu dessus à bout portant ; l'escadre Française a tiré une vengeance éclatante de cette perfidie, en canonnant et bombardant la ville d'Onelle qui se trouve déserte et réduite en cendres.

Du 9 novembre 1792. . . . Le 7 novembre, on a fait un rapport sur la manière dont Louis XVI doit être jugé.

On a renvoyé la suite de la discussion à lundi. Hier un capitaine de vaisseau arrivé des Iles-sous-le-vent est venu annoncer à la Convention, que la Guadeloupe et la Martinique avaient arboré le pavillon blanc et les habitants la cocarde blanche ; ils sont en pleine contre-révolution. Le comité de Marine en était déjà prévenu, mais ses membres n'en avaient point parlé ; ils avaient cependant préparé un projet de décret qui fut adopté sur le champ. La Convention nommera de suite 4 commissaires pris hors de son sein ; ils partiront pour les Iles-sous-le-vent avec les pouvoirs les plus étendus, pour destituer et remplacer tous les agents, commandants, etc., civils et militaires. Le Ministre de la Marine fera armer un vaisseau de 110

canons, un de 74 canons et 5 frégates. On y enverra 2400 hommes de garde Nationale, qui partiront le plus promptement possible. Tel est le précis de la séance de hier ; j'oubliais de dire, que tous les commandants de terre et de mer qui sont dans les colonies, ont été décrétés d'accusation.

Il paraît que le nouveau traité avec Genève sera ratifié, du moins le conseil exécutif l'approuve.

P. S. Le 5, Dumouriez a fait encore 500 prisonniers ; le 6, il doit y avoir eu une attaque très forte, j'ai vu une lettre écrite du quartier général.

Paris, le 10 novembre 1792.

Quoique je sois surchargé d'occupations en ce moment... je ne puis me dispenser de l'annoncer une nouvelle à laquelle ma dernière t'aura préparé. C'est la prise de la ville de Mons par le général Dumouriez, qui écrit du quartier général à Mons, le 7 novembre. Il annonce que, depuis 5 jours, l'armée Française se trouvait en présence de l'ennemi, ayant combattu tous les jours. Enfin le 6, la bataille s'engagea et dura 5 heures. Les Autrichiens occupaient les hauteurs avec 20 ou 24,000 hommes ; leurs positions étaient très avantageuses et à couvert par 40 redoutes. L'armée Française était de 30,000 hommes environ. De 7 heures du matin jusqu'à 10, on se canonna de part et d'autre très vivement, sans aucun avantage décisif ; à midi, les troupes Françaises ne peuvent plus retenir leur impatience de se mesurer de près avec l'ennemi ; en un instant, le premier étage des redoutes ennemies fut emporté ; la défense devint opiniâtre ; la cavalerie Autrichienne s'avança avec impétuosité et mit du désordre

parmi les Français ; le général Egalité, fils de M. d'Orléans, y fut envoyé par le général Dumouriez ; ce jeune militaire rallia les troupes avec une activité et une valeur surprenantes ; la cavalerie Autrichienne fonce de nouveau sur le premier bataillon de Paris qui la reçoit avec vigueur et lui tue 63 cavaliers d'une décharge. Pendant que ceci se passait à la droite, la gauche s'emparait de Jemmapes où étaient les Autrichiens, et le centre avait aussi forcé l'ennemi qui, à 2 heures, commença sa retraite avec désordre et frayeur. Les Autrichiens traversèrent la ville de Mons sans s'arrêter, et furent vivement poursuivis ; nos troupes s'emparèrent de toutes les hauteurs qui dominent la ville, que le général fit sommer de se rendre ; on entra en pourparler. Le général ne pouvait pas contenir ses troupes, quoique très fatiguées ; les Français voulaient marcher sur Mons et lui donner l'assaut ; le général leur promit cette satisfaction pour le lendemain, si la ville ne se rendait pas. Pendant la nuit, la garnison Autrichienne évacua la ville, et le 7, à 9 heures du matin, les habitants brisèrent les portes que les Autrichiens avaient fermées, et vinrent offrir les clefs au général Français ; Celui-ci en prenant les clefs dit aux magistrats que les Français venaient en frères et en libérateurs : « Je vous rends les clefs pour ouvrir les portes aux défenseurs de la liberté et les fermer aux tyrans ». Depuis le 3 jusqu'au 6, les Autrichiens ont perdu 1500 prisonniers ou déserteurs et plus de 4000 morts ou blessés ; 9 canons et plusieurs caissons de munitions, etc. Le général Dumouriez estime notre perte à 900 hommes tués ou blessés ; mais on cache toujours quelque chose en pareil cas.

Le lieutenant-colonel La Rue qui a apporté cette nouvelle est venu avec le citoyen Baptiste valet de chambre de

M. Dumouriez. Ce Baptiste, dans le courant du combat, a rallié un régiment de dragons et deux bataillons de garde Nationale, s'est mis à leur tête et a remporté un avantage signalé. Il n'a demandé pour récompense que la permission de porter l'habit national ; il en a été revêtu et s'est présenté hier dans cet habit à la Convention Nationale ; il a été reçu avec les plus vives acclamations de joie , il a été auprès du fauteuil du président qui l'a embrassé fraternellement et ceint honorablement d'une épée. Un lieutenant de la gendarmerie Nationale a reçu 41 coups de sabre après avoir tué 7 hommes de sa main ; il n'était pas encore mort.

La Convention a rendu un décret d'accusation contre le général Montesquiou et un contre M. Lacoste ex-ministre. Le général Kellermann est rappelé ; l'Ajax Bournonville prend le commandement de cette armée ; il doit s'y être rendu immédiatement après l'affaire de Mons, dans laquelle il s'est supérieurement distingué.

Paris, le 12 novembre 1792.

Le 8, le général Labourdonnaye a pris possession de la ville de Tournay, qui a été volontairement évacuée par les Autrichiens, ainsi que quelques autres petites places des environs, après avoir été délogés de quelques postes par la force des armes. Les Français sont partout accueillis en frères et en amis, les Belges se disposent déjà à être libres ; ils forment des assemblées primaires pour changer les administrations à l'instar des Français.

Le général Valence est entré dans le pays de Liège ; il y a dans cette ville un fort parti disposé à recevoir les Français. Le général Custine a encore eu quelques avan-

tages du côté de Hanau ; il attend un renfort de 20,000 hommes qui sont partis pour le joindre et dont il a besoin. On croit que le général Dumouriez sera à Bruxelles au premier jour. Le courrier part.

Paris, le 16 novembre 1792.

Je te fis part dans la lettre du 9 de la fameuse bataille de Jemmapes, de la victoire remportée par les Français, après un grand combat corps à corps, et enfin de la prise de Mons qui en a été la suite. Tu auras vu par la lettre du 10 la prise de Tournay. Je vais maintenant te donner la suite des événements militaires et des séances de la Convention depuis le 10 jusqu'à ce jour, si j'ai le temps de finir ma lettre.

Du 10. Un membre du comité militaire propose d'éloigner de Paris les gardes Nationaux armés des autres départements, qui se trouvent ici au nombre de 15,000. On donne pour prétexte, que Custine, par une dépêche secrète, sollicite une augmentation de troupes. Plusieurs membres se sont opposés à ce départ, en s'appuyant du motif que les volontaires Nationaux armés étaient très nécessaires à Paris, pour y contenir les agitateurs et les ennemis du bon ordre. L'Assemblée a eu égard à ces sages observations ; elle est passée à l'ordre du jour.

Du 11. Le général Custine annonce qu'il va aller au devant de l'ennemi pour l'empêcher de venir l'inquiéter à Mayence. Il ajoute que le général Bouchard a attaqué l'ennemi près de Wilbourg, lui a tué quelques hommes, fait quelques prisonniers, en l'obligeant de se retirer dans la dite ville.

M. Diétrick, ancien maire de Strasbourg, ci-devant

mandé à la barre et décrété ensuite d'accusation , s'était retiré en Suisse ; un membre annonce que M. Dietrick s'est rendu volontairement prisonnier et demande à paraître à la barre ; il n'y a pas été admis ; son affaire a été renvoyée au tribunal criminel du Département du Bas-Rhin ; le comité des décrets est chargé de rédiger l'acte d'accusation.

Un nouveau décret ordonne aux émigrés rentrés depuis peu dans la République, de sortir dans 24 heures de la ville où ils se trouvent, et, dans 15 jours, du territoire Français ; le tout sous peine de mort.

Du 12. On a terminé par cette séance le décret concernant les émigrés et le sort de leurs enfants ; ces derniers ne seront pas réputés émigrés jusqu'à l'âge de 14 ans ; mais ils doivent rentrer en France dans l'espace de 3 mois après la publication de ce décret. Tous les Français, de l'un et de l'autre sexe, qui se trouvent hors de la République à l'époque de la publication de la loi du 8 avril, et qui ne pourront justifier de leur rentrée au terme de cette loi, seront réputés émigrés ; ils sont en conséquence bannis du territoire Français et leurs biens acquis à la République ; l'infraction du bannissement sera punie par la peine de mort, etc., etc.

Le Ministre de la Marine fait part à la Convention que le convoi de troupes, envoyé à St-Domingue y est arrivé, et qu'on y connaissait déjà l'affaire du 10 août. On y convoque des assemblées primaires pour y nommer des députés à la Convention Nationale. M. Blanche-Landes, gouverneur de cette colonie, contre lequel il y a beaucoup de plaintes, est arrivé en Europe, où il a été envoyé par les commissaires du pouvoir exécutif.

Du 13. Plusieurs orateurs ont parlé sur le procès de Louis XVI. Sur 5 députés, 3 sont contre et 2 penchent en

sa faveur. Il serait difficile et trop long de faire l'analyse de ces discours. L'un d'eux a commencé le sien par un des premiers articles de déclaration des droits de l'homme ; « la loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse » : La discussion a été renvoyée au 15 ; un citoyen a demandé qu'elle fût renvoyée à un mois , en s'offrant d'être le défenseur de Louis XVI, non parce qu'il a été Roi, mais parce qu'il est accusé ; on a passé à l'ordre du jour sur cette proposition.

Du 14. Le général Labourdonnaie écrit de Gand , en date du 12 ; il annonce son entrée dans cette ville.

Le général La Tour , qui y était avec 5000 hommes, avait pris la fuite avec précipitation ; on n'a pas pu rejoindre son arrière-garde. Le général Français espérait cependant de s'emparer d'une partie des bagages de l'armée ennemie, embarqués sur l'Escaut.

Le général Dumouriez écrit de Mons que le peuple y a nommé, le 9, 30 nouveaux magistrats, qui se sont partagé les branches de l'administration ; la joie et la tranquillité régnaient dans cette ville qui a levé, dans 24 heures, un corps de 1000 jeunes gens armés et équipés, dont les services ont été offerts au général Français.

Dumouriez écrit à la Convention et envoie copie d'une lettre qu'il a écrite le 30 octobre au Ministre de la guerre ; il déclare, comme philosophe et citoyen, qu'il est pénétré de la nécessité de conniver à l'égalité entre les citoyens d'une République ; il abdique d'avance toute espèce de commandement, et aussitôt la guerre finie, il veut rester libre et sans emploi ; il suspendra son épée à un clou, et ne la reprendra que dans le cas où un despote voudrait attenter à la liberté de la République ; il réclame le commandement en chef de l'armée des Ardennes en faveur du

général Valence. Cette lettre a été vivement applaudie, ainsi que l'annonce le Ministre de la guerre qui prévient la Convention, qu'ayant écrit au général Byron d'envoyer un renfort à Custine, Byron a répondu qu'il avait réuni toutes les forces disponibles sans trop dégarnir les départements du Rhin; il conduit lui-même le renfort à Custine pour servir sous ses ordres, quoique celui-ci fût aux siens; on a bien peu d'exemples d'un dévouement aussi patriotique; la Convention applaudit avec transports et en fait mention au procès-verbal.

Le général Kellermann, nommé pour commander l'armée des Alpes, à la place de Montesquiou, se présente à l'Assemblée et annonce son départ; il a été très bien accueilli et admis aux honneurs de la séance parmi les députés.

Deux députés extraordinaires de Francfort, ont été admis à la barre; ils ont présenté un mémoire et demandent la restitution de la contribution que Custine a levée chez eux; le mémoire est renvoyé aux comités diplomatique et de législation réunis.

Du 15. Nouveaux discours sur le procès du ci-devant Roi.

Rapport des commissaires nommés par la Convention pour faire la visite des prisons de Paris; ils y ont trouvé 470 prisonniers; la cour a renvoyé le tout au Ministre de la justice pour faire exécuter les lois relatives aux détenus.

Le général Valence écrit de Charleroy qu'il s'est emparé de cette ville et de tout le pays situé entre Sambre et Meuse. On a planté partout l'arbre de la liberté. Il attendait des nouvelles du général Dumouriez pour se porter sur Namur; il en aura sûrement reçu de satisfaisantes;

un courrier, arrivé le 15 au soir accompagné d'un aide de camp du général Dumouriez, est venu annoncer que l'armée Française est entrée le 14 à Bruxelles. L'avant-garde, commandée par les généraux d'Haville et Egalité, a combattu l'arrière-garde Autrichienne commandée par le général prince de Wirtemberg ; le combat a duré 6 heures ; les Français ont perdu très peu de monde. Le 14 il est arrivé au camp Français plus de 1500 prisonniers et déserteurs Autrichiens ; ceux-ci annoncent que l'armée Autrichienne diminue journellement par la désertion. Les Français ont été fort bien reçus à Bruxelles ; les habitants ont accueilli Dumouriez et le nomment leur libérateur. Le lendemain, l'armée devait aller en avant. Le général Labourdonnaie a marché sur Anvers. Il en résulte que, sous peu, les Autrichiens seront complètement chassés de tout ce beau pays, et que l'armée Française y prendra ses quartiers d'hiver, ainsi que Dumouriez l'a promis depuis le commencement d'octobre ; il faut convenir que le général a bien vu les choses et tenu exactement parole.

Bulletin des 16, 17 et 18 novembre 1792.

Du 16. Confirmation des bonnes nouvelles reçues la veille du général Dumouriez, qui annonce que son armée devait le rejoindre le lendemain 15, et qu'il ne tarderait pas à se porter en avant, voulant absolument achever de détruire l'armée Autrichienne, ou du moins la poursuivre aussi loin que possible. Il se loue beaucoup des troupes qu'il commande.

Le général Montesquiou (avant de connaître son sort) envoie au Ministre des affaires étrangères une lettre officielle qui lui a été remise par un député du canton de

Berne. Ce canton sollicite la ratification d'un traité conclu entre le général Montesquiou et le député de ce canton qui proteste de la ferme résolution où il est, de ne pas rompre avec la France ; ces pièces sont renvoyées au comité diplomatique.

Le comité d'agriculture et du commerce a présenté un projet de décret sur les subsistances ; il n'a pas été goûté par l'Assemblée, qui a paru approuver un autre projet, présenté par un de ses membres sur le même sujet, et dont elle a ordonné l'impression.

Les commissaires envoyés dans les Départements du Doubs, du Jura et des Vosges, annoncent qu'ils ont publié une proclamation pour faire reconduire aux frontières les émigrés qui seraient rentrés en France depuis le 23 octobre et ceux qui y rentreraient pour échapper à la loi, dont la Convention Nationale s'occupe en ce moment. Ils envoient la copie de cette proclamation.

Le Ministre de la guerre envoie à la Convention une lettre du général Custine datée du quartier général à Etteinigheim, le 12 novembre. Il annonce que les lenteurs de Kellermann ayant fait concevoir aux ennemis le projet de lui faire abandonner Francfort et de le renfermer dans Mayence, il a pris le parti de prévenir l'ennemi et de marcher en avant avec un corps de 9000 hommes environ. Ayant appris que l'ennemi était retranché sur le chemin de Limbourg, et qu'il s'était fortifié sur les deux rives de la..... et ayant résolu de les attaquer, le colonel Houchard, avec son détachement, fit prendre la fuite à 1500 hussards Prussiens postés en avant ; ensuite il attaqua l'infanterie Prussienne qui, après une heure de combat, fut obligée d'abandonner le poste, et se retira dans Limbourg.

Des volontaires du Jura poursuivirent constamment

l'ennemi à 30 pas, pendant sa retraite : les Prussiens ont laissé 100 hommes sur le champ de bataille et on leur a fait 50 prisonniers ; ils doivent avoir un grand nombre de blessés, notre artillerie ayant tiré sur eux à mitraille pendant plus d'une heure et à 130 toises seulement. Custine termine en disant, que par un bonheur inouï, il n'a perdu que 4 tués et 10 blessés ; il voudrait bien pouvoir fixer la fortune, *mais, dit-il : elle est femme et mes cheveux grisonnent.*

On s'est procuré ici l'extrait d'un traité conclu et signé à Pavie au mois de juillet 1791 par Léopold, le Prince de Nassau pour Catherine, le comte de Florida Blanca et Bischoff Werder ; ces braves gens se partageaient la France, la Pologne, etc.. etc.

L'Angleterre a passiblement accédé à ce traité en Mars 1792 ; ensuite la Hollande, moyennant que l'arrangement des limites avec l'empereur se fit au gré de cet Etat avant le grand partage ; l'Espagne y a renoncé lors de la rentrée du comte d'Aranda dans le Ministère avec l'assurance d'une neutralité complète.

Le général Dumouriez a fortement recommandé au Ministre et à la Convention les deux sœurs Ferning. Ce sont des héroïnes toujours placées dans les avant-gardes et qui se battent comme des grenadiers ; leur maison située à Mortagne ayant été détruite par les Autrichiens, la Convention a décrété unanimement, que cette maison sera reconstruite aux frais de la Nation. Custine prévenait le Ministre qu'il allait faire une marche secrète et qu'il s'attendait à avoir au premier moment une nouvelle affaire, dont il rendra compte dans peu. On languit aussi d'apprendre que Biron ait joint Custine avec un bon renfort.

Du 17. Une lettre des commissaires envoyée des fron-

tières d'Espagne annonce , que l'armée des Pyrénées est déjà forte de 30,000 hommes prêts à entrer en campagne. Les commissaires pensent que si on se décide à déclarer la guerre à l'Espagne, rien n'empêchera les Français, non-seulement de pénétrer en Catalogne, mais de porter leurs armes triomphantes jusqu'à Madrid. L'arrivée de deux Ambassadeurs extraordinaires de la cour d'Espagne ne s'est pas confirmée.

La Convention s'est occupée d'un long décret concernant les dettes des Municipalités. Le Ministre de la guerre communique une lettre du commissaire qui avait été chargé de l'arrestation du général Montesquiou. Ce commissaire apprend au ministre que le général Montesquiou s'est évadé au moment où il allait être pris ; il paraît qu'il s'est retiré en Suisse ; on a mis en état d'arrestation 3 de ses aides de camp, 2 secrétaires et tous ses domestiques ; on s'attendait à cette évasion faite à propos. Il a encore été question de la loi sur les émigrés ; on n'a rien fini.

Du 18. La Convention a nommé 3 commissaires, qui se rendront à Nice , pour faire réprimer plusieurs désordres commis dans cette ville et les environs par les troupes de cette ville. Ils sont autorisés à suspendre et à faire arrêter les officiers et autres militaires , qui se sont rendus coupables des délits annoncés par deux députés extraordinaires de Nice. Ces commissaires sont autorisés à faire rendre justice aux habitants de ces contrées, par tous les moyens qui seront en leur pouvoir.

Le général Labourdonnaye écrit de Gand en date du 16 ; il annonce que son avant-garde devait entrer à Anvers et qu'elle doit s'emparer de la citadelle où il est resté seulement 7 à 800 soldats Autrichiens ; les habitants d'Anvers ont déjà pris la cocarde Nationale. Les Autrichiens ayant

fait descendre leurs équipages sur l'Escaut, ils ont eu une telle avance qu'on n'a pu en arrêter que quelques bateaux. Le même général a envoyé des bataillons à Ostende et à Turnest ; par cette disposition toute la Flandre Autrichienne est entre les mains de la République.

Du 19. C'est aujourd'hui que le traité avec Genève doit être présenté et discuté à la Convention ; on croit qu'il ne sera pas ratifié, mais au contraire annulé. Le général Kellermann partira dans une couple de jours seulement pour remplacer Montesquiou , qui a très bien fait de ne pas se laisser prendre ; ce sont des marchés pour l'armée, auxquels il a consenti, qui lui font le plus de tort ; il a toujours passé pour ne point négliger ses intérêts particuliers dans les affaires de finance confiées à ses soins ; je pense que tu l'auras vu à son passage ; c'est un homme fort aimable et qui a infiniment d'esprit.

Les succès obtenus par les armes Françaises dans l'espace de 6 semaines, sont vraiment surprenants ; l'histoire ancienne et moderne n'en fournit peut-être pas un exemple pareil.

On compte ici que les têtes anglaises se préparent à une révolution qui ne peut manquer d'avoir lieu avant qu'il soit longtemps.

Bulletins des 19, 20, 21 et 22 novembre 1792.

Du 19. Après une assez longue discussion , la Convention Nationale a décrété et déclaré au nom de la nation française qu'elle accordera fraternité et secours aux peuples qui voudront recouvrer leur liberté ; elle charge le pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres néces-

saires pour porter secours à ces peuples et défendre les citoyens qui pourraient être persécutés pour la Liberté.

Le Président annonce qu'il a reçu des dépêches du général Custine ; elles contiennent des détails sur plusieurs opérations militaires et prouvent qu'il règne un parfait accord entre Biron et Custine ; ces dépêches ont été renvoyées au comité militaire sans être lues.

Le général Bournonville écrit de Sarrelouis en date du 16 ; il annonce que son avant-garde avait attaqué la veille le port de Remich ; elle s'est emparée de cette ville, où il s'est trouvé beaucoup de provisions en farine, viande, foin, paille, avoine, gibernes, sabres, etc.

Le général a fait tout transporter à Thionville. Le pont volant que les ennemis avaient établi sur la Moselle a été brûlé ; le commandant des Hussards de la mort s'est jeté à la nage pour y mettre le feu ; on a pris aussi plusieurs bateaux à l'ennemi. Ce même général doit avoir envoyé 9000 hommes à Custine ; ce renfort est parti le 15.

Du 20. Malouet ex-constituant fait passer à la Convention une lettre écrite de Londres , où, dit-il, il s'est rendu pour ses affaires et conséquemment ne doit pas être considéré comme émigré ; il demande cependant sûreté et protection pour venir en France y plaider la cause de Louis XVI. La lettre a été renvoyée au comité de liquidation qui tient registre de tous les émigrés. Le général Dillon sollicite la Convention d'examiner sa conduite et demande que le compte qu'il en a rendu soit imprimé ; cette demande a été renvoyée au comité militaire, pour en faire incessamment le rapport ; en attendant , le général Dillon a répandu dans le public un mémoire imprimé contenant un journal exact de toutes ses opérations depuis qu'il est entré en campagne jusqu'au moment où il a été rappelé

par le pouvoir exécutif sans savoir pourquoi. Ce mémoire est appuyé d'un grand nombre de pièces authentiques et justificatives qui sont intéressantes et donnent beaucoup de lumière sur la campagne de nos généraux contre les armées coalisées.

Les commissaires envoyés à l'armée des Alpes, font un tableau affligeant des dilapidations sans nombre qui se sont commises dans l'achat des fournitures et provisions de cette armée. Toutes les conditions des marchés ont été horriblement violées ; ils envoient des pièces probantes à la Convention pour en juger ; les commissaires des guerres, commissaires ordonnateurs, fournisseurs, Etats-majors, tous ont trompé la nation et se sont enrichis à ses dépens. La lecture de cette lettre a excité des mouvements d'indignation dans toute l'Assemblée ; de là plusieurs décrets d'accusation contre Vincent commissaire des guerres, Vase, commissaire ordonnateur ; De Launay, Lajard, fournisseur ; Le Brun, le juif Jacob Benjamin, etc. ; on a dénoncé un nommé Marichal qui a vendu du porc salé, et l'abbé d'Espagnac qui a fourni des mulets à l'armée ; leur conduite et leurs marchés seront examinés par des experts. Ordre au Ministre de rendre compte dans 24 heures des mesures qu'il aura prises pour faire arrêter ceux qui sont décrétés d'accusation ; la Convention nommera une commission de 24 membres pour examiner tous les marchés qui sont passés ou qui le seront pour le compte de la Nation.

On a encore décrété plusieurs articles concernant les émigrés.

Le Ministre de l'Intérieur instruit la Convention qu'il vient de découvrir au château des Tuileries une cache faite dans un mur, fermée par une porte de fer et masquée



par un lambris ; l'ouvrier qui l'avait faite, a révélé ce secret ; on y a trouvé plusieurs lettres du Roi, des généraux et de plusieurs députés aux Assemblées constituante et législative, des mémoires, des plans et mille autres choses importantes ; tout ces papiers ont été déposés sur le bureau. On a nommé sur le champ une commission de 12 membres pour prendre connaissance de toutes ces pièces.

Le général Dumouriez écrit de Bruxelles que le duc de Saxe Teschen lui a proposé une suspension d'armes, pendant laquelle les armées prendraient leurs quartiers d'hiver. Le général de la République a répondu qu'il ne pouvait rien prendre sur lui, qu'il enverrait ces propositions au Conseil exécutif, et qu'en attendant il continuerait les opérations de la campagne. Ces propositions prouvent que les Autrichiens se sentent bien faibles. Le général Dumouriez annonce la prise de Malines et la capitulation de cette place. La garnison en est sortie avec armes et bagages ; les magasins ont été livrés aux Français ; on y a trouvé 9 canons de gros calibre, 12 mortiers, 68 canons de divers calibres, 200 petits canons qui avaient été pris aux Belges ; 15,000 fusils neufs avec leur bayonnette, 2400 canons de fusil neufs, 4000 fusils à réparer, 600 pistolets, 30 mousquetons et 300 carabines rayées, 60 000 livres de plomb, 13,000 livres de poudre en baril de bois de chêne bien conditionnés, 80,000 sacs d'avoine, 1,600,000 livres de foin, 2000 bottes de paille, 50,000 livres de charbon de terre, 600 matelas, 1200 aunes de toile, 10,000 sacs vides, 10,000 sacs de seigle de 150 livres chacun, un magasin plein de poudre, une fonderie de canons, un grand nombre d'affûts, avant-trains, caissons, voitures, 600 roues neuves, plusieurs chambres pleines de cartouches de fusil,

et 20 drapeaux que les Autrichiens avaient enlevés aux Belges. La lecture de cette lettre a fait le plus grand plaisir, et l'impression en a été ordonnée. Le général ajoute que la prise d'Anvers ôtera à l'ennemi tout espoir d'avantages pour la campagne prochaine.

Du 21. Le citoyen David annonce, qu'il a reçu une lettre d'un de ses élèves à Rome, qui lui fait part de l'arrestation de deux patriotes Français, conduits au château St-Ange sous prétexte d'irrégularité ; l'inquisition instruit leur procès ; cette plainte a été renvoyée au conseil exécutif. Le Ministre des affaires étrangères rendra compte du fait dénoncé ; ces deux élèves s'appellent Reter et Chinard ; l'un d'eux a été arrêté pour avoir fait un *Jupiter foudroyant le despotisme*, ayant à ses pieds la philosophie et la religion. Ces prisonniers pourront bien être délivrés un jour par l'armée Française.

Le citoyen Brissot a proposé, et la Convention a décrété, qu'elle autorise le conseil exécutif à requérir d'ici au 1^{er} décembre prochain l'évacuation des troupes suisses à Genève. Au moyen de cette évacuation, les troupes Françaises respectent la neutralité et l'indépendance du territoire genevois qu'elles abandonneront, si elles l'occupent déjà. La Convention est passée à l'ordre du jour sur les autres articles du traité arrêté entre le général Montesquiou et le Conseil de Genève.

Des députés de l'Assemblée Nationale savoisiennne ont été admis auprès de la Convention ; l'un d'eux a prononcé un discours plein d'énergie et de sentiment, dont l'objet était d'obtenir au nom du peuple Savoisien qui demande la réunion de la Savoie à la République Française. Le président y a répondu avec dignité et a donné au député Savoisien le baiser de la fraternité. En ce moment, toute

l'Assemblée s'est levée en donnant des témoignages de joie et de satisfaction. On demandait que l'affaire fût décidée sur le champ ; mais sur l'observation très judicieuse de plusieurs membres , la pétition a été renvoyée au comité de constitution et diplomatique, pour en faire le rapport lundi prochain.

Le général Labourdonnaye écrit, que le 18 son avant-garde est entrée à Anvers et qu'il s'y rendrait le lendemain pour prendre la citadelle. Les citoyens d'Anvers ont reçu les Français comme des frères et des libérateurs. Le conseil exécutif a arrêté que le général en chef, commandant les armées Françaises dans l'expédition de la Belgique, sera tenu de prendre les mesures les plus précises et d'employer tous les moyens qui sont à sa disposition, pour assurer la liberté de la navigation et des transports dans tout le cours de l'Escaut et de la Meuse. Cet arrêté a été communiqué à la Convention Nationale qui l'a approuvé. On peut en tirer de grandes conséquences pour le présent et l'avenir, surtout en considérant le décret du 19, relatif aux secours que la République Française promet aux peuples qui voudront recouvrer leur liberté.

Du 22. Une société patriotique anglaise félicite la Convention de ses travaux et l'invite à continuer. Le Président est chargé de répondre à cette lettre. La Convention a décrété une nouvelle émission ou fabrication de 600 millions en assignats de 400 livres chacun ; elle en fixe la contexture, les emblèmes, etc.

Un membre de la commission des 12 chargée de l'examen des papiers récemment trouvés au château des Tuileries, a prévenu l'Assemblée, qu'après avoir examiné une partie de ces papiers, la commission a décerné un mandat d'arrêt contre le sieur Dufresne de St-Léon, commissaire

liquidateur ; il a été arrêté et les scellés ont été mis sur tous ses papiers.

Les 4 commissaires civils nommés par la Convention pour être envoyés aux Iles-sous-le-Vent sont les citoyens Chrétien, Corrolaire, Jeannet et Antonelle. Le Ministre des affaires étrangères fait passer à la Convention la traduction d'une Ode en l'honneur des armées Françaises. Cette ode, composée par un Danois et imprimée à Copenhague, est pleine d'énergie et de patriotisme ; l'Assemblée en a décrété l'impression.

Du vendredi 23 novembre 1792.

Je t'écrivis, mon cher frère, lundi dernier, 19 courant, par V***, parce que ma lettre renfermait certains imprimés qui t'auront peut-être fait plaisir ; j'en ai eu beaucoup hier de la tienne des 16 et 18 ; je profite de l'avis que tu me donnes, pour t'expédier celle-ci directement.

Mon fils A. est arrivé ici bien portant dans la nuit de lundi au mardi . . .

Je savais avant son arrivée tous les détails de la fuite de Montesquiou, que l'on croit réellement coupable de pécuniaire dans les marchés qu'il a consentis pour l'armée ; tu en verras la suite dans le bulletin ci-inclus. Le général Kellermann, qui le remplace, est encore ici ; j'espère de dîner avec lui aux premiers jours ; il est très bien vu ici ; et je crois qu'il paraîtra dans peu un mémoire de lui. Il y en a un du général Dillon qui est fort intéressant, mais trop volumineux pour te l'envoyer, à moins d'une bonne occasion.

J'ai appris par une lettre de Genève qu'il y a eu du bruit dans une assemblée des Deux-cents de Berne ; on me marque qu'on y a tiré l'épée et que le port en avait été

interdit ; on ajoute que le conseil secret a été réformé ; je suis surpris que tu ne m'en fasses pas mention ; cela me fait douter de la nouvelle. Je crois que si ce fait est vrai, la politique bernoise pourra changer de face , et que les troupes ne tarderont pas de se retirer , surtout quand on connaîtra le décret concernant Genève ; je pense que les *magnifiques* des deux Républiques s'entendront pour que tout s'arrange à l'amiable avec la République Française, qui ne s'écartera pas de son plan et de l'exécution de ses projets ; rien ne peut maintenant l'arrêter.

Des personnes prétendent que Namur et Liège sont au pouvoir des Français. Ces nouvelles n'étant pas officielles, je ne te les annonce que comme douteuses, me faisant un devoir de ne croire que ce qui est officiellement annoncé ou écrit par gens que je connais et sur qui je puis compter.

On assure que plusieurs personnes sont arrêtées ici depuis hier, ce sont sans doute celles qui se trouvent compromises dans les papiers nouvellement trouvés aux Tuileries ; on découvrira encore par ce moyen bien des trames, des trahisons et des traitres ; ces découvertes seront encore fatales pour le malheureux Louis XVI.

Tu seras sans doute surpris de l'immensité des magasins pris à Malines par le général Dumouriez , tu peux compter sur le détail que je t'en donne dans le bulletin ci-inclus ; je continuerai à t'en envoyer de pareils, pourvu que tu les reçoives exactement et qu'ils te fassent plaisir.

Bulletins des 23 et 24 novembre 1792.

Du 24. Les citoyens Malus , Petit Jean et d'Espagnac (ci-devant Abbé), ordonnateurs et fournisseurs des vivres

pour l'armée , seront mis en état d'arrestation et traduits à la barre. Un membre de la commission des 12 fait lecture d'une lettre écrite le 4 novembre 1790 par le Roi à Bouillé, concernant ce qui s'était passé à Nancy ; il lui envoie un cheval comme témoignage de sa satisfaction ; on lit aussi la réponse à cette lettre par Bouillé ; le public n'a pas trouvé ces lettres fort significatives. La Convention a décrété que la commission des 12 lui ferait un rapport général sur l'ensemble des papiers découverts récemment au château des Tuileries.

Le Ministre de la guerre fait passer à la Convention une lettre du général Valence du quartier général de Blaville en date du 21 novembre. Il annonce qu'après quelques attaques qui ont eu lieu les 18, 19 et 20 courant, toutes avantageuses aux armes Françaises , il a sommé la ville de Namur de se rendre. Le commandant offrait une capitulation dont les conditions ne convenaient point au général Français ; celui-ci les a refusées et après quelques coups de canons tirés le 20 sur la ville, les grenadiers occupaient déjà une des portes de celle-ci , et les troupes Françaises ont dû y entrer le 21 au matin.

Il paraissait que le château , dont la garnison était de 3000 hommes, voulait faire une forte résistance ; le général Valence annonce qu'il allait en faire l'attaque .

La prise de Louvain a été aussi annoncée.

Les commissaires envoyés à l'armée des Alpes écrivent qu'en continuant l'examen des magasins de l'armée, ils trouvent partout des traces de friponnerie de la part des commissaires ordonnateurs, fournisseurs, etc. ; jusqu'aux secrétaires des commissaires prennent part à toutes les rapines. Ces dénonciations fourniront matière à de nouveaux décrets d'accusation.

Du 24. Décret sur la prompt organisation de la Municipalité de Paris.

La Convention Nationale a décrété que le Ministre de l'Intérieur se fera délivrer un état exact de toutes les maisons situées dans tous les départements, dans lesquelles il y a des détenus pour démence, fureur ou toute autre cause; le Ministre devra rendre compte de l'exécution de ce décret.

Décret sur les moyens de retirer promptement de la circulation et de rembourser tous les billets de confiance qui ont été mis en émission dans le département de Paris, et ceux qui l'avoisinent; les avances seront faites par la Nation, mais elles seront remboursées par des sols additionnels sur les contributions, dont on a fixé le mode.

Le citoyen Lindet évêque d'Evreux vient de se marier; un membre l'a annoncé à la Convention et demandé qu'il en fût fait mention honorable. L'Assemblée s'est bornée à rire de cette nouvelle et à l'applaudir. Il a été décrété, que le mercredi et le samedi de chaque semaine seraient les jours destinés à continuer la discussion du procès de Louis XVI.

L'Assemblée a décrété plusieurs articles relatifs aux émigrés, entr'autres: tous actes de donation entre vifs ou à cause de mort, tous testaments faits par des émigrés depuis le 1^{er} juillet 1789, sont déclarés nuls et de nul effet; toutes ventes, cessions, obligations, tous actes de dispositions mobilières ou immobilières, tous baux à ferme ou à loyer faits et passés par des émigrés depuis le 1^{er} juillet 1789, sont déclarés nuls et de nul effet.

Louis XVI, sa femme et sa sœur ont tous été très enrhumés depuis une 10^e de jours; ils sont actuellement

rétablis ou à peu près, suivant le bulletin journalier qui a été rendu public par le médecin Lemonier.

L'Amiral Truguet a écrit que toutes ses dispositions étaient faites pour mettre à exécution les ordres qu'il a reçus du conseil exécutif.

Du 25. Un membre ayant déclaré qu'on avait découvert plusieurs faux cachets de la Municipalité de Paris, dont on se servait pour faire délivrer de faux certificats de résidence, etc., à l'aide desquels les émigrés percevaient leurs rentes, l'Assemblée a décrété, que l'effet des certificats délivrés par la commune de Paris sera suspendu, jusqu'à ce qu'ils aient été vérifiés.

Le Ministre de la guerre communique à l'Assemblée une dépêche du général Dumouriez datée de Tirlemont le 22 novembre. Il s'était avancé la veille sur cette ville avec 4 ou 5000 hommes ; il trouva l'armée ennemie campée derrière la ville qui avait une avant-garde de 3000 hommes postés en avant ; il battit cette avant-garde toute la journée ; l'ennemi envoya un renfort de 5000 hommes et n'osa cependant rien entreprendre. Le 22 à la pointe du jour l'armée Autrichienne se retira et les troupes Françaises entrèrent dans Tirlemont ; le général Dumouriez marque qu'il devait y rester jusqu'au lendemain, et se porter en avant, sans doute sur Liège. Cela fait présumer que les généraux Dumouriez et Valence se rapprocheront du côté de cette dernière ville.

Un tailleur âgé, père de 20 enfants dont 8 sont au service de la République, réclame une pension de 240 livres dont on avait cessé de lui payer les arrérages depuis 1788. L'Assemblée lui a accordé à l'instant sa demande, en décrétant que l'on continuerait à lui payer cette pension. Un membre dénonce un palais encore existant à Versailles,

où sont entretenus, à grands frais, des pages du ci-dévant Roi ; ils ont une cuisine bien montée, des chevaux toujours prêts pour leurs parties de plaisir. Renvoi au pouvoir exécutif.

Quoique le bulletin ne soit pas fort intéressant, j'ai cru, mon cher frère, devoir te l'envoyer pour servir de suite à celui que je t'ai adressé directement vendredi dernier 23 courant ; je pourrai te donner par ma première des nouvelles du général Kellermann ; car je dois dîner avec lui aujourd'hui et avec le brave défenseur de Thionville.

Paris, le 28 novembre 1792.

Mon cher oncle , je m'aperçois seulement à *présent* que je ne vous ai pas encore instruit de ma bonne arrivée dans cette ville ; mon tort est grand , vù l'amitié que vous me portez ; veuillez me le pardonner et espérer avec moi qu'une autre fois je serai plus exact. Les provinces que nous avons traversées, jouissent de la plus parfaite tranquillité ; on ne nous a pas dit le moindre mot. Paris est plus tranquille que jamais, la plus grande joie y règne, les spectacles y sont très fréquentés et l'on y voit de belles nouveautés dont les heureuses circonstances font le sujet ; vous entendriez avec plaisir la chanson Marseillaise à l'Opéra , exécutée en grand chœur et accompagnée par tout l'orchestre ; cela transporte ; on la chante aussi à tous les autres spectacles et on l'entend dans toutes les rues, ainsi que la chanson de la *Carmagnole* que je vous envoie ci-jointe : je ne vous parlerai pas des rapides et étonnantes conquêtes des Français dans les Pays-Bas, vous en avez sûrement connaissance.

On assure aujourd'hui que Liège a été pris dimanche

dernier sans résistance ; on ne tardera pas à le savoir positivement. Vous ne pouvez vous faire une idée de l'ardeur avec laquelle on pousse dans toute la France les préparatifs de guerre ; toutes les manufactures d'armes (n'étant plus paralysées) travaillent considérablement ; les fonderies de canons sont en activité dans toute la République. Tous les tailleurs et cordonniers travaillent pour l'armée, les particuliers ont peine à être servis ; tous les charrons sont occupés à faire des affûts de canons ou des chars de munition ; le gouvernement achète tous les chevaux qu'il peut trouver, pour la cavalerie et l'artillerie, dont le nombre augmente chaque jour ; un seul marchand de chevaux serait obligé d'en fournir 4000 par mois. Une armée de 40,000 hommes s'est formée en 3 semaines sur les frontières d'Espagne ; le général Servan attend des ordres pour aller à Madrid. C'est à Paris qu'est le dépôt des recrues pour les innombrables armées du Nord et du Rhin ; il y a encore ici près de 50,000 volontaires Nationaux et 3000 hommes de cavalerie qui partiront dès qu'ils seront organisés et équipés. La Convention a décrété hier à l'unanimité la réunion de la Savoie à la France ; elle formera un 84^m Département sous le nom du *Mont-Blanc* ; elle enverra 10 députés à la Convention, et celle-ci lui envoie 4 commissaires pour l'organiser à la Française.

Je vous envoie directement cette lettre par Pontarlier ; veuillez m'en accuser réception.

Le Roi, ni la Reine ne sont point morts ; un de mes amis de garde au Temple les a vus l'autre jour ; ils ont été malades, mais ils sont rétablis ; ils sont très bien nourris et ont tous les agréments que l'on peut avoir en prison ; la Convention va s'occuper de leur procès 2 jours par semaine. On vient d'arrêter encore 35 personnes après

la trouvaille de nouveaux papiers aux Tuileries.

Je rouvre ma lettre pour vous dire que mon papa vient m'annoncer, que des courriers arrivés hier soir à la Convention, ont appris la reddition du château de Namur et l'entrée des Français à Liège, que M. d'Aranda n'est plus en place, que l'Angleterre va armer et que la brèche est faite à la citadelle d'Anvers; une autre fois des détails.

Biron va joindre Custine avec 40,000 hommes, de sorte qu'il y aura bientôt une armée de 80,000 Français dans et devant Francfort, gare Frédéric et gare François!

Bulletins des 26, 27, 28, 29 et 30 novembre, 1 et 2 décembre 1792.

Du 26. On annonce à la Convention que 5 à 6000 hommes se sont rassemblés dans le département de Sarthe et qu'ils parcourent les départements voisins pour taxer les grains dans les marchés. Les villes de Blois, Vendôme, Chartres, etc., étaient violemment menacées par les factieux qui avaient déjà commis des violences en divers endroits, où la force armée ne s'était pas trouvée suffisante pour les repousser. La Convention a décrété l'envoi immédiat de 3 commissaires pris dans son sein, pour tâcher de rétablir l'ordre dans les départements où il y a des insurrections.

Du 27. Déclaration formelle par la Convention Nationale de la réunion de la Savoie à la République Française; elle formera un 84^{me} Département sous le nom de Département du Mont-Blanc, qui nommera 10 députés à la Convention. L'Assemblée nomme 4 commissaires pour aller dans le nouveau Département, afin d'y organiser provisoirement les cantons et districts.

Du 28. Un membre du comité des finances fait un rapport sur l'examen de plusieurs marchés passés par Beaumarchais pour fournir des fusils au gouvernement ; ils ont été trouvés onéreux et frauduleux ; Beaumarchais est décrété d'accusation.

Le général Dumouriez écrit à la Convention en date du 25 novembre : il se plaint amèrement de ce que l'abbé d'Espagnac et le commissaire des guerres Malus ont été blâmés et mandés à la barre pour lui avoir fourni des moyens d'approvisionner et solder son armée depuis son entrée en Belgique, où il aurait manqué de tout sans les sus-dits fournisseurs.

Il se plaint aussi de ce que le trésor National a refusé de payer sa traite de 300,000 livres négociée à Bruxelles par l'entremise de d'Espagnac, qui lui en a procuré la valeur. Il blâme hautement l'Assemblée, d'avoir mis en état d'arrestation des hommes, sans les entendre, et des hommes qui ont sauvé l'armée. Il déclare que c'est un crime contre la loyauté française ; il demande qu'il soit réparé. Cette lettre est renvoyée au comité de la guerre et des finances pour en faire un prompt rapport.

Une députation d'Anglais et d'Ecosais se présente à la Convention. Les députés sont admis et prononcent un discours très patriotique ; ils félicitent la Convention des succès des armées Françaises ; ils témoignent leur désir de voir réunir les Nations Anglaise et Ecosaise à la Française pour secouer le joug des tyrans et des despotes.

Deux autres députés de la société populaire établie à Londres se présentent et sont admis ; l'un d'eux prononce un discours au nom de la société constitutionnelle de Londres ; il félicite la Convention de ses travaux, en l'assurant que le peuple Anglais partage ses principes et ses senti-

ments. Au nom de cette même société, le député prie la Convention d'agréer 6000 paires de souliers pour l'armée Française ; ils seront fournis dans 6 semaines consécutives ; les premières 1000 paires sont déjà arrivées à Calais. Le Président répond aux députés Anglais, qu'il accepte au nom de la Convention, avec reconnaissance, les 5000 paires de souliers. Les commissaires envoyés à Nice écrivent que l'avant-garde du général Anselme a été attaquée près de Sospello ; elle a été repoussée et obligée d'abandonner le poste ; ils ajoutent que ce général a de suite envoyé de nouvelles forces. On a appris dès lors que les Piémontais ont été repoussés à leur tour et que les Français ont repris promptement le poste.

Du 29. Narbonne, ex-ministre, a l'effronterie d'écrire de Londres à la Convention ; l'Assemblée n'a pas voulu entendre la lecture de cette lettre, dont le motif est, à ce que l'on croit, de demander un sauf-conduit pour venir ici être le défenseur de Louis XVI.

Le Ministre des affaires étrangères communique à la Convention une lettre d'une société patriotique formée à Rochester en Angleterre ; cette société dénonce un nommé Lindsey envoyé en France par le cabinet de St-James, pour remettre au Conseil exécutif un manifeste menaçant et lui faire des propositions que la société regarde comme attentatoires à la dignité de la nation Française. En conséquence elle voue cet agent au mépris ; elle prie le ministre de ne point l'admettre et de refuser toute communication officielle avec la cour de Londres, jusqu'à ce qu'elle ait reconnu la République Française et chassé Calonne, l'agent des émigrés. L'Assemblée applaudit à cette adresse, dont elle décrète l'impression.

Le général Kellermann écrit à l'Assemblée pour lui an-

noncer son départ ; il dit qu'il va, sous les auspices de la Convention, porter aux Romains la liberté, dont ils ont été naguère les adorateurs, etc.

Du 30. Le général Valence écrit de Namur en date du 27 novembre au Ministre de la guerre qui en communique la lettre à la Convention ; il annonce qu'il s'est emparé des deux forts et qu'après des peines inouïes occasionnées par les mauvais chemins, il est parvenu à faire arriver son artillerie pour former le siège du château de Namur, d'où l'on a tiré sur les troupes Françaises, au moment où elles entraient dans la ville conformément à la capitulation ; il en a demandé satisfaction au général Autrichien qui lui a offert pour satisfaction des excuses et la mort des canonniers qui ont tiré sans son ordre ; le général Français s'est contenté des excuses et dès lors on n'a plus tiré sur les avenues de la ville.

Les habitants de Belfort en Irlande envoient à la Convention une adresse, dont l'impression et l'envoi aux 84 Départements ont été décrétés.

Les commissaires envoyés dans les Départements de la Sarthe, d'Eure et Loir, et du Loiret, rendent un compte très affligeant de leur mission ; ils ont été pendant plusieurs heures exposés aux plus fâcheux tiraillements, sans pouvoir apaiser les troubles, ni dissiper les attroupements qui deviennent toujours plus dangereux ; on les a forcés le couteau sur la gorge de signer une taxe sur les grains ; ils ont été obligés de céder à la force et aux menaces. Enfin ils se trouvent heureux de pouvoir eux-mêmes rendre compte à l'Assemblée de ce qu'ils ont vu et entendu. Leur conduite a été improuvée, la taxe qu'ils ont signée a été annulée.

Plusieurs orateurs ont parlé sur les causes de ces at-

troupelements séditieux ; quelques-uns ont dit que la lenteur avec laquelle on procédait au jugement de Louis XVI en était la vraie cause. Les motifs de ces derniers ont paru prépondérants à l'Assemblée , et il a été décidé que tous les discours prononcés sur ce fameux procès seront déposés sur le bureau et imprimés, afin qu'on puisse prononcer incessamment sur cet objet. La discussion a été ajournée au lundi 3 décembre, et l'on doit s'occuper sans relâche et définitivement de ce procès.

1^{er} décembre. Un commissaire envoyé à l'armée de Custine écrit à l'Assemblée pour lui assurer que tous les bruits qu'on a fait courir, sur le compte de ce général et de son armée, sont faux. Le commissaire annonce que le général Custine se porte très bien et qu'il se dispose à attaquer les Prussiens ; les soldats attendent ce moment avec impatience. Les Mayençais deviennent tous les jours plus patriotes et partisans de la liberté ; le club patriotique est déjà composé de plus de 1500 membres. On fait lecture d'une lettre écrite à la Convention par une société patriotique d'Angleterre ; ils assurent que les Français trouveront dans les Anglais des amis, des frères et des défenseurs ; l'impression en a été décrétée.

On a reçu des nouvelles satisfaisantes des Départements dans lesquels il s'est formé des attroupements ; les gardes Nationales ont enveloppé 600 révoltés, dont 22, connus pour être des instigateurs , ont été arrêtés et conduits en prison ; on instruit leur procès. On annonce à la Convention plusieurs mesures prises par les administrateurs de ces Départements pour dissiper les attroupements ; on les a employées dans quelques-uns avec succès.

Un aide de camp du général Dumouriez se présente à la barre ; il est admis sur le champ. Il annonce à la Con-

vention que l'armée de la République, toujours victorieuse, est entrée à Liège le 28 novembre, après avoir remporté la veille une victoire complète sur les Autrichiens, qui ont été chassés au-delà de la Meuse. Cette heureuse nouvelle se trouve consignée dans une lettre du général Dumouriez communiquée à l'Assemblée par le Ministre de la guerre. Les ennemis ont eu beaucoup de tués et blessés, tandis que, sur l'assurance positive du général, il n'a perdu que 3 hommes et 14 blessés ; il donne pour motifs que l'artillerie française était supérieurement servie, et que toute sa troupe a montré le plus grand courage et le plus grand ordre pendant le combat, qui a duré depuis 10 heures du matin jusqu'à la nuit. Les Autrichiens avaient 12,000 hommes. Il en déserte beaucoup qui viennent se réfugier dans le camp Français. La veille du combat, l'armée Française a bivouaqué toute la nuit ; quoiqu'il soit tombé beaucoup de neige, le soldat a supporté la rigueur du temps sans murmurer et en chantant. Le général se loue infiniment de la manière dont il a été reçu par les citoyens de Liège qui sont vraiment dignes de la liberté. Il espère qu'en moins de 15 jours, les Liégeois auront formé leur garde Nationale. Cette ville pourra lui fournir au moins 10,000 combattants (en très peu de temps), bien armés et portés de bonne volonté.

Le général est logé dans le Palais de l'Evêque qui ne l'a quitté que la veille et fort à la hâte ; il n'a pas pu emporter ses papiers dont on s'est emparé ; cela prouve qu'il se reposait sur les forces Autrichiennes, qui devaient défendre cette place. On annonce en peu de mots que la citadelle d'Anvers s'est rendue et qu'on aura incessamment des détails. Le citoyen d'Espagnac a été traduit à la barre ; il s'est supérieurement défendu des inculpations intentées

contre lui ; il a été généralement applaudi par l'Assemblée, qui n'a cependant rien décidé à son sujet ; il est resté en état d'arrestation. Le commissaire Malus a aussi paru ; sa défense a été trouvée bonne ; il est dans le même cas que d'Espagnac. Celui-ci a dénoncé des opérations conduites par des Ministres qui lui ont paru être très onéreuses à la Nation ; elles seront examinées.

2 décembre. Les commissaires de la Convention envoyés à Nice annoncent que, le 19 au soir, le général Anselme a repris le poste important de Sospello, sans perdre un seul homme. Il ajoute que les soldats manquent de bas, de souliers et de culottes ; mais loin de se plaindre, ils volent au combat avec enthousiasme et toujours gaiement.

Le Ministre des affaires étrangères communique à la Convention une lettre du citoyen Bertin commissaire à la suite de l'armée navale à Gênes, en date du 16 novembre. Le séjour de l'escadre à Gênes commence à opérer une révolution dans l'esprit des habitants de cette superbe ville ; les principes de la liberté échauffent tous les cœurs. Le Sénat a été assemblé pendant plusieurs jours sans faire connaître au public le sujet de ses délibérations ; le peuple a manifesté son mécontentement du secret qu'on observait sur des objets qui doivent l'intéresser. Il en est résulté que les magistrats ont décidé que leurs travaux seraient imprimés et affichés dans 2 jours. On ajoute qu'une partie de la noblesse, surtout les jeunes gens, et un grand nombre de citoyens, désirent la réunion de cette République à celle de France. Il s'est formé à Gênes un club patriotique, et l'on s'attend d'un jour à l'autre à voir arborer la cocarde tricolore aux habitants de cette ville.

Le Département d'Eure et Loir annonce à la Conven-

tion, qu'on est venu à bout de dissiper les attroupements, qui menaçaient la ville de Chartres ; on a fait poser les armes aux séditeux ; cette nouvelle a été vivement accueillie. Le lieutenant-général Miranda envoie au Ministre de la guerre le détail de la capitulation de la citadelle d'Anvers, dont il a pris possession le 29 ; la garnison, composée de 1300 hommes, s'est retirée après avoir déposé ses armes et ses drapeaux, en présence de l'armée Française ; l'artillerie, les munitions et tous les magasins sont restés au pouvoir des Français. On y a trouvé 51 canons, 50 mortiers, 300,000 cartouches, 4300 fusils, 2787 quintaux de seigle, 1018 matelas, etc., etc.

Le Ministre des affaires étrangères annonce à la Convention de bonnes nouvelles reçues de Genève. Le grand et le petit Conseil ont voté pour le renvoi des troupes suisses. Le Conseil souverain a sanctionné cette disposition. Le 29 novembre au soir, une partie des Suisses s'est embarquée ; le restant devait partir le lendemain. Le Ministre ajoute que le grand et le petit Conseil ont accordé le droit de bourgeoisie à tous les citoyens de la ville et de la campagne ; cette loi doit avoir été présentée le 2 décembre au Conseil général qui le confirmera vraisemblablement.

Paris, le 2 décembre 1792.

J'ai reçu hier, mon cher frère, ta lettre du 27 novembre ; je pensais bien qu'il y avait exagération dans l'avis que j'avais reçu sur ce qui s'est passé à Berne ; il n'y a cependant pas de fumée sans feu. Il paraît qu'il en est résulté un changement favorable ; je pense qu'il y en aura d'autres plus considérables avec le temps, cela est impos-

sible autrement ; car le torrent de la liberté fait des progrès si rapides, qu'on ne pourra pas lui opposer des digues assez fortes pour l'empêcher de se répandre dans le voisinage.

Il y a 8 jours que j'eus l'avantage de dîner avec les généraux Kellermann et Wimpffen ; le premier est parti vendredi dernier pour Metz, où il va prendre ses équipages ; il ne pourra être rendu à son poste, que dans une quinzaine de jours ; j'aurais désiré recevoir plutôt ta lettre et tes réflexions sur la situation actuelle de notre pays, je m'en serais entretenu avec lui avec quelques détails ; au reste je me suis aperçu qu'il désire ardemment, que le conseil exécutif prenne des arrangements pacifiques avec le corps Helvétique en général ; je sais même qu'il a beaucoup intercédé sur ce point auprès des Ministres ; il leur en a même fait sentir la nécessité, afin qu'il puisse disposer d'un plus grand nombre de troupes pour faire sa campagne en Piémont et en Italie. C'est lui qui doit aller à Rome ; il ne paraît pas avoir le moindre doute du succès. Kellerman n'est pas un homme de lettres, comme Montesquiou et Dumouriez ; mais c'est un homme de guerre, qui connaît parfaitement son état ; il sait se faire adorer de ses soldats qui le regardent comme un père. Je suis persuadé que ses dispositions particulières sont toutes en faveur de la Suisse et de Genève. S'il était contrarié par des circonstances ou par des ordres, il en serait vivement affecté. Sa vraie ambition est de rendre aux Romains la liberté. Je n'ai pas ouï parler depuis longtemps, de la personne que tu me désignes comme devant accompagner ce général ; je m'en informerai cependant.

Je suis complètement de ton avis concernant notre pays ; je serais au désespoir que la tranquillité y fut trou-

blée ; les habitants y jouissent d'une certaine aisance et d'un bonheur peu commun dans d'autres pays. On peut désirer quelques réformes et je crois qu'elles s'y opéreront ; Dieu veuille que ce soit paisiblement et sans secousse, autrement il vaudrait mieux y renoncer.

Lorsque le général Kellermann sera aux environs de Genève, je te procurerai le moyen de le voir et d'en être bien reçu, si cela peut te faire plaisir. On n'est pas sans crainte, cette semaine, pour la tranquillité de Paris. On croit que la discussion sur le procès de Louis XVI peut occasionner quelques mouvements dans cette capitale ; le Directeur du Département a donné des avis à cet égard, à certaines personnes membres de la Convention, il est possible qu'on en soit quitte pour la peur. On nous menace que les barrières seront fermées et qu'il y aura des victimes ; cependant tout paraît tranquille en ce moment.

Bulletins des 3, 4, 5 et 6 décembre 1792.

Du 3. Le Ministre des affaires étrangères communique à la Convention que le Pape a fait mettre en liberté les deux artistes français qui avaient été mis dans les prisons de l'Inquisition ; on leur a fait insinuer de s'éloigner de Rome, pour s'éviter de nouveaux désagréments de la part du peuple.

On a lu à cette séance un grand nombre des pièces trouvées dernièrement dans le château des Tuileries.

On y découvre tous les moyens de corruption employés par la Cour, pour gagner des députés de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée Législative ; plusieurs des corrupteurs et des corrompus y sont nommés.

Après la lecture de ces pièces est venue celle de l'in-

terrogatoire Sainte-Foix et Dufresne de St-Léon, qui ont été décrétés d'accusation, ainsi que M. Talou ci-devant lieutenant civil au Châtelet.

Le procès de Louis XVI étant à l'ordre du jour, la discussion sur cette matière a été fort vive et assez longue ; quelques membres voulaient que Louis fût jugé à l'instant et que le jugement fût exécuté dans les 24 heures. Enfin il a été décrété que le Roi est jugeable et qu'il sera jugé par la Convention.

Du 4. Un citoyen instruit l'Assemblée que la loi, qui ordonne à tout citoyen saisi d'effets appartenant aux émigrés Français, ayant été publiée à Tournay elle y a produit un très bon effet ; les habitants de cette ville se sont empressés de faire leurs déclarations qui sont nombreuses. La Convention a décrété que tous les effets appartenant aux émigrés, qui seront trouvés dans les pays où les armées de la République pénétreront, seront confisqués au profit de la Nation.

Le Président annonce une députation des peuples Belges ; elle a été admise. L'orateur annonce que les représentants du peuple se sont constitués sous la dénomination de *représentants du peuple souverain du Hainaut-Belgique*. Les premiers décrets émanés de cette assemblée sont ; 1^o que tous les liens avec la maison d'Autriche sont à jamais rompus ; 2^o que tous les ordres et distinctions sont abolis ; 3^o le droit de chasse est restreint à la propriété de chaque chasseur.

Les députés ont demandé que la Convention Française les assure de sa protection pour le maintien de leur gouvernement. Cette demande a été écartée en motivant l'existence du décret du 19 novembre, qui sera envoyée au peuple Belge. Les députés ont été bien accueillis ; ils ont

reçu du Président le baiser fraternel , au bruit des plus vifs applaudissements.

On a repris la discussion sur le procès de Louis XVI. Un membre demande qu'avant d'y procéder, on rende un décret de peine de mort contre quiconque oserait proposer le rétablissement de la royauté ou de telle autre dictature : ce décret a été rendu. Un autre membre a proposé qu'il fût permis de demander un Roi dans les Assemblées primaires. Cette proposition a occasionné un grand tumulte et a été hautement rejetée. On voulait que l'Assemblée jugeât Louis sans déséparer et que la séance fût permanente ; enfin, après bien des débats, Péthion a fait adopter que la Convention s'occupera tous les jours de ce procès, depuis 11 heures jusqu'à 6, jusqu'à ce qu'il soit jugé définitivement. On a aussi décrété qu'après le jugement de Louis XVI, l'Assemblée s'occupera du sort de sa famille.

Du 5. Le citoyen Loquinio membre de la Convention fait hommage à celle-ci d'un ouvrage intitulé *Richesse de la République, ou de la Navigation intérieure*. On fait beaucoup d'éloges de cet ouvrage , dans lequel l'auteur démontre tous les avantages des canaux et la possibilité de les mettre à exécution, sans qu'il en coûte rien au trésor public, et de pouvoir un jour supprimer plusieurs impôts ou les diminuer considérablement ; il a été adopté avec mention honorable.

Un membre de la Convention actuellement près de Thionville écrit qu'on exporte sur cette frontière toute espèce de denrées ; cette exportation est protégée par des employés aux douanes ; l'Assemblée, sur la motion de Thuriot, décrète la peine de mort contre quiconque exportera des grains. Cette même lettre dénonce des propos tenus par des officiers et des soldats qui ont dit que , si

L'on fait le procès à Louis XVI, la Convention Nationale sera dissoute. Quelques membres se plaignent de faits à peu près semblables. On décrète que le Ministre de la justice fera publier dans le plus court délai possible, le décret qui punit de peine de mort, celui qui proposerait de rétablir la royauté, ainsi que le décret qui défend sous la même peine, l'exportation des grains.

Le général Dumouriez écrit de Liège, en date du 2 décembre; il se plaint amèrement de ce qu'on laisse manquer à son armée de fourrages, d'argent et même d'habillemens; il déclare que, si l'on n'y porte un prompt remède, il prie la Convention de le faire remplacer. Il ajoute, par post-scriptum, qu'il apprend au moment même, la nouvelle de la prise du château fort de Namur dont la garnison a été faite prisonnière. Le siège de cette forteresse fait honneur au général Valence et à l'armée qu'il commande. Les plaintes de Dumouriez ont occasionné une discussion très vive. On a demandé que le Ministre de la guerre fût mandé à l'instant pour rendre compte; il est venu, et d'après ses réponses, il paraît que des intermédiaires de mauvaise foi et de mauvaise volonté ont retardé l'expédition des convois et autres fournitures pour l'armée. Dans peu, on sera exactement instruit de tous ces faits par les commissaires qui ont été nommés dernièrement et qui se sont rendus à l'armée pour en prendre connaissance.

Hier et aujourd'hui on a reçu des nouvelles très satisfaisantes des divers départemens où il s'était formé des rassemblements; les séditeux ont été partout dispersés sans effusion de sang.

Le Ministre des affaires étrangères annonce, que les habitans de Porrentruy ont heureusement couronné leur ré-

volution ; leur liberté est à jamais assurée. Ils envoient à la Convention l'acte par lequel le peuple de Porrentruy s'est constitué en République , et il communique les mesures qu'il a prises pour protéger cette nouvelle République.

Un membre du comité des 12 fait le rapport d'un grand nombre de pièces relatives à Louis XVI et à plusieurs autres grands personnages ; Mirabau défunt s'y trouve sérieusement impliqué ; on croit que son buste ne restera pas dans le lieu des séances, et que son corps sera expulsé du Panthéon.

On lit plusieurs plans de corruption , dans lesquels on fait l'énumération de ce qu'il en coûtera à la liste civile pour se faire de zélés partisans dans l'Assemblée législative, dans les Jacobins et les sociétés fraternelles, enfin dans les sections, pour solder des orateurs dans les places publiques , des motionnaires , des applaudisseurs , des journalistes, etc., etc. Ces mémoires sont apostillés de la main du Roi. On donne une liste des aristocrates les plus connus de la province , qu'il fallait aussi payer ; les noms et les talents de chaque candidat sont aussi indiqués. Toutes ces dépenses auraient coûté de 200 à 250,000 livres par mois. Tous les détails des projets et des plus vastes plans sont compris dans les pièces dont on a fait lecture. Il en est résulté des décrets d'accusation contre Duquesnoi, membre de l'Assemblée constituante, contre de Talleyrand, ci-devant évêque d'Autun, contre André, notaire à Lyon, contre un nommé Rivarol, etc. ; il a été ordonné aussi d'arrêter sur le champ d'Espagnac , Malus et Petit-Jean et de les mettre en lieu de sûreté.

On reçoit des nouvelles directes du général Valence qui annonce la prise du château de Namur, et d'une affaire as-

sez majeure qui a précédé ; le combat a duré près de 10 heures : les Français ont eu un avantage des plus complets et ils ont fait plusieurs prisonniers dans le nombre desquels se trouvent quelques émigrés.

Le lieutenant général Haambuze a aussi frotté du côté du Rhin les Autrichiens et les émigrés.

Le général Anselme annonce avoir eu de nouveaux avantages sur les Piémontais.

Du 6. Le Ministre de l'intérieur se plaint à la Convention de ce qu'on envoie des émissaires sur toutes les routes pour faire rétrograder les subsistances qui arrivent à Paris ; l'Assemblée décrète la peine de mort contre ce genre d'émissaires ; on accordera la grâce aux complices qui dénonceront les auteurs.

Un membre déclare, qu'il existe une faction d'agitateurs qui veulent soulever le peuple en le menaçant de la famine, pour l'engager à immoler lui-même le ci-devant Roi ; il y a des scélérats et des conspirateurs qui attendent que sa tête soit tombée, pour exécuter un projet de dictature tout formé et prêt à éclater. Il est temps enfin, dit l'orateur, que les conspirateurs rentrent dans la poussière et que la liberté triomphe. Il demande, et l'Assemblée décrète, qu'il sera formé une commission de 15 membres pour rechercher et faire punir les fauteurs et instigateurs des faits énoncés par le Ministre de l'intérieur ; celui-ci est autorisé à envoyer de la gendarmerie sur toutes les routes qui avoisinent Paris, pour arrêter et conduire dans les prisons tous ceux qui s'opposent à la libre circulation des grains, afin qu'ils soient jugés par le tribunal criminel.

Enfin le procès de Louis XVI, qui est à l'ordre du jour, occupe l'Assemblée. Plusieurs membres font lecture de

divers projets de décrets sur la manière dont on doit procéder définitivement au jugement de ce grand coupable ; aucun de ces projets n'est en sa faveur , tous tendent à demander un prompt et sévère jugement. Enfin le projet suivant présenté par Thomas Payne a été adopté comme suit :

1° Il sera formé une commission de 21 membres pris dans les comités de législation, de sûreté générale et dans la commission des 24 ;

2° Cette commission dressera un acte énonciatif de tous les délits dont Louis s'est rendu coupable ; elle le présentera lundi à la Convention, et mettra en ordre toutes les pièces à l'appui de cet acte.

3° Elle présentera en outre une série de questions à faire à Louis XVI.

4° La Convention Nationale discutera dans la séance de lundi l'acte énonciatif des délits.

5° Le lendemain Louis XVI sera traduit à la barre de la Convention pour entendre lecture de cet acte et répondre aux différentes questions qui lui seront faites par le Président.

6° Copie de l'acte énonciatif et de la série des questions, sera remise à Louis XVI, et la Convention l'ajournera à deux jours pour être entendu.

7 Il sera statué le lendemain , par appel nominal , sur le sort de Louis Capet.

Le général Miranda a envoyé à la Convention par le capitaine Selermann des drapeaux de la garnison de la citadelle d'Anvers , qui a été faite prisonnière de guerre, après être sortie de la citadelle avec les honneurs de la guerre ; ce qui n'a pas été clairement expliqué dans le précédent bulletin.

On a reçu des nouvelles du général Dumouriez qui annonce avoir reçu plusieurs des objets dont l'armée se trouvait dépourvue.

Deux frégates françaises sont parvenues par l'Escaut jusqu'à Lille, fort occupé par les Français. Il paraît que les Hollandais ne se sont point opposés à leur passage.

Les cabinets de St-James et de La Haye sont fort préoccupés du parti qu'ils doivent prendre.

Paris, le 7 décembre 1792.

Tu auras sans doute reçu, mon cher frère, ma dernière du 3 courant. Je joins à celle-ci la suite des nouvelles de la semaine ; tu verras dans ce bulletin que nous sommes ici dans un moment de crise occasionnée par le fameux procès qui occupe la Convention Nationale. Il paraît qu'il sera terminé dans le courant de la semaine prochaine ; on fait ce que l'on peut pour provoquer le peuple à l'insurrection et au désordre ; mais heureusement que la grande masse n'y incline point du tout, et que la majorité de la Convention tend évidemment au maintien de l'ordre et au bien de la patrie. La semaine prochaine sera orageuse ; on fera peut-être des tentatives pour enlever Louis XVI, ou pour l'assassiner ; aucune entreprise de ce genre ne peut avoir lieu sans un grand mouvement populaire. Le jour destiné à le faire paraître à la barre sera vraisemblablement le plus à craindre. Je t'avoue que je voudrais être éloigné de Paris pour une quinzaine de jours ; mais mon étoile m'oblige d'y rester ; il faut en prendre mon parti. J'ai vu toute la Révolution depuis son commencement, et, puisqu'il faut que je sois témoin de toute sa durée, je voudrais au moins avoir l'avantage d'en voir la fin, pourvu

qu'elle soit prochaine, et que la Liberté et l'Egalité fassent le bonheur de la Nation Française.

Paris, le 10 Décembre 1792,

Je te confirme, mon cher frère, ma lettre du 7 de ce mois et j'ai reçu avant-hier seulement la tienne du 3. Tu me communiquees ce qui se passe à Genève et la course que tu te proposais de faire dans cette ville, où le Conseil Général doit avoir été convoqué jeudi dernier; je pense que tu y auras assisté et j'en apprendrai avec plaisir de ta part, le résultat dont je ne doute pas; je crois même qu'il y aura une grande majorité d'approbateurs. J'ai eu connaissance des délibérations des Conseils en date des 27 et 28 Novembre, ainsi que de ce qui s'est passé à Genève depuis cette époque. Je trouve tes réflexions très justes sur la formation d'un grand Comité National choisi par tous les citoyens anciens et nouveaux, à l'effet de se donner une Constitution convenable et approuvée de la généralité. Je vois avec peine l'entretien du cordon des troupes Suisses; tant qu'il existera, je craindrai l'intelligence des Cantons avec les Puissances coalisées qui paraissent vouloir faire tous leurs efforts pour continuer la guerre contre la République Française.

Les nouvelles que mon fils t'a communiquées, se trouvaient prématurées; elles se sont heureusement réalisées dès lors, ainsi que mes lettres et bulletins te l'ont annoncé. Custine vient d'éprouver un revers: les Prussiens lui ont repris Francfort; la moitié de la garnison française a été faite prisonnière. On suspecte les habitants de cette ville d'avoir employé la trahison contre les Français. Les deux députés de Francfort qui sont ici, sont et seront

gardés à vue dans l'hôtel qu'ils habitent, jusqu'à ce que cette affaire soit éclaircie.

Je ne connais point la manière de penser en politique de la généralité des négociants et fabricants en Angleterre ; mais il est certain que le nombre des partisans de la République Française s'est considérablement accru dans les îles Britanniques. Ce que tu exigerais de Condorcet sera sûrement exécuté ; il s'est occupé depuis longtemps à faire des adresses à tous les peuples de l'Europe ; plusieurs sont déjà traduites, imprimées et envoyées à leur destination. Je suis convaincu qu'il y en aura une pour les Anglais, et si je puis en avoir connaissance et me la procurer, je te l'enverrai.

Nous commençons une semaine qui sera orageuse. La Garde Nationale sera sur pied demain en son entier ; on cherche à former des partis en faveur de Louis XVI ; mais on aura de la peine à trouver un nombre suffisant de partisans, pour en imposer à la multitude.

Je crois que la tête du roi est en grand danger. Le Parlement d'Angleterre doit s'assembler le 13 courant. On croit généralement ici que cette puissance nous déclarera la guerre ; on m'a assuré que le Conseil Exécutif doit avoir déjà reçu une notification officielle à cet égard ; on ne la rendra sans doute publique, qu'après le jugement de Louis XVI.

Bulletin des 7, 8 et 9 Décembre 1792.

Du 7. Un membre de la commission des douze fait lecture de diverses lettres trouvées aux Tuileries, dans lesquelles il est question du général Dumouriez ; toutes ces pièces attestent les dispositions constantes du patriotisme

de ce général, même avant qu'il fût dans le ministère; l'Assemblée en a témoigné sa satisfaction. Le restant de la séance a été employé à entendre une dénonciation contre le ministre Rolland et le ministre Le Brun; elle paraît forgée par Chabot, Marat et consorts; elle était aussi dirigée contre Fauchet et d'autres membres du comité de Sûreté Générale. On a mis en avant un nommé Achille Viard, pour présenter cette dénonciation à des membres du Comité de Sûreté Générale, dont Chabot est membre, et chez lequel on a tenu des assemblées particulières du dit Comité. Ce fait a été dénoncé comme un abus d'autorité, dont Chabot s'est expliqué en mettant sur le bureau cette fameuse dénonciation, dont on a fait lecture; elle tendait à faire croire, que les ministres Rolland et Le Brun avaient des intelligences secrètes avec des émigrés à Londres. Le dénonciateur déclare avoir été employé par les susdits ministres, pour porter des paquets à Londres aux sieurs d'Aiguillon et Narbonne, etc. Après la lecture de cette pitoyable dénonciation, les deux ministres et le dénonciateur ont été mandés à l'instant à la barre. Rolland ne s'est pas fait attendre; il ne lui a pas été difficile de prouver à l'Assemblée la fausseté des faits dénoncés: Madame Rolland étant aussi comprise dans la dénonciation, il a demandé qu'elle fût aussi admise à la barre; elle est venue et s'est fait entendre avec beaucoup d'intérêt. Les occupations du ministre Le Brun ne lui permettant pas de venir, il a écrit à l'Assemblée; sa lettre a produit le même effet que les paroles du ministre Rolland. Enfin Viard a été interrogé; il a si mal répondu, que son imposture a été évidente; il a été mis sur le champ en état d'arrestation, et les scellés ont été apposés sur ses papiers; il faut espérer qu'on en fera justice. A l'appui de cette indigne dénonciation, Chabot annonce

qu'il a une lettre très importante, mais qu'il ne peut pas la communiquer en ce moment, parce que les conspirateurs que l'on poursuit, y sont nommés; cette lettre se trouvait entre les mains d'un secrétaire de la Convention, qui la produit et en fait lecture; elle était signée Malouet, Narbonne, de Williams et Norris; les signatures des deux premiers étant connues, on les examina et on les trouva fausses; il fut encore prouvé, que les noms de Williams et Norris; sont des noms empruntés. Toutes ces découvertes servent à éclairer la Convention et le public sur la confiance qu'on peut avoir en Chabot et consorts, grands fabricateurs de dénonciations de ce genre. (Le Comité de Sûreté générale a besoin d'une grande réforme.)

On a ôté à Louis XVI couteaux, ciseaux, rasoirs, etc.; les gens qui l'approchent sont scrupuleusement visités.

Pour nuire au ministre Roland, on avait répandu dans les Sections, que cette capitale n'avait pas des subsistances pour trois jours. Le Conseil Général de la Commune a prouvé qu'on était assuré des subsistances nécessaires jusqu'au 15 Janvier prochain, et que toutes les mesures étaient prises pour n'en pas manquer après cette époque.

Les agitateurs mettent tout en œuvre pour soulever le peuple, mais heureusement ils emploient des moyens assez faux pour être impuissants.

Du 8. Les commissaires envoyés à l'armée de Dumouriez, écrivent de Liège, en date du 5 Décembre; ils préviennent la Convention que dans toutes les routes où ils ont passé, ils ont rencontré un grand nombre de volontaires qui revenaient en France. La cause de cette espèce de désertion, vient de ce qu'à l'armée, on a fait courir le bruit que la Convention avait déclaré que la patrie n'était plus en danger. Les commissaires déclarent que l'armée man-

que de fourrage et que sa caisse est sans numéraire; les soldats ont grand besoin d'habits, de bas, de souliers, etc.; cette lettre a été renvoyée au Comité Militaire pour en faire un prompt rapport.

Il y a eu une discussion fort étendue sur les subsistances: plusieurs membres ont parlé sur cette matière; Barbaroux a été distingué de tous les autres; il demande la libre circulation des grains dans toute la République; il désire que dès ce moment l'exportation en soit défendue, et qu'on accorde une prime à ceux qui feront venir des blés de l'étranger, lorsque le pain sera au prix de 40 deniers la livre; il a développé ses idées avec beaucoup de clarté, et il les a réunies en un projet de décret composé de neuf articles, Ce projet et ce discours ont été vivement applaudis et la Convention en a ordonné l'impression. Un autre membre a parlé sur le même sujet; il a présenté un projet de décret en huit articles, qui a été adopté: les bases principales de ce projet sont: la défense d'exporter toute espèce de grains hors du territoire de la République, sous peine de mort. La liberté la plus entière du commerce des grains dans l'intérieur de la République continuera d'avoir lieu et sera protégée par tous les moyens possibles, etc. La Convention Nationale enverra une instruction relative à la libre circulation des grains, dans les villes, les armées et toutes les municipalités; cette instruction sera lue au prône.

Du 9. Il a été décrété, que les tribunaux des départements dans lesquels il y a eu des attroupements au sujet des subsistances, poursuivront les auteurs de ces attroupements. Sur la proposition d'un membre, la Convention décrète, que les généraux lui enverront, dans le plus court délai, l'état exact des troupes qu'ils ont.

Le ministre de l'Intérieur annonce à la Convention qu'il

est arrivé dans le port de Lorient, de nombreux convois de blé et de farine ; ils seront répartis dans tous les départements qui en auront besoin.

On a continué la discussion sur les subsistances ; on a décrété la peine de deux années de fer contre ceux qui, chargés d'acheter des blés pour la République, en feraient le commerce pour leur compte.

Guadet a proposé un décret à l'effet de convoquer les citoyens français en assemblées primaires, pour rappeler ceux de leurs représentants qu'ils croiraient avoir trahi les intérêts de la République. La proposition a été mise aux voix et décrétée sans discussion. Peu après, on a réclamé contre ce décret et il a été rapporté.

Le ministre de la Guerre communique à la Convention, que les Prussiens ont repris Francfort. La retraite de Custine s'est faite avec ordre. Il se loue beaucoup de ses troupes qui ont soutenu avec courage les intempéries de la saison et un bivouac de sept nuits. La moitié de la garnison française, qui était à Francfort, a été faite prisonnière ; mais les Prussiens ont perdu beaucoup de monde.

Une Cour martiale sera organisée pour juger le Maréchal de Camp commandant à Francfort, dont la négligence a causé la reprise de cette ville, dans laquelle les Prussiens avaient des intelligences.

Toute la garde nationale est commandée pour le Mardi 11 courant, jour auquel Louis XVI sera traduit à la barre de la Convention.

Paris le 12 Décembre 1792.

Marche de Louis Capet du Temple à la Convention Nationale :

Les légions bordèrent la haie depuis le Temple jusqu'à

la Convention, et les voitures n'avaient de passage sur les boulevards, que dans les rues aboutissantes aux faubourgs. La voiture de Louis était matelassée. Chaque Section où il y avait des caisses publiques, avait 200 hommes de réserve. Chaque Légion avait fourni une pièce de canon; trois pièces étaient placées en avant, et autant à l'arrière, avec un caisson pour trois pièces.

Chaque Légion avait fourni quatre capitaines, quatre lieutenants, quatre sous-lieutenants, et cent hommes armés de fusils et munis de seize cartouches : ils se sont rendus au Temple à 8 heures ; leurs noms étaient inscrits sur une liste. Ils bordèrent la haie de la voiture, en rangs de trois hommes de profondeur.

La gendarmerie fournissait 48 cavaliers qui formaient l'avant-garde; la cavalerie de l'Ecole Militaire fournissait le même nombre et formait l'arrière-garde.

Il y avait aux Tuileries deux cents hommes de réserve auprès du château; il y avait une autre réserve auprès du pont Tournant, où l'on avait placé huit pièces de canon; une autre réserve de piquiers était placée dans la cour des Tuileries.

Tous les postes de la ville étaient doublés; il était défendu de tirer aucune arme à feu.

L'on écrit du Havre le 8, que les grands armements de l'Angleterre sont dirigés contre la France, de concert avec la Hollande qui provoque ces armements. La certitude où l'on est de la guerre fait fermer tous les magasins, etc.

Des lettres sûres de Leipsick, en date du 8, annoncent qu'il y a beaucoup de fermentation en Saxe, que les vasaux se soulèvent souvent contre leurs seigneurs : on a

fait main basse déjà sur plusieurs insurgés ; à mesure que le mal augmente, la justice est obligée d'agir avec plus de rigueur ; mais celle-ci ne contrebalance pas l'effet produit par les succès des Français et de leurs émissaires qui sont en grand nombre à Berlin ; dernièrement, ils mirent le feu à sept maisons et profitèrent de ce moment pour exciter un soulèvement. L'on s'attendait à quelque révolution de ce côté.

Paris 17 Décembre 1792.

Je te confirme, mon cher frère, ma lettre du 12 courant (lettre perdue) ; elle renfermait un détail circonstancié de ce qui s'était passé la veille, concernant l'interrogatoire et les réponses de Louis XVI.

Le lendemain je reçus, avec une vraie satisfaction, ta lettre qui me communique les événements qui ont eu lieu à Genève ; mon fils en a envoyé une copie à son cousin à Londres, ainsi que tu l'as désiré. J'ai vu avec plaisir, que l'insurrection de Genève se terminera suivant toute apparence, sans effusion de sang. Je pense que pour cette fois, on y établira une constitution qui plaira à tous les habitants de cette république, et que la paix pourra enfin y régner pour longtemps. J'approuve infiniment l'idée qu'a eue Odier-Lombard, de prendre une cocarde aux couleurs Genevoises ; cela déconcertera les projets de ceux qui auraient voulu la réunion de cette république avec une autre, ainsi qu'on a eu lieu de le croire et de le craindre. Il paraît que les mesures prises à Genève sont telles que tu les désirais.

Le général Kellermann apprendra avec plaisir que les troupes Suisses se retirent et que son armée ne sera plus nécessaire aux environs de Genève. Il doit être depuis deux

jours à Lyon, et sera dans le courant de cette semaine, au quartier-général près de Carouge. J'ai lu hier une de ses lettres, écrites de Nancy à quelqu'un de ma connaissance; je te répète que, si tu as envie d'avoir une conférence avec lui et d'en être accueilli, je puis t'en procurer un moyen assuré.

Les citoyens Tronchet et Malesherbes sont décidément les conseillers défenseurs de Louis XVI. Je joins ici un journal qui te mettra au fait de la suite de la discussion sur le procès: tu y verras aussi un nouveau décret rendu samedi dernier par la Convention, à l'égard des peuples chez lesquels les armées françaises se sont introduites ou s'introduiront; je n'aurais pas eu le temps de faire un extrait de ce décret, il convient de le connaître en son entier.

La séance de hier fut très tumultueuse, elle ne fut terminée qu'à 7 heures et demie. Le résultat d'une discussion fort animée, fut le décret ci-après:

La Convention Nationale décrète, que tous les membres de la famille de Bourbon Capet, excepté ceux qui sont au Temple, sur le sort desquels elle doit prononcer, sortiront du département de Paris dans vingt-quatre heures, et dans trois jours du territoire de la République et des pays occupés par ses armées; — ajourne à deux jours la délibération à prendre sur Louis-Philippe Egalité, l'un des membres de cette famille et Représentant de la nation; ce qui concerne ce dernier a été renvoyé au Comité de Législation ou de Constitution.

Les armées françaises ont passé la Meuse. Le général Miranda est entré à Ruismonde dans la Gueldre autrichienne; L'armée de Dumouriez s'est emparée de plusieurs places et postes qui conduisent à Aix-la-Chapelle où les Français doivent être en ce moment.

Custine et Biron doivent se réunir, pour se venger des horreurs commises à Francfort; on dit qu'il se porte un grand nombre de troupes de ce côté; si cette ville est reprise par les Français, elle souffrira beaucoup, les généraux ne pouvant pas retenir les soldats.

Paris le 28 Décembre 1792.

Mon cher Oncle;

Il ne se passe rien de bien intéressant en politique depuis quelque temps. Vous avez sûrement lu quelques journaux, pour vous mettre au courant. La seconde comparution de Louis à la barre de la Convention a eu lieu avant-hier, sans aucun accident ni même rassemblement, ce à quoi ne contribuait pas peu le froid et le mauvais temps. Etant sous les armes, je le vis passer; il avait l'air assez triste, mais tranquille. De Sèze, l'un de ses Conseils, alla à la barre pour le plaider, après lequel ils se sont en allés. Ce plaider est très bien fait et persuade généralement, que l'on ne peut prononcer *légalement* de plus fortes peines contre Louis, que la déchéance. La Convention ne s'occupera d'aucune autre chose que de ce grand procès, jusqu'à sa décision. Il y a une fermentation sourde dans toute la ville: un parti, le moins nombreux peut-être, mais le plus enragé et qui n'a peur de rien, veut absolument la mort de Louis. A cet effet, la Section du Théâtre français vient, à ce qu'on m'assure, de se déclarer en état d'insurrection, en invitant les quarante-sept autres à l'imiter; on me dit que deux ou trois l'ont déjà fait; dans notre Section, l'on a fait signer la mort de Louis en pleine assemblée. Le plus fin ne peut deviner comment cela finira; on ne peut tirer aucune conjecture.

Les armées commencent à prendre leurs quartiers d'hiver. On a de bonnes nouvelles de Custine qui est très bien retranché devant Mayence avec 42 000 hommes et recevant tous les jours des renforts. Un Maréchal de camp de ma connaissance m'a dit avant-hier, que le général Biron commandait en chef l'armée d'Anselme qui a été destitué; ainsi l'armée Kellermann sera séparée de l'armée du Var actuellement Biron. Le général Berruyer commandant actuel du camp de Paris ira commander l'armée du Rhin, et le général Spare commandant le camp de Châlons, viendra commander le camp de Paris. On craint beaucoup que Dumouriez ne donne sa démission ou ne soit destitué. Le ministre a refusé, on ne sait pourquoi, un commandement au général Wimpfen qui a si bien défendu Thionville. Plusieurs de mes amis, volontaires dans différentes armées, sont venus ici passer quelque temps et changer leurs haillons contre des habits. Il vient encore de se former ici la Légion des Germains, composée de 3000 hommes, qui partira incessamment; il se forme aussi une légion anglaise, dont j'ai vu l'autre jour le colonel. On fait toujours de tous côtés les plus grands préparatifs pour la campagne prochaine qui sera terrible suivant les apparences. Rien encore de positif sur la guerre ou la paix avec l'Angleterre. La révolution de Genève m'a fait plaisir et va bon train; tâchez d'être député à la Convention nouvelle Genevoise; vous leur rendriez, je crois, de grands services.

A. J.

Paris 18 Janvier 1793.

Le 15 la Convention a décidé par appel nominal :

1^o que Louis XVI est coupable de haute trahison et de

conspiration contre la Nation Française — à la presque unanimité ;

2^o qu'elle le jugerait définitivement et sans appel au peuple — à une grande majorité.

Enfin, le 16 à sept heures et demie du soir, a commencé l'appel nominal sur le genre de peine à infliger au coupable ; cet appel a duré vingt-quatre heures sans désenparer ; en voici le résultat :

- 366 voix pour la mort ,
- 36 — pour la mort avec quelques restrictions pour le moment de l'exécution ;
- 319 — pour la réclusion pendant la guerre, et le bannissement après la paix.

721 — ont voté — 23 sont absents par congés ou en commissions, ou sont malades : 6 voix de moins et le roi ne mourait pas. Ce matin l'on décidera s'il convient ou non de différer l'exécution ; on croit qu'elle ne sera pas différée.

Le plus grand calme règne dans la ville et autour de la Convention.

Le roi a appelé de ce jugement au peuple et la Convention a passé à l'ordre du jour sur cette demande, décrétant une peine très sévère contre ceux qui voudraient y donner suite.

A. J.

J'avais entrepris, mon cher frère, de te communiquer ce que dessus, lorsque mon fils m'a dit qu'il t'avait écrit cette lettre à laquelle je joins deux mots, pour t'annoncer que, depuis une dizaine de jours, A. exerce son nouvel état d'agent de change ; son début dans cette carrière paraît annoncer la réussite..., Il a déjà fait quelques opérations qui lui valent plus que six mois de travail comme commis ; s'il

parvient à s'attirer l'amitié et la confiance des banquiers, sa fortune sera prompte et assurée.....

Le chargé des affaires d'Espagne présenta hier une lettre du Roi Catholique à la Convention ; le Résident l'annonça au moment où l'on procédait au dépouillement des suffrages ; l'Assemblée ne voulut pas en entendre la lecture et passa à l'ordre du jour.

G. J.

(Même adresse)

Paris 21 Janvier 1793, à 10 heures du matin.

Entre mon fils et moi, nous t'avons écrit le 18 pour t'instruire de la décision de la Convention Nationale concernant le jugement de Louis XVI ; en conséquence, mon cher frère, tu t'attends sans doute à recevoir cette lettre-ci pour te communiquer la suite de ce jugement.

Vendredi dernier, après une longue discussion, on rectifia l'appel nominal de la veille : il en est résulté que la majeure partie de ceux qui avaient voté avec des restrictions, se sont rangés du côté des 366, ce qui a établi une plus grande majorité pour la sentence de la peine de mort. Le samedi on discuta très longtemps la question d'un sursis ; enfin on en vint à un appel nominal et sur 690 membres,

380 ont voté pour une prompte exécution,

310 — contre.

Immédiatement après, le jugement fut communiqué au ministre de la justice, avec injonction de le faire exécuter dans les vingt-quatre heures.

Deux députés patriotes et réputés gens de bien, ont donné leur démission ; ce sont les citoyens Manuel et Kersaint, tous deux de la députation de Paris.

Le citoyen Pelletier, de St. Fargeau, député patriote, très estimé, jeune et possesseur d'une immense fortune, fut assassiné hier au soir chez un Restaurateur où il était allé dîner; un particulier fut lui demander s'il était Monsieur St. Fargeau et s'il avait voté la mort du roi; il répondit affirmativement; l'assassin lui donna un soufflet et lui ouvrit le ventre d'un coup de sabre, puis il s'échappa.

La Convention a décidé hier que les assassins des 2 et 3 Septembre seront poursuivis par la justice; ce décret était bien nécessaire et très désiré par toutes les âmes honnêtes.

En ce moment Louis XVI marche au supplice: il sera exécuté sur la place de la Révolution (ci-devant Louis XV), près les Champs-Élisées. Tous les hommes sont sur pied, il règne un morne silence dans les rues.

Louis fit demander hier un sursis de trois jours, pour préparer son âme à paraître devant l'Être Suprême; on a passé à l'ordre du jour.

Je te procurerai tous les discours qui ont été prononcés au sujet de ce fameux procès.

Paris 4 Février 1793.

..... La Convention Nationale a décrété le 31 janvier la réunion du comté de Nice à la République Française.

Le 1^{er} Février, elle a décrété, à l'unanimité, que la République Française est en état de guerre avec le roi d'Angleterre et le Stathouder des Provinces-Unies. Le pouvoir exécutif a été chargé immédiatement de déployer toutes les forces navales de la République, pour combattre ces nouveaux ennemis. On a expédié sur-le-champ des cour-

riers dans tous les ports, pour armer en conséquence. La ville de Mæstricht doit être en ce moment assiégée par les Français, qui, croit-on, ne tarderont pas à s'en emparer. Il sortira des ports de France un grand nombre de corsaires : le commerce étant dans l'inactivité, on saisira avec empressement cette circonstance pour armer en course et employer les matelots, qui ne manquent pas en France, mais qui sont désœuvrés ; il est certain que le commerce des Anglais éprouvera de grandes pertes dans cette guerre.

On doit nommer aujourd'hui un nouveau ministre de la guerre, à la place du citoyen Pache, qui ne paraît pas avoir les talents nécessaires pour bien remplir cette place devenue très importante. On donnera au nouveau ministre six adjoints entre lesquels on répartira les différentes branches de ce ministère.

Paris 18 novembre 1793, ancien style

28 brumaire l'an 2 de la République

La Convention Nationale a rendu hier un décret solennel et très favorable au Corps Helvétique et à tous les individus qui en font partie ; elle déclare au nom du peuple Français :

1° Qu'il est résolu de se montrer terrible avec ses ennemis, généreux envers ses alliés, et juste envers tous les peuples ;

2° Les traités passés avec les Cantons Suisses et les Etats-Unis d'Amérique auront leur pleine exécution ;

3° Il est enjoint aux citoyens et agents de la République de respecter et faire respecter le territoire de ses alliés : il est défendu de violer celui des Cantons Suisses ; le comité de Salut public est chargé de resserrer les liens de

fraternité avec les alliés de la République ; il prouvera aux Cantons Suisses et aux Etats-Unis d'Amérique, les sentiments d'équité, d'estime et de bienveillance, qui animent le peuple français.

Ce décret doit être imprimé dans toutes les langues et répandu partout par les courriers extraordinaires.

Je t'avoue, que j'avais un pressant besoin de t'écrire ; mais sans ce décret, je n'aurais eu que des tableaux tristes et effrayants à te faire ; tout ce qui nous entoure depuis quelque temps inspire la terreur et la crainte, même aux gens les moins suspects et les plus irréprochables ; les emprisonnements multipliés à un point inconnu jusqu'à présent ; des exécutions journalières et nombreuses ; la pénurie des subsistances, la séparation de toutes les sociétés, la crainte d'être arrêté d'un moment à l'autre sur une suspicion ou une dénonciation vraie ou fausse..... ; tu conviendras, mon cher frère, que l'âme la plus ferme et la plus tranquille ne peut qu'être effrayée. Telle est cependant la terrible position où l'on se trouve depuis un certain temps. Le commerce est anéanti ; les affaires difficiles et périlleuses occasionnent des pertes fréquentes et sensibles ; les ressources et le crédit sont presque nuls : il doit nécessairement en résulter des renversements de fortune, dont on ne tardera pas à voir des exemples affligeants, et j'ai des craintes désolantes pour l'avenir et pour la position des personnes qui m'intéressent.

Mon cher et brave fils aîné en âge de la première réquisition, n'a pas voulu l'éviter comme Suisse ou Genevois ; il est vrai qu'il eût été obligé, en s'y refusant, de quitter ce pays. Il a préféré servir sa patrie adoptive, et il est parti avant-hier avec le grade de sous-lieutenant, commandant l'arrière-garde de son bataillon qui se rend à Bar-le-Duc.

J'espère qu'ils y passeront tranquillement l'hiver pour s'y exercer et se mettre à même de se présenter à l'ennemi, au printemps prochain. Tu dois comprendre à quel point ce départ ajoute à mes autres inquiétudes. Ce jeune homme avait entrepris un bon état pu'il exerçait avec connaissance et des succès assurés pour lui et son associé qui est aussi parti. Je vois donc tout à la fois mes espérances personnelles renversées, mais encore celles de mon fils qui étaient beaucoup plus brillantes et certaines ; joins encore à tous mes chagrins la crainte des dangers que court ce brave jeune homme, fait pour être aimé et estimé.....Tu auras déjà appris sans doute la mort du jeune Martin ; j'ai eu la douleur de l'annoncer il y a quelque temps à son père ; tous ceux qui le connaissaient, et moi en particulier, nous l'avons infiniment regretté ; c'était un excellent sujet, qui n'a pas pu vaincre l'envie extrême de faire une campagne, malgré les plus instantes représentations que je lui ai faites dans le temps.....

Paris le 22 frimaire l'an 2 de la République
Française une et indivisible , ou le 12 décembre
1793 vieux style...

L'on est tranquille ici, où on a toujours beaucoup de peine à avoir du pain ; il est fort à craindre qu'on en manque ce printemps, car on dit (les journaux) qu'il en manque presque partout, excepté dans les armées qui sont bien approvisionnées ; ce sera cependant Paris qui en manquera le dernier, parce qu'on force les campagnes à le pourvoir, même à leur détriment : tout cela est très malheureux ; lisant les papiers, vous savez les autres nouvelles.

Je travaille tant que je peux, à la dissection et autres

parties de la Chirurgie ; je suis très exactement les pansements de l'Hôtel-Dieu présidés par le sans-pareil Desault dont je fréquente également les précieuses leçons. Je profite du temps ; je reste et resterai ici tant que je pourrai ; ce ne sera que lorsque le pain manquera ou quelque autre accident qui me force au départ : Dieu veuille que cela n'arrive pas, je le souhaite plus pour les malheureux et braves Français, que pour moi qui ne suis rien....

H. M. étudiant en médecine

Même adresse.

Bar-le-Duc 21 frimaire l'an 2.

(12 décembre 1793)

Mon cher oncle

Depuis ma dernière qui, j'espère, vous a été remise par le jeune Weber, je suis arrivé à Bar, où nous sommes depuis quinze jours en garnison ; j'y jouis d'une fort bonne santé. Quoique faisant partie de l'armée des Ardennes, nous ne savons pas ce qui s'y passe. Ce soir à 6 heures, 3 bataillons de notre garnison, du nombre desquels est le nôtre, ont reçu l'ordre de se rendre à l'armée du Nord ; nous partons demain matin à 8 heures pour Perronne, d'où à ce que l'on dit, on nous enverra à Dunkerque, ou du moins sur les Côtes ; au reste, on m'enverra où l'on voudra, pourvu que je m'y porte bien. J'aimerais assez concourir à la reprise de Valenciennes, Lequesnoy et Condé, qui, je crois, ne seront pas longtemps au pouvoir de l'ennemi.... Un peu moins de paresse et écrivez-moi, si vous voulez que je vous donne des nouvelles des Anglais et des Autrichiens que je vais combattre.

Mon adresse est : au citoyen X. sous-lieutenant de la

4^{me} Compagnie du bataillon Le Pelletier ; 21^{me} de la 1^{re} réquisition de Paris, à Perronne en France — poste restante,
A. J.

Même adresse.

Maubeuge ce 4 pluviöse an 2 (24 janvier 1794)

Mon cher oncle... Voilà bientôt 2 mois que je vous ai écrit de Bar-le-Duc, en vous priant de me donner de vos nouvelles ; vous n'y avez pas répondu et vous me privez par là du seul plaisir que j'aie maintenant, celui de recevoir des nouvelles de mes parents et amis ; mon occupation la plus agréable serait de leur écrire ; mais l'on perd aisément le courage, lorsqu'ils font les morts. Donnez-moi donc la preuve que vous êtes vivants, vous avez ci-bas ma nouvelle adresse. De Bar-le-Duc nous avons été à Perronne, d'où l'on nous a envoyés cantonner dans les villages des environs pendant 3 semaines, après lesquelles nous sommes venus à Maubeuge, pour subir le fameux décret de l'incorporation des volontaires de la première réquisition dans les anciens cadres ; ainsi, d'officier me voilà devenu soldat, ce qui est marcher comme les écrevisses. Nous sommes tombés dans le ci-devant régiment de Beauce, maintenant 68^{me}, dont les soldats sont de très bons enfants ; tous les officiers ne doivent leur grade qu'à leur ancienneté de service ou à leur talent. Aussitôt que le décret de l'incorporation a été porté, je m'étais mis dans le 6^{me} régiment d'artillerie de ligne, préférant cette arme à toute autre, l'étude en est plus agréable ; elle occupe l'esprit, tandis que celle du fantassin n'exige que l'exercice du corps ; mais l'on m'a forcé à entrer avec tout mon bataillon dans le corps qui lui a été désigné par l'agent supérieur de l'incorporation ; je fais né-

anmoins les démarches pour en sortir et entrer dans l'artillerie.....

Nous sommes ici aux avant-postes de l'armée et vis-à-vis de l'ennemi que nous voyons tous les jours ; mais ce ne sont que de petites escarmouches de postes ou de fourrageurs. Je me suis déjà trouvé à deux petites affaires ; nous avons ramené l'autre jour d'un village ennemi, 80 voitures de foin et 4 cloches pour faire des canons. Cette affaire ne nous a coûté qu'un dragon et un grenadier. Il nous arrive tous les jours des déserteurs ennemis. Notre service est extrêmement pénible ; nous prenons les armes tous les matins à 5 heures jusqu'à 8, pour être prêts à secourir nos postes en cas de besoin ; nous allons au bivouac tous les trois jours, ce qui est très dur dans ce moment. La ville de Maubeuge est très bien fortifiée ; le camp surtout qui protège la ville est imprenable. Le théâtre de la guerre est un spectacle vraiment triste, beaucoup de villages sont entièrement brûlés, les champs sont couverts de cadavres d'hommes et de chevaux, beaucoup de maisons dans les campagnes sont pillées et abandonnées. Mais le spectacle d'une armée et surtout d'une armée Française en guerre, est vraiment curieux ; je suis très content de l'avoir vu.

Nous n'avons aucune nouvelle de ce qui se passe en dehors de notre régiment, ainsi je ne puis vous en donner et je serais le premier à vous en demander.

A. X. fusilier dans la Compagnie Chabesse
5^{me} du 1^{er} Bataillon du 68^{me} Régiment d'infanterie à Coleret par Maubeuge.

Même adresse

Maubeuge 21 pluviöse an 2.
(10 février 1794)

2^{me} division, armée du Nord.

Mon cher oncle, comme nos lettres se perdent assez souvent, je vous écris celle-ci pour vous confirmer ma dernière du 24 pluviöse.... nous sommes toujours fort tranquilles sur ces frontières; tout se borne à quelques coups de canon et une fusillade tous les matins entre les patrouilles. J'ai eu le bonheur de ne pas encore attraper de balles jusqu'à ce jour. Notre service est extrêmement pénible, étant de garde pendant 24 heures au bivouac tous les 2 jours, malgré la pluie et la neige; quelquefois la neige a éteint notre feu, et alors nous souffrons beaucoup, au point que plusieurs sont restés gelés dans les redoutes; mais lorsque le temps est sec, c'est un vrai plaisir de bivouaquer la nuit auprès d'un bon feu. Je supporte toutes ces fatigues, on ne peut pas mieux; je dors sur la terre aussi bien que ci-devant dans mon lit, et j'engraisse au lieu de maigrir. Je n'ai guère le temps de m'ennuyer: les gardes, les appels, les corvées absorbent presque tout mon temps; le peu qu'il me reste, je l'emploie à écrire: il me serait bien agréable, que les lettres que je vous écris, ne restent pas toujours sans réponse....

A. J,

Paris le 18 germinal l'an 2 de la République
7 avril 1794 vieux style.

On découvre ici journellement de nouvelles conjurations, de nouveaux suspects qui reçoivent promptement le châ-timent des crimes dont on les accuse; je pense que tu lis

les journaux qui rendent un compte exact de tous ces événements. Une preuve de l'adhésion du peuple Français au nouveau régime, c'est la bonne contenance et la parfaite union de toutes les armées qui doivent en cet instant se mettre en mouvement de tous côtés, pour frapper les grands coups : ce mois-ci nous fournira vraisemblablement des nouvelles fort intéressantes de toutes les frontières, tant du Nord que du Midi, et peut-être même de l'armée navale. Je désirerais bien, avant mon départ d'ici, d'apprendre que les armes républicaines soient victorieuses de tous côtés...

Mon fils aîné m'a écrit dernièrement. Il marquait simplement par sa dernière : *Je me porte bien en dépit des balles et des boulets*. J'attends d'autres nouvelles de sa part avec impatience....

G. J.

*Nouveau calendrier français réuni avec l'ancien
pour la facilité des personnes qui ont des affaires
en France.*

Pour l'intelligence du nouveau calendrier français, il est absolument nécessaire d'avoir sous les yeux le décret de la Convention Nationale, du 5 Octobre 1793. En voici la substance :

ART. I. L'ère des Français compte de la formation de la République, qui a eu lieu le 22 Septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la balance, à 9 heures, 18 minutes 50 secondes du matin, pour l'Observatoire de Paris.

ART. II. L'ère vulgaire est abolie pour les usages civils.

ART. III. Le commencement de chaque année est fixé

à minuit commençant le jour où tombe l'équinoxe vrai d'automne, pour l'observatoire de Paris.

ART. IV. La première année de la République Française a commencé à minuit 22 Septembre 1792 et finit à minuit séparant le 21 du 22 Septembre 1793.

ART. V. Le décret qui fixait le commencement de la seconde année au 1^{er} Janvier 1792 est rapporté. Tous les actes datés l'an second de la République, dans le courant du 1^{er} Janvier au 22 Septembre 1793 inclusivement, doivent être regardés comme appartenant à la première année de la République.

ART. VI. L'année est divisée en douze mois égaux, de 30 jours chacun, après lesquels suivent cinq jours *complémentaires*, pour compléter les 365 jours de l'année ordinaire: ces cinq jours n'appartiennent à aucun mois.

ART. VII. Chaque mois est divisé en trois *décades*, chacune de dix jours: elles seront distinguées par première, seconde et troisième.

ART. VIII. Les douze mois, les cinq jours complémentaires, et les dix jours de la décade, seront nommés ordinalement; ainsi on dira le premier, le second ou le troisième mois, etc.; le premier, le second ou le troisième jour complémentaire; le premier, le deuxième ou le troisième jour de la première, de la deuxième ou de la troisième décade. Néanmoins, lorsqu'il ne s'agira pas d'une époque très rapprochée, on pourra dire le quinzième ou le vingtième par exemple, du premier, du deuxième ou du troisième mois de l'année, etc.

ART. IX. Les années qui recevront un jour intercalaire, selon que la position de l'équinoxe le comportera, et qu'on appelle, *bissextilles*, ou *ambolismiques*, sont nommées années *franciques*. La période de quatre années qui doit

se terminer par une année francique, est appelée *franciade*.

ART. X. Le jour intercalaire de l'année francique sera toujours placé après les cinq complémentaires ; il sera appelé *Jour de la Révolution*.

ART. XI. Le jour de minuit est divisé en dix parties, chaque partie en dix autres, et ainsi de suite jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée. Cet article ne sera de rigueur pour les actes publics, qu'au premier de la troisième année de la République.

ART. XII. Le comité d'instruction publique est chargé de faire imprimer en différents formats le nouveau calendrier, avec une instruction simple pour en expliquer les principes et les usages les plus familiers.

ART. XIII. Le Nouveau calendrier sera envoyé à toutes les municipalités, aux corps administratifs, aux tribunaux, aux juges de paix, notaires, professeurs, sociétés populaires, ainsi qu'aux armées.

ART. XIV. Les procès-verbaux de la Convention, les actes du Conseil Exécutif, ceux des corps administratifs, des tribunaux et tous les actes publics, seront désormais datés suivant le nouveau calendrier de la République.

ART. XV. Tous les professeurs, instituteurs et institutrices, les pères et les mères de famille, et tous ceux qui dirigent l'éducation des enfants s'empresseront de leur expliquer le nouveau calendrier, conformément à l'instruction.

ART. XVI. Tous les quatre ans, au *Jour de la Révolution*, il sera célébré des jeux civiques, en mémoire de la Révolution Française.

ART. XVII. La deuxième année de la République commence, suivant l'ancien calendrier, le 22 Septembre.

1793, à minuit, l'équinoxe vrai d'automne arrivant, pour l'Observatoire de Paris, à 3 heures, 7 minutes, 19 secondes .

Le 24 Novembre 1793, la Convention Nationale a donné aux douze mois, les noms suivants : *Vendémiaire*, mois des vendanges, du 22 Septembre au 22 Octobre. *Brumaire*, mois des brumes, du 22 Octobre au 22 Novembre. *Frimaire*, mois des frimas, du 22 Novembre au 22 Décembre. *Nivôse*, mois des neiges, du 22 Décembre au 22 Janvier. *Ventôse*, mois des vents, du 22 Janvier au 22 Février. *Pluviôse*, mois des pluies, du 22 Février au 22 Mars. *Germinal*, mois des germes, du 22 Mars au 22 Avril. *Floreal*, mois des fleurs, du 22 Avril au 22 Mai. *Prairial*, mois des prairies, du 22 Mai au 22 Juin. *Messidor*, mois des moissons, du 22 Juin au 22 Juillet. *Thermidor*, mois de la chaleur, du 22 Juillet au 22 Août. *Fructidor*, mois des fruits, du 22 Août au 22 Septembre.

Les jours des *Décades* étaient nommés d'après l'ordre naturel de la numération : *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sexidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*.

Par un décret du 9 Septembre 1805, Napoléon 1^{er} abolit le calendrier républicain et rétablit le calendrier Grégorien généralement usité.

FIN

